



PROJET DE DISPOSITIF 2022-2027

DITEP
GIVORS – LA CRISTALLERIE

SOMMAIRE

QUELQUES MOTS DE BIENVENUE 4

**L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE
ENGAGE DU RESEAU NATIONAL PEP 6**

**UN ENGAGEMENT ASSOCIATIF EN APPUI AU
PASSAGE EN DISPOSITIF 8**

La création d'un secteur DITEP des PEP69/ML..... 8

Des principes d'action affirmés par les administrateurs
comme fil rouge du processus d'élaboration et de la
mise en œuvre de nos dispositifs 9

Le cadrage de la démarche 10

**LE DITEP LA CRISTALLERIE : PRINCIPES ET
FONCTIONNEMENT 11**

Le cadre et le contexte général..... 13

Les jeunes concernés par le DITEP : qui sont-ils ? 16

**LA CRISTALLERIE : UN ETABLISSEMENT EN
EVOLUTION, AU SERVICE DU PARCOURS DU
JEUNE ET DE SA FAMILLE, INSCRIT SUR SON
TERRITOIRE 18**

L'approche institutionnelle et l'interdisciplinarité :
fondements du travail au sein de notre DITEP 22

Identification des ressources du dispositif au regard des
besoins du jeune et de son environnement 23

Prise en compte de la famille et l'environnement : un
travail de co-construction essentiel..... 26

Les projets co-construits comme outils
d'accompagnement personnalisés et participatifs. Le
PPA et sa déclinaison dans les différents espaces
coordonnés de l'accompagnement institutionnel
thérapeutique, éducatif, pédagogique et social..... 29

La place des familles, un principe au-delà des seuls outils
de la loi 2002-2 30

Le soin : déployé dans sa dimension institutionnelle
comme fondement de l'accompagnement 31
Inscription territoriale du DITEP 34

FINALITES DE NOTRE ACTION 36

La visée inclusive : un principe bien au-delà de la seule
question scolaire 36

Le parcours de jeunes : dans une logique d'auto-
détermination, de territoire de vie, de non rupture et
de non-discrimination des accueils 39

La promotion de la bientraitance : un cadre
institutionnel bienveillant, contenant et pérenne ... 44

LA CRISTALLERIE : TOUTES VOILES DEHORS POUR FRANCHIR D'AUTRES CAPS 47

La prise en compte de la transition écologique 47

Démarche d'amélioration continue de la qualité de
l'accompagnement des jeunes et de leurs familles.. 49

Evaluation du projet et du dispositif 49

L'EVOLUTION DU DISPOSITIF A 5 ANS : FICHES ACTION 50

Les fiches actions du secteur DITEP 50

Les fiches actions du DITEP La Cristallerie 50

ANNEXES 62



QUELQUES MOTS DE BIENVENUE

Du Président et du Directeur Général des PEP 69/ML

Le projet des DITEP

Commun et singulier, permanence et continuité

Pour les cinq années à venir, les trois DITEP de l'association départementale des PEP du Rhône et de la Métropole de Lyon s'engagent dans un projet d'établissement, centré sur les besoins des territoires, ceux des personnes et des familles, dans le cadre des valeurs de laïcité, d'égalité, de solidarité et de citoyenneté, en préservant le pouvoir d'agir de tous, dans une perspective inclusive.

Ce projet a fait l'objet d'une démarche participative et contributive, avec la mobilisation de tous les professionnels des établissements et services. Sa réalisation prend en considération l'évolution des politiques publiques en matière d'accompagnement, conforte et développe une organisation en dispositifs, pour mieux répondre aux besoins des personnes accueillies.

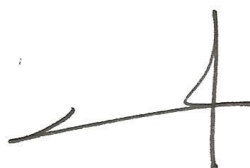
Composé d'un socle commun facilitant l'expression d'une culture commune, et la mise en œuvre de synergies au service du parcours du jeune, ce projet contient une seconde partie propre à chaque DITEP, prenant en considération son histoire singulière, les particularités et les réalités du territoire. Ainsi notre volonté est de mettre au service des acteurs, notamment sur les champs de l'éducation et de l'école, notre expertise et nos compétences dans différents domaines, pour que chaque personne trouve les solutions et les conditions favorables à son émancipation.

Toutes les actions conduites au titre de ce projet seront profondément marquées par une éthique de bienveillance à l'égard de tous : des personnes accueillies, de leurs familles mais aussi des professionnels. A l'instar de la charte de l'ONU traitant des droits des personnes en situation de handicap, nous considérons que chacune reste au cœur des décisions qui la concerne, et que celles-ci doivent être prises avec elle et son représentant.

Le fonctionnement interdisciplinaire des équipes constitue une garantie de la qualité de nos offres, dans le respect de l'intégrité de chacune des personnes accompagnées. Quelle que soit leur situation, nos actions s'inscrivent dans la permanence et la continuité.

Nous remercions toutes les personnes, médecins et professionnels des établissements et services, pour leur engagement dans l'élaboration de ce projet, construit sur un mode participatif.

Bernard BOCHARD
Président



Nicolas EGLIN
Directeur Général



Du Directeur du secteur DITEP

La loi du 2 janvier 2002 prévoit que chaque établissement social ou médico-social élabore un projet d'établissement (de dispositif pour les DITEP).

Document de référence, celui-ci se veut un outil dynamique pour la réalisation des projets pour les 5 ans à venir. En tenant compte de l'évolution des politiques publiques en matière d'accompagnement et de l'évolution du public accueilli, ce projet de dispositif réaffirme les fondements de notre action et les valeurs qui la sous-tendent. Il s'appuie sur la démarche d'amélioration continue de la qualité engagée par Les PEP69/ML et sur la politique de développement de la bientraitance et de lutte contre les maltraitances prônées au sein de l'URPEP.

Le secteur DITEP des PEP69/ML regroupe le DITEP de Gerland, le DITEP La Cristallerie à Givors et le DITEP Villeurbanne/Duchère. Les arrêtés d'autorisation de ces 3 DITEP définissent le nombre de places suivant:

- **DITEP de Gerland :**
 - 102 places d'accueil de jour
 - 8 places d'accueil de nuit
 - 45 places SESSAD incluant un PCPE de 5 places
- **DITEP La Cristallerie à Givors :**
 - 86 places d'accueil de jour
 - 8 places d'accueil de nuit
 - 17 places SESSAD
 - Une EMAS
- **DITEP de Villeurbanne-Duchère :**
 - 24 places en accueil de jour (capacité tenant compte de l'activité du *groupe MAJE*)
 - 5 places en accueil de nuit complet (week-end compris)
 - 1 place en accueil de nuit de semaine
 - 45 places au SESSAD de Villeurbanne incluant un PCPE de 5 places
 - 35 places au SESSAD de La Duchère incluant un PCPE de 5 places

Le nombre d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes accompagnés simultanément par nos 3 DITEP est donc conséquent. Il positionne, de fait, notre association comme un acteur majeur de l'accompagnement des jeunes bénéficiant d'une orientation en DITEP et nous engage dans une double responsabilité :

- Proposer une offre large et diversifiée d'accompagnements susceptible de répondre à chaque situation.
- Garantir en permanence une qualité d'accompagnement par le biais d'une organisation de dispositif structurée, repérée, en appui sur des valeurs fortes, à l'écoute des jeunes et des familles.

Au regard de cette double responsabilité dans le cadre législatif des DITEP, nous avons souhaité engager le travail d'écriture des projets de nos trois dispositifs dans une dynamique de secteur. Cela nous permet de penser et construire une logique de dispositif avec des bases communes tout en préservant la singularité de chacun.

Le processus d'élaboration des projets a débuté en juin 2021 et s'est finalisé en février 2023. Le travail d'écriture a été réalisé par différents professionnels et est le fruit de multiples temps collectifs d'élaboration.

Je tiens à remercier très chaleureusement chacun des jeunes, chacune des familles, chacun des administrateurs, chacun des professionnels, chacun des partenaires dont l'implication et l'engagement ont contribué à l'élaboration et à l'écriture de ce projet du DITEP La Cristallerie.

Patrick LAVOISIER
Directeur du secteur DITEP



L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RESEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'Œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurées par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité

Les PEP se définissent comme des acteurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 23.800 salariés, disposent de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent 900 millions d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 1500 personnes accompagnées et familles et 425 salariés.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes qui présentent des difficultés psychologiques se manifestant par des troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA), et un service d'accueil familial (MNA SAS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (SAAAS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon
- Un Centre Médico-Psycho-Pédagogique et un SESSAD.

La richesse et la diversité de nos dispositifs leur permettent de s'articuler entre eux pour répondre au mieux aux besoins des personnes accompagnées sur leur territoire (par exemple, les internats peuvent accueillir des jeunes accompagnés par les DITEP).

UN ENGAGEMENT ASSOCIATIF EN APPUI AU PASSAGE EN DISPOSITIF

La création d'un secteur DITEP des PEP69/ML

En 2019, à l'issue du rapprochement des PEP69/ML et de l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), le conseil d'administration a souhaité faire évoluer la gouvernance de l'association en regroupant l'ensemble des établissements et services au sein de 3 secteurs dont un spécifique aux DITEP.

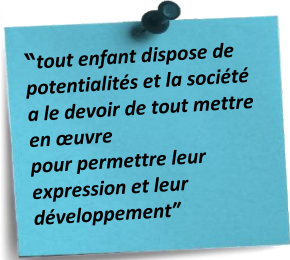
Ce secteur DITEP se caractérise par :

- La mise en synergie des ressources de nos 3 DITEP, fonctionnant en dispositifs intégrés avec l'ensemble des parties prenantes, pour répondre aux attentes et besoins des jeunes accompagnés.
- Une volonté associative de mieux coordonner nos actions, pour mieux faire vivre le territoire et son bassin populationnel, et de développer un réseau partenarial dans un souci d'inscription dans les politiques publiques.
- Un objectif partagé : accompagner chaque jeune dans une évolution la plus optimale possible en appui sur ses capacités et ses potentialités et en aidant son environnement à une meilleure prise en compte de ses singularités.
- Une volonté de mettre en œuvre des orientations communes et de disposer d'un diagnostic partagé à la fois sur l'état des lieux et le travail à mener.

Le secteur DITEP souhaite tout à la fois se positionner comme ressource pour les autres structures des PEP69/ML et, plus largement, des autres associations et, à l'inverse, s'appuyer sur elles.

Des principes d'action affirmés par les administrateurs comme fil rouge du processus d'élaboration et de la mise en œuvre de nos dispositifs

Le secteur DITEP de l'Association des PEP69/ML a souhaité proposer, à ses trois DITEP, un socle commun de références et de valeurs sur lequel édifier leur projet de dispositif respectif. Ce socle est lui-même référé au cadre institutionnel qui nous est donné en tant que DITEP et en tant que DITEP de cette association ci. Ce cadre est institué par un certain nombre de lois et autres textes réglementaires mais aussi par les valeurs associatives. Les administrateurs des PEP69/ML ont donc défini les orientations attendues dans les nouveaux projets de dispositif. Ils précisent ainsi que les valeurs associatives engagent les principes d'actions suivants pour le secteur DITEP :



"tout enfant dispose de potentialités et la société a le devoir de tout mettre en œuvre pour permettre leur expression et leur développement"

- Les **familles : un acteur majeur du projet de l'enfant/adolescent.**
- L'**autodétermination** au cœur des accompagnements : **participation et implication des familles** dans les différents espaces d'accompagnement de leurs enfants y compris dans la dimension plus institutionnelle (conseil de la vie sociale...).
- L'**approche institutionnelle** comme fondement du travail en DITEP.
- Conformément à l'intention de la circulaire et du décret de 2007 sur les DITEP, la **visée soignante** comme pilier de l'accompagnement et adossée à une **approche institutionnelle du soin.**
- La **visée inclusive** bien au-delà de la seule question scolaire.
- L'**approche interdisciplinaire et collective** : condition nécessaire au développement de cette visée soignante et inclusive portée par chaque professionnel à la place qui est la sienne.
- L'adaptation des accompagnements à chaque jeune : basée sur une **approche interdisciplinaire**, une prise en compte de la **temporalité**, une **élaboration collective.**
- Le **principe de non rupture des parcours** et de non-discrimination des accueils.
- Une institution garante d'un **cadre bienveillant, contenant et pérenne** pour tous.
- L'inscription des **DITEP dans un travail partenarial en cohérence avec les dynamiques de territoires et les besoins des enfants et adolescents.**
- La diversification des **modalités d'accompagnement** et la **recherche permanente de solutions adaptées** aux besoins des jeunes accompagnés et de leurs familles (lieux de répit, familles d'accueil thérapeutiques...).
- Le maintien de **modalités d'accueil de jour capables de répondre à l'intensité des besoins** des jeunes les plus en difficultés tout en favorisant dès que possible l'accès au droit commun sur le plan scolaire, du soin, de la formation, des loisirs...
- La **valorisation de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle** au travers d'ateliers préprofessionnels et de formations valorisantes et mobilisatrices comme pilier de l'accompagnement des adolescents.

Le cadrage de la démarche

UNE DEMARCHE TRANSVERSALE ET EN SYNERGIE ENTRE LES TROIS DITEP DE L'ASSOCIATION

Nous avons souhaité engager le processus d'élaboration et d'écriture du projet de dispositif de chacun de nos 3 DITEP de manière conjointe, coordonnée, concomitante, en appui sur une démarche structurée et repérée avec :

- Un **accompagnement par l'organisme de formation Champ Social** sur le plan méthodologique et comme garant de la conformité des projets de dispositifs avec le cadre réglementaire en vigueur.
- La création d'un **COmité de PIlotage (COFIL) transversal entre DITEP** pour un travail partagé entre professionnels avec des administrateurs et des partenaires extérieurs.
- La constitution d'un **COFIL au sein de chaque DITEP** composé de plusieurs professionnels représentant tous les corps de métiers statutaires et fonctionnels. Chaque COFIL est représenté au COFIL de secteur.
- Une **démarche participative intra et inter DITEP** : pour s'engager activement et collectivement dans un travail d'élaboration des dispositifs, avec toutes les équipes pour co-construire les projets de dispositifs intégrés et coordonnés au travers de :
 - L'organisation de 9 journées d'ateliers pour le lancement de la démarche. Tous les professionnels ont pu participer à une de ces 9 journées, toutes identiques dans le contenu proposé et déclinées autour de 3 thèmes : *le Projet Personnalisé d'Accompagnement, la notion de parcours et la démarche inclusive.*
 - La création de groupes de travail sur un mode participatif pour s'inscrire dans une démarche d'amélioration des différents accompagnements proposés aux enfants, adolescents, jeunes adultes accueillis.
- Une **méthode basée sur une large consultation** et une volonté de co-construire avec l'ensemble des parties prenantes, partenaires et familles :
 - Avec les **familles et les jeunes accompagnés** pour mieux évaluer leurs besoins et leurs ressources propres et les coordonner avec celles que nous pouvons mettre à leur disposition : communication sur le passage en Dispositif par le biais de questionnaires envoyés aux familles, échanges téléphoniques et temps de rencontre pour recueillir leurs réponses.
 - Avec les **partenaires institutionnels** (EN, MDPH, PJJ, Hôpital de jour, autres dispositifs) :
 - Des échanges avec les partenaires pour évaluer les besoins, les ressources du territoire et envisager des partenariats pluriels.
 - Des échanges avec les partenaires pour évaluer les besoins les ressources des enfants, adolescents et jeunes adultes à multi vulnérabilités.
 - **Avec les espaces de droit commun** : clubs, voisins, toutes personnes avec qui le jeune est en contact.

Trois grands axes du projet ont été travaillés au sein de groupes de travail spécifiques réunissant des professionnels de chacun des DITEP et représentant les dimensions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques sur les thématiques :

- Le soin en DITEP (dans sa dimension institutionnelle)
- Le parcours
- Le DITEP décliné dans ses trois modalités et dans leurs intermodalités.

Les espaces réflexifs issus de ce travail participatif vont se poursuivre dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité des accompagnements. Ils nourrissent une dynamique de travail nouvelle au sein du secteur DITEP pour faire vivre et évoluer les projets de dispositifs.

LE DITEP LA CRISTALLERIE : PRINCIPES ET FONCTIONNEMENT

Le mot d'introduction du Directeur

La Cristallerie est un établissement qui se caractérise par ses multiples évolutions, sa capacité d'adaptation en fait sa force. C'est pourquoi la prise en compte du contexte historique, d'hier en tant qu'IR à aujourd'hui en tant que DITEP est indispensable.

Jusqu'en 2019, La Cristallerie dépendait de l'association OLPPR (Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône).

Le projet et les valeurs de l'association œuvraient dans le champ d'actions en faveur d'enfants ou adolescents présentant une déficience ou vivant, du fait de difficultés psychologiques notamment, une situation handicapante. L'OLPPR a poursuivi et œuvré dans la continuité des actions et missions de ses fondateurs, dans l'esprit d'un projet associatif actualisé. L'association a vu le jour en 1951 à l'initiative de Mme Maria DUBOST, directrice d'école à Gerland, sous le nom de « Les amis du centre de Perfectionnement Professionnel ».

À partir des premières activités : classes spécialisées, séjour de vacances, elle a pris très rapidement la décision de créer un Centre Spécialisé pour enfants en difficultés, avec pour ancrage fort l'accès à une formation professionnelle, valorisante et structurante pour ces jeunes, support d'une insertion dans une vie d'adulte.

Son activité s'est poursuivie avec la création et le développement de deux centres, le premier dans le 7^{ème} arrondissement lyonnais, nommé par la suite « Centre Maria DUBOST » et progressivement transformé jusqu'à sa configuration actuelle.

Le deuxième est né à l'initiative de Marius MARTIN, instituteur à Givors qui en 1961, a ouvert deux classes de perfectionnement professionnel installées dans une ancienne fabrique d'ampoules : c'est la naissance de l'Institut de Rééducation « La Cristallerie » qui au fil de ses évolutions et transformations est devenu aujourd'hui un DITEP.

Cette évolution, ce passage en DITEP (dont la démarche est développée au chapitre 4), a été difficile, compliquée au regard d'un contexte peu propice aux changements et aux appréhensions nées d'un vécu traumatisant récent (2017-2018).

En effet, à partir de la fin de l'année 2017, la vie de l'établissement n'a pas été un « long fleuve tranquille ». Divers événements sont venus troubler le fonctionnement de l'institution pouvant aller jusqu'à la mise en péril de la structure. A la suite de chaque événement, l'institution a dû et su faire face tout en maintenant le cap qui était le sien.

En septembre 2017, l'envoi de courriers anonymes aux services de l'Agence Régionale de Santé dénonçant les conditions de travail et d'accueil des jeunes accompagnés au sein de l'établissement a entraîné l'intervention d'une mission d'inspection de l'autorité de contrôle et de tarification.

Le 4 décembre 2017, soit le jour où la Cristallerie avait prévu de rendre les éléments attendus dans le rapport d'enquête de l'ARS, un incendie volontaire a détruit près de 1000 m² de bâtiments.

Ce drame a conduit à une nécessaire réorganisation des modes d'accueil notamment en externalisant une partie de l'activité, rendue possible grâce aux bonnes volontés partenariales.

A la suite de l'incendie, l'autorité de contrôle et de tarification a fait le choix de demander à l'association gestionnaire (OLPPR) de ne pas reconstruire les locaux détruits et de redéployer une partie de l'activité dans la partie sud-est de la métropole lyonnaise.

Puis, l'autorité de contrôle et de tarification a décidé de la fermeture d'une unité de répit, l'Unité d'Accompagnement Renforcé (7 ETP), en raison d'une sous-activité chronique. Cette décision, intervenue en avril 2019, a eu pour conséquence la création de 17 places dédiées à l'accompagnement en Ambulatoire sur le territoire de Givors, en septembre 2019.

Ainsi, à cette période, une réorganisation de l'action de l'institution a été initiée. Elle s'est concrétisée par la création de 3 unités d'accompagnement en réaffirmant la place primordiale des ateliers préprofessionnels comme outil de médiation éducative pour les jeunes.

Et puis, l'institution n'a pas échappé à la crise sanitaire, mondialement et plus communément connue sous le vocable de crise Covid19, dès mars 2020. Cette crise a inévitablement entraîné, pour l'institution comme pour l'ensemble des ESMS, une adaptation des prises en charge et des accompagnements.

Plus récemment, « la Cristallerie » a été « choisie » pour être porteuse d'une Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS) suite à la réponse d'un appel à projet de notre association en septembre 2020.

Ainsi, à chaque événement, il a fallu repenser l'organisation et le fonctionnement de l'institution ce qui a fait naître des questionnements dans l'esprit de tous les acteurs (et faut-il le rappeler et le souligner, a permis de mettre en avant la forte capacité de résilience tant de l'établissement que de ses équipes, et fait montre du profond attachement de ses derniers à l'institution).

Questionnements qui amènent aujourd'hui la Cristallerie à s'inscrire dans une démarche de réflexion sur les adaptations à conduire afin de pérenniser son action.

Farid MAHDADI

Directeur du DITEP de Givors

La Cristallerie

ADPEP 69/ML

Le cadre et le contexte général

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET CONTACTS

	ITEP	SESSAD
Nom de l'établissement	DITEP LA CRISTALLERIE	
Date de création	Septembre 1961	20/01/2021
N° FINESS	69078112 5	
N° SIRET	779 904 671 00350	
Adresse	1 Bis rue Auguste Delaune 69700 GIVORS	
Type d'établissement	Dispositif Institutionnel Thérapeutique Educatif et Pédagogique DITEP	
Autorité de Contrôle et de tarification	ARS Auvergne Rhône Alpes - Délégation départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon	
Financement	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens	
Évaluation externe	Décembre 2012	
Évaluation interne	Janvier 2019	
Capacité d'accueil ouverture	111 places réparties comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 8 places d'internat ▪ 86 places d'accueil de jour ▪ 17 places de SESSAD ▪ 1 équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS) des enfants en situation de Handicap sur la circonscription de Givors 	
Activité principale	Accueil et accompagnement d'adolescents et jeunes adultes avec troubles du comportement	
Nombre de sites	1 site : 1 bis rue Auguste Delaune- Givors (accueil de jour et ambulatoire) 1 site : 162 rue du magasin – Loire sur Rhône (unité d'hébergement)	
Origines géographiques des jeunes accueillis et accompagnés	Départements du Rhône, de la Loire, de l'Isère, Haute Loire	
Nombre de salariés et répartition	Au 31 décembre 2022 : 69 salariés :	

Convention de partenariat	<p>Le DITEP La Cristallerie a conventionné avec les établissements scolaires dans le cadre des Unités d'Enseignement Externalisées mais aussi avec l'ensemble des établissements scolaires accueillant un ou plusieurs jeunes accompagnés par le DITEP.</p> <p>Des conventions ont aussi été formalisées avec d'autres ESMS pour permettre à des jeunes de bénéficier de temps sur un atelier à La Cristallerie</p>
Adresse	1 Bis rue Auguste Delaune 69700 GIVORS
Téléphone	04.72.49.26.99
Mail	la-cristallerie@lespep69.org
Directeur	Farid MAHDADI
Site internet	www.lespep69.org

CADRE REGLEMENTAIRE DE L'ETABLISSEMENT

- Statut du DITEP : établissement privé relevant d'une association loi 1901 à but non lucratif
- Règlement intérieur
- Document Unique des Délégations (DUD)
- Agrément et habilitation du DITEP
- Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM) signé avec l'ARS pour 5 ans

Le dernier arrêté de l'autorité de contrôle et de tarification, datant du 20 janvier 2021, autorise la Cristallerie à accompagner 111 adolescents selon les trois modalités prévues par le cadre légal des Dispositifs ITEP (86 places en accueil de jour, 8 places en Hébergement et 17 places en Ambulatoire). Ce même arrêté est venu créer l'EMAS de Givors rattaché à l'établissement.

LA PROXIMITE ET LE TERRITOIRE (POSITIONNEMENT GEOGRAPHIQUE) DE VIE DES, ADOLESCENTS, JEUNES ADULTES ACCOMPAGNES (CF. CARTES EN ANNEXES).

La situation géographique du DITEP lui confère un rayon d'action assez singulier. En effet, à la croisée des départements du Rhône, de La Loire mais également du nord-Isère, la Cristallerie est en mesure d'accueillir des jeunes dont les parents résident dans ces secteurs. Depuis Septembre 2019, l'unité Vénissieux accueille et accompagne des jeunes dont le lieu de résidence se situe dans le Sud Est de la Métropole Lyonnaise. Ceux-ci représentent en moyenne 1/3 de l'effectif (toutes modalités confondues) chaque année. Les 2/3 restants sont affectés aux deux unités de Givors. Ce sont également ces deux unités qui accompagnent les jeunes vivants dans les départements limitrophes.

Le réseau partenarial s'inscrit dans la même logique géographique.
L'ensemble des données sont consignées dans les cartographies (cf. Annexes).

Les jeunes concernés par le DITEP : qui sont-ils ?

Avant de tenter de définir le public accueilli et accompagné par le DITEP de Givors il nous semble indispensable de se référer au texte réglementaire :

Sont accueillis en Dispositif ITEP « ... des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé... - Art. D. 312-59-1. du Code de l'action sociale et des familles -»

LES JEUNES QUE NOUS ACCOMPAGNONS

Les critères d'orientations vers les DITEP sont donc les difficultés psychologiques se manifestant au travers de troubles du comportement. Ces derniers sont associés à des diagnostics très différents d'un jeune à l'autre pouvant aller des Troubles Neuro-Développementaux (dont font partie les Troubles du Spectre Autistique) au Troubles du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité en passant par les troubles spécifiques des apprentissages. Ceci nous amène nécessairement à faire appel à des compétences et savoir-faire spécifiques pour répondre au plus près des besoins de la personne accompagnée.

A delà de ce qui fait difficulté chez ces adolescents, il nous paraît important de mettre également en avant le fait que les jeunes accueillis en DITEP ne se résument pas à leurs troubles ou symptômes. Notre action doit s'appuyer sur leurs potentialités et leurs compétences. Ces jeunes, dont les capacités cognitives sont préservées, sont forces de proposition et sources d'inspirations pour les professionnels qui les accompagnent au quotidien.

Même si chaque jeune est différent, nous pouvons repérer des caractéristiques communes chez plusieurs des enfants, adolescents, jeunes adultes que nous accompagnons notamment :

Des histoires de vie difficiles parfois traumatiques

Les jeunes accueillis en DITEP témoignent, pour une partie d'entre eux, d'histoires de vie marquées par des perturbations relationnelles précoces, des problématiques de séparation et de pathologie du lien et pour certains des vécus de maltraitance et/ou d'abus. Tous les jeunes n'ont toutefois pas vécu la violence, la maltraitance, des souffrances familiales aussi lourdes. Dans leur grande majorité, ils présentent néanmoins des fragilités personnelles importantes et notamment une image d'eux-mêmes fortement dégradée.

Leur histoire, familiale et/ou personnelle, leurs troubles singuliers semblent peser sur la construction de leur personnalité, générer de la souffrance. Celle-ci est traduite dans des comportements peu adaptés.

Une socialisation et une scolarisation mises à mal

Sur le plan psychopathologique, ils présentent un certain nombre de manifestations symptomatiques aux conséquences plus ou moins importantes sur leurs capacités de scolarisation et de socialisation.

S'ils ont en commun un potentiel cognitif globalement préservé, le profil des enfants et adolescents accueillis est souvent hétérogène, tant sur le plan du développement affectif que cognitif. Leur rapport au savoir est généralement perturbé, leur potentiel empêché demandant une pédagogie et un accompagnement éducatif adaptés.

Une relation aux autres et à eux-mêmes souvent dégradée

Nous observons, sur le plan clinique, la fréquence de difficultés de séparation, une intolérance à la frustration, un trouble de la relation à l'autre caractérisé par un mauvais ajustement à autrui et au groupe, une prise en compte des exigences sociales insuffisante avec un rapport à l'autorité difficile.

Leur rythme de vie peut aussi témoigner d'une désorganisation pouvant majorer au fil du temps leurs difficultés, tout comme leur lien, souvent de dépendance, aux réseaux sociaux.

L'instabilité physique, l'agressivité, l'impulsivité, la dispersion psychique et les troubles attentionnels sont des modalités d'expression de même que la présence de conduites d'échec et le recours à la toute-puissance ou à l'opposition.

Leurs difficultés peuvent aussi se déployer de manière plus introvertie : inhibition, positions de retrait, mouvements auto-agressifs, pensées suicidaires...

Ces manifestations plus ou moins intenses vont venir perturber leurs facultés de penser et d'agir, leurs perceptions d'eux-mêmes, leurs relations aux autres.

Elles ne se traduisent pas avec la même intensité dans les différents espaces du DITEP. En ambulatoire, notamment la symptomatologie peut être moins bruyante.

Un accès au soin traditionnel/direct souvent difficile

Au regard des différentes modalités d'expression de leur souffrance, ces jeunes sont souvent très éloignés du soin direct qui peut se déployer dans un espace d'élaboration repéré avec un médecin psychiatre ou un psychologue pour mettre au travail les questions qui font difficulté. De la même façon, ils sont facilement à distance des différentes actions de prévention.

La pratique institutionnelle, dans ses différentes formes et notamment soignante, permet de faciliter l'élaboration psychique souvent difficile pour ces jeunes et pourtant garante de leur accès à l'auto-détermination.

Nos DITEP ont donc à penser, à proposer un soin adapté à ces jeunes.

POURQUOI PARLER DE SITUATIONS DE HANDICAP OU DE PROCESSUS HANDICAPANT ?

Être orienté en DITEP par la MDPH pour des difficultés que l'on regroupe sous la désignation de "troubles du comportement" ne va pas de soi pour les jeunes mais aussi pour beaucoup de parents.

Or, il ne s'agit pas d'un handicap mais d'un processus handicapant au sens où l'intensité de leurs troubles les met dans une situation handicapante.

Si ce passage par la MDPH peut être vécu comme stigmatisant pour beaucoup de nos jeunes, la reconnaissance administrative du handicap permet l'ouverture de droits sociaux et une mise en place de soins adaptés (plans de compensation de la MDPH) pour faciliter leur inclusion sociale.

Penser le processus handicapant dans sa temporalité nous amène à construire nos accompagnements dans une dynamique qui vise à une adaptation permanente de nos actions s'adaptant au parcours de l'enfant.

Dans tous les cas, la notification MDPH n'excède pas l'âge de 20 ans.

Ce processus handicapant, du fait de l'éventail des problématiques sous-jacentes aux types de troubles et de la période de l'adolescence (donc en mouvement), peut être réversible, atténué mais peut également s'intensifier, perdurer, s'ancrer...

Ceci peut influencer les différentes orientations post DITEP.

LA CRISTALLERIE : UN ETABLISSEMENT EN EVOLUTION, AU SERVICE DU PARCOURS DU JEUNE ET DE SA FAMILLE, INSCRIT SUR SON TERRITOIRE

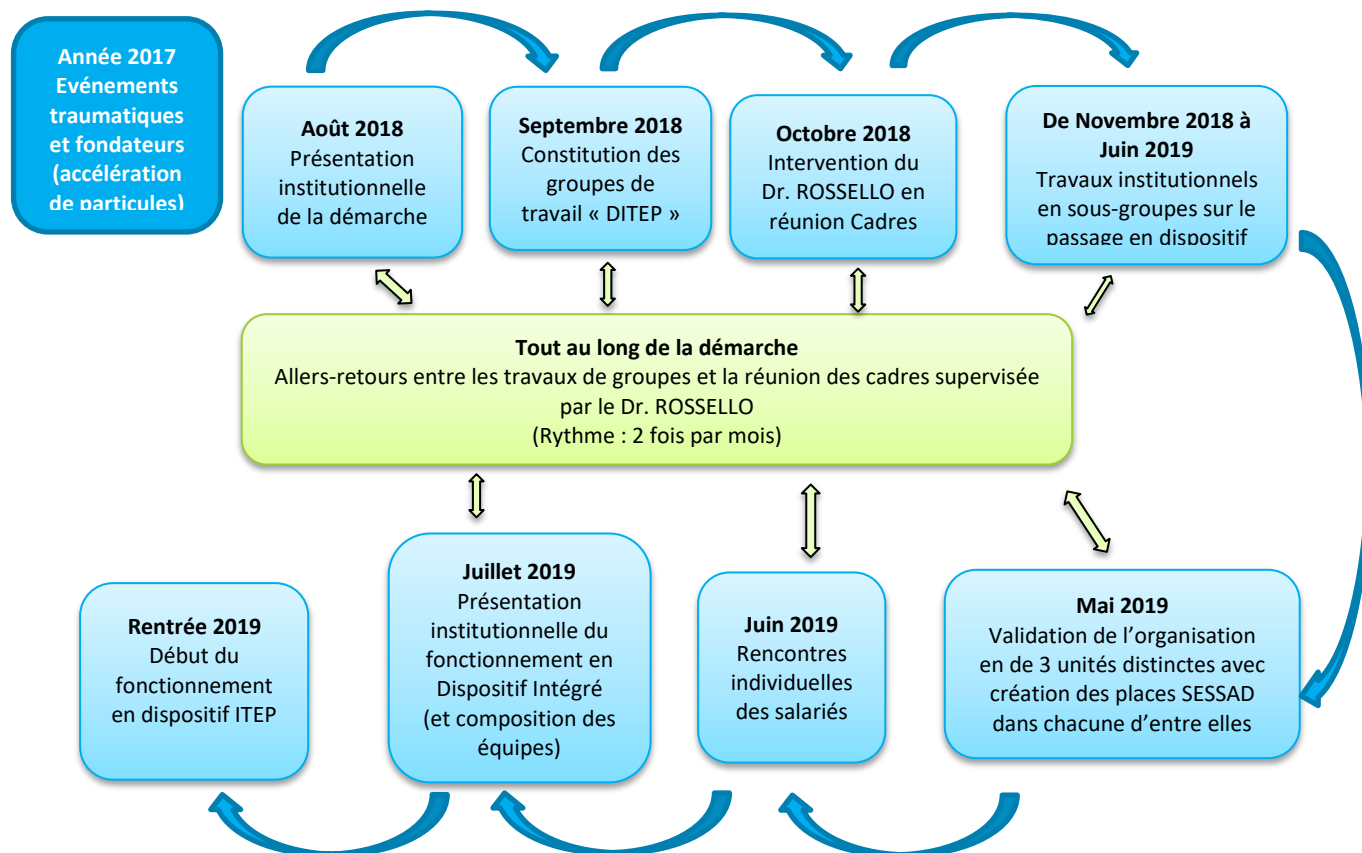
De l'ITEP la Cristallerie au DITEP la Cristallerie : une démarche volontariste et accompagnée impliquant l'ensemble des salariés

PRESENTATION DE LA DEMARCHE

Entre septembre 2018 et août 2019, l'ensemble des salariés de l'établissement a travaillé, sur les évolutions attendues de La Cristallerie. Ce travail s'est fait avec l'accompagnement du Docteur Jean-Jacques ROSSELLO, psychiatre, psychanalyste et médecin en DITEP, co-auteur du livre « Sessad, une institution nomade »¹.

¹ SESSAD, une institution nomade, Pascal ROMAN, Jean-Jacques ROSSELLO- ed Trames- 2011- 304p

CALENDRIER DE DEMARCHE DES TRAVAUX INSTITUTIONNEL POUR UN PASSAGE EN DISPOSITIF INTEGRE :



Cette démarche volontariste, avait, au-delà de la finalité, pour objectif de remobiliser l'ensemble des acteurs autour d'un travail commun suite à plusieurs années difficiles émaillées d'évènements indésirables (développés précédemment).

Ce travail a permis à l'institution de repenser une nouvelle organisation dans la perspective d'un fonctionnement en dispositif intégré, en axant notamment la réflexion sur quatre points forts de la philosophie DITEP :

- **Donner une place prépondérante aux familles dans l'accompagnement tout en favorisant la parole, le pouvoir d'agir, des jeunes dans les décisions les concernant.**
- **Garantir une fluidité des parcours dans une logique de territoire.**
- **Adapter les modalités d'accompagnement, dans une visée inclusive, au plus près des besoins du jeune (accueil de jour, accueil de nuit, ambulatoire, emplois du temps partagés...).**
- **Eviter les ruptures.**

Il est ressorti, de ces travaux institutionnels, des points saillants à prendre en compte dans nos nouvelles organisations :

LES GRANDS PRINCIPES RETENUS

- Favoriser des prises de décisions, d'évolution du projet de l'adolescent suffisamment réactives tout en garantissant des espaces d'élaboration :
 - Veiller à la place des familles dans les évolutions du projet et à soutenir, autant que possible, le pouvoir d'agir des jeunes.
 - Garantir une réactivité dans les prises de décisions en évitant les passages à l'acte.
 - Veiller à une élaboration pluridisciplinaire ou interdisciplinaire.
- Maintenir la notion d'appartenance à un dispositif :
 - Maintenir le côté protecteur de l'institution/du dispositif et le sentiment d'appartenance.
 - Identifier nos principes de base, nos dénominateurs communs sur l'ensemble des unités.
 - Maintenir des espaces de rencontres et de travail commun entre unité.
- Maintenir la notion d'affiliation pour les jeunes et les professionnels :
 - Garantir un ancrage institutionnel dans le dispositif pour chaque jeune quelles que soient ses modalités d'accompagnement et l'évolution de son projet.
 - Veiller à l'appartenance de chaque professionnel à une équipe pluridisciplinaire ou interdisciplinaire.
- Soigner les transitions, les passages :
 - Accompagner les changements de modalités de suivi.
 - Favoriser les échanges et les communications pour que le jeune soit accueilli, attendu dans les nouveaux espaces dans lesquels il évoluera.
- Préciser la notion de référence dans l'accompagnement du jeune.
- Associer les jeunes et les familles à la réflexion sur l'évolution de La Cristallerie
 - Organiser des réunions d'information et d'échanges avec les parents et les jeunes.
 - Associer et informer autant que faire se peut le Conseil de Vie Sociale tout au long du processus.
 - Garantir une élaboration et des prises de décisions partagées avec les familles quant à l'affectation de leur enfant sur l'une ou l'autre des unités.

LA MISE EN ŒUVRE CONCRETE

Ces travaux collectifs ont nourri les évolutions suivantes de La Cristallerie :

- **Concernant le passage d'un fonctionnement ITEP à un fonctionnement en dispositif intégré**

Afin de déployer un fonctionnement souple et modulable pour répondre au plus près des besoins d'accompagnement de chaque jeune et éviter les ruptures de parcours, La Cristallerie s'est réorganisée, dès la rentrée de septembre 2019, en trois unités : *l'unité Givors 1, l'unité Givors 2 et l'unité de « Vénissieux ».*

Chacune de ces 3 unités :

- Accompagne entre 35 et 40 jeunes de 12 à 20 ans dans une logique de territoire.
- Est composée d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels (thérapeutes, éducateurs, professeurs des écoles) sous la responsabilité d'un adjoint de direction.
- Bénéficie, en son sein, de toutes les modalités d'accompagnement : accueil en journée dans les murs de l'établissement, accueil sur une Unité d'Enseignement Externalisée (UEE), suivi ambulatoire (avec un fonctionnement type SESSAD), ateliers préprofessionnels, emplois du temps partagés et/ou aménagés selon les besoins, stages en entreprise... Un jeune peut, par exemple, être deux jours au collège, un jour en classe externalisée, un jour en atelier et bénéficier d'une nuit à l'hébergement séquentiel ; sachant que cet emploi du temps changera si l'évolution de sa situation le nécessite.
- Bénéficie des ateliers préprofessionnels qui restent tous basés sur Givors afin de garder la spécificité de La Cristallerie et la diversité des propositions d'ateliers.
- Bénéficie de temps d'éducateurs dédiés à la référence de projets/parcours et à de nouvelles formes d'accompagnement pour les jeunes en situation de décrochage (suivi hors les murs, visites à domicile, liens avec les infrastructures du quartier...).

La Cristallerie dispose de deux Unités d'enseignement externalisée : une au collège F. Mistral à Feyzin (rattachée à l'unité Vénissieux) et une au Lycée professionnel D. Casanova (rattachée à l'unité Givors 2). Chaque jeune de chacune des trois unités peut, en fonction de son projet, bénéficier de ces outils transversaux.

Cette réorganisation de l'établissement en unités, dès le mois de septembre 2019, devait permettre d'envisager l'installation effective d'une unité sur la commune de Vénissieux (Sud-Est de Lyon), au cours de l'année scolaire 2019/2020, si l'achat des locaux avait pu être finalisé et les travaux de mise aux normes et d'aménagement réalisés. L'association avait trouvé des locaux (anciens bureaux) à acheter, d'une superficie de 740m², situé à Vénissieux. Ces locaux bénéficiaient d'un espace extérieur clos, adapté aux temps de récréation des adolescents et au stationnement des véhicules.

Malheureusement, il n'a pas été possible de finaliser cet investissement du fait de la tension immobilière dans ce secteur géographique. A ce jour, nous sommes toujours dans une recherche active de locaux afin de mener à bien ce redéploiement partiel d'activité.

- **Concernant la modalité ambulatoire**

Nous avons proposé la création de places SESSAD dans le cadre du passage en dispositif :

- Ce SESSAD a vocation à accompagner les projets d'apprentissage et/ou de formation professionnelle qualifiante, à favoriser de manière sécurisée les mises en situation professionnelle notamment par le biais de stages, et à accompagner les accès directs à l'emploi en milieu ordinaire et/ou protégé.
- Ce SESSAD, au regard de l'âge des jeunes accueillis au DITEP, peut aussi accompagner des jeunes scolarisés en collège et Lycée « ordinaire ».
- Les jeunes suivis par le SESSAD peuvent bénéficier de toutes les autres modalités d'accompagnement (Unité d'Hébergement séquentiel, semaines d'activités, scolarité partagée...) et ce dans une dimension thérapeutique, éducative et pédagogique.

Cette modalité d'accompagnement récente pour notre institution fera l'objet d'une fiche action (cf. annexes).

L'approche institutionnelle et l'interdisciplinarité : fondements du travail au sein de notre DITEP

Le fondement du travail au sein du DITEP découle du Décret n° 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré prévu à l'article 91 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé.

« Le fonctionnement en dispositif intégré vise à faciliter les passages des enfants et des jeunes entre les modalités d'accompagnement proposées par les ITEP et les SESSAD. Ainsi, la MDPH notifie en « dispositif ITEP » et l'établissement ou le service accueillant l'enfant ou le jeune peut ensuite procéder à des changements de modalités d'accompagnement sans nouvelle notification de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), sous certaines conditions.

Une souplesse est également rendue possible pour les changements de modalités de scolarisation. Il s'agit de permettre une meilleure fluidité des parcours des enfants et des jeunes accompagnés au sein du dispositif et ainsi, une meilleure adaptation de la prise en charge à leurs besoins. Ainsi, les termes « dispositif ITEP » caractérisent le fonctionnement en dispositif intégré des ITEP et des SESSAD. »²

L'interdisciplinarité est aussi un indispensable du cadre de soin. L'approche interdisciplinaire contribue à un travail réflexif autour des situations et à ce que chaque professionnel puisse élaborer les accompagnements, les postures, la contenance. Ce travail permet aussi à chacun de porter le cadre institutionnel et la dimension de l'équipe hors les murs, sans se sentir trop isolé. Ainsi, même s'il est seul physiquement notamment en ambulatoire, un professionnel garde l'équipe et l'institution présentes dans sa tête.

Le travail interdisciplinaire aide aussi à penser les modalités de rencontre avec les jeunes et les articulations dans les interventions de chacun, professionnel comme institution ; ce qui peut même s'avérer, dans certaines situations, comme un préalable à la rencontre.

Au fil de l'accompagnement, chaque professionnel doit pouvoir amener sa pierre à l'édifice pour tenter de penser ce qui est en jeu avec ces enfants/adolescents. C'est précisément le croisement des regards, des vécus différents des professionnels dans le lien avec le jeune et sa famille qui va permettre de résister, de tenir dans la continuité. La conflictualité entre collègues/institutions autour d'une situation et sa mise au travail collective amène aussi des pistes de compréhension de la problématique du jeune.

LES DIMENSIONS D'ACCOMPAGNEMENT INSTITUTIONNEL.

Les différentes dimensions de nos accompagnements s'inscrivent dans des interactions pluridisciplinaires dans une visée d'accompagnement au soin. Ces dimensions sont les suivantes :

- La dimension institutionnelle.
- La dimension thérapeutique.
- La dimension éducative (s'appuyant sur des médiations éducatives mais également sur la médiation des ateliers préprofessionnels).
- La dimension pédagogique.
- La dimension sociale (depuis la création du pôle social / service de suite).

La possibilité d'une participation large à différents temps et actions en lien avec les équipes est alors offerte à chaque professionnel de l'établissement ce que qui nous octroie une façon de fonctionner singulière.

² Extrait du Décret n° 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré prévu à l'article 91 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé.

Identification des ressources du dispositif au regard des besoins du jeune et de son environnement

Font et sont ressources à La Cristallerie :

- Une Equipe Pluridisciplinaire étoffée.
- Les différentes modalités d'accompagnement (Accueil de jour, ambulatoire, Internat séquentiel).
- L'EMAS.
- L'implantation géographique singulière en Zone Périurbaine.
- Le Pôle Social (ASS, Service de suite).
- Les Ateliers pré préprofessionnels.
- L'Unité d'Hébergement.

Une des forces du DITEP réside dans la pluridisciplinarité de son équipe (Cf. Tableau des effectifs en Annexe).

En effet, le nombre, la compétence et la qualité des personnes constituant les équipes nous offrent la possibilité de regards croisés sur les situations des jeunes et ainsi de proposer aux familles des accompagnements individualisés et singuliers répondants au plus près des besoins des jeunes.

Des espaces d'élaboration, de coordination et de réflexion multiples (à l'échelle de l'institution mais également à celle des unités) permettent à chacun des intervenants de penser ses interventions dans la complémentarité de celles de ses collègues (cf. Tableau des réunions en annexe).

La plupart des postes étant pourvus, malgré un contexte de recrutement post Covid 19 tendu, les jeunes ont l'opportunité de vivre des expériences avec des professionnels divers dont l'implication et l'investissement ne sont plus à démontrer.

L'EMAS

La Cristallerie a été choisie à l'été 2020 pour porter l'Equipe Mobile d'Appui à Scolarisation des élèves en situation de handicap (EMAS) sur la circonscription de Givors.

A la suite du processus de recrutement, la coordonnatrice de l'EMAS a rejoint notre équipe en janvier 2021.

Portée par le DITEP, l'EMAS s'inscrit dans une logique de territoire. Son champ d'action est la circonscription de Givors qui regroupe les communes de Givors, Grigny, Charly, Vernaison et Solaize.

Les missions principales de l'EMAS telles qu'elles sont définies par le cahier des charges sont les suivantes :

- L'appui et le conseil en direction des équipes pédagogiques
- La formation et la sensibilisation
- Gestion des situations complexes.

La fonction première de la coordinatrice n'est pas de s'inscrire dans une action directe envers un enfant mais de soutenir, conseiller, former les enseignants pour renforcer les parcours de scolarisation inclusive dans le milieu ordinaire.

Lors de la création de l'EMAS, nous nous sommes interrogés sur la façon dont la coordinatrice allait être perçue et accueillie au sein des écoles. Nos craintes se sont vite dissipées tant les demandes se sont assez rapidement déposées sur son bureau démontrant ainsi la pertinence de ce dispositif innovant et mettant en lumière le profond besoin des équipes pédagogiques qui sont, somme toute, assez démunies face à des enfants à besoins particuliers. La collaboration avec l'Inspecteur et ses conseillères pédagogiques, et il convient de le souligner, a été un gage de réussite dans cette nouvelle collaboration entre l'Education Nationale et La Cristallerie.

Pour un établissement tel que le nôtre où la question de l'inclusion est centrale, porter une EMAS a du sens. Mais au-delà de ce sens, et dans une dynamique de projet, ce portage est riche d'enseignements car il permet d'inscrire les ESMS en général et La Cristallerie en particulier, en tant qu'établissement ressource. Notre connaissance, pour ne pas dire notre expertise, de ces jeunes nous permettent de partager notre approche avec les équipes pédagogiques. Mais au-delà de ces points, le portage d'une EMAS nous permet, dans une dynamique de projet, de nous rendre compte de la réalité des besoins du bassin Givordin. Actuellement, il s'avère que 13 enfants de moins de douze ans sont en attente d'un accompagnement par un DITEP. Ces enfants sont en souffrance dans le milieu ordinaire et mettent à mal les groupes classes auxquels ils appartiennent sans vraiment y mettre du sens. Il convient donc, au regard de notre projet, d'impulser un travail devant aboutir à une proposition d'accompagnement des enfants de moins de douze du secteur de Givors.

En effet, il n'existe pas sur la commune, de réponse en accueil de jour ou hébergement séquentiel pour les enfants notifiés DITEP et âgés de moins de douze ans.

Ce constat fera l'objet d'une fiche action (cf. annexes).

LE POLE SOCIAL

En septembre 2021 l'idée de la création d'un pôle social est née d'un double mouvement : l'arrivée d'une nouvelle Assistante de Service Social, et une nouvelle répartition des responsabilités des Adjointes de Direction.

Cet ensemble d'éléments s'inscrivait, de plus, dans une temporalité intéressante : celle de la réécriture du projet d'établissement.

L'idée de départ était, d'une part, de réfléchir à la répartition des deux ASS sur les trois unités qui composent La Cristallerie et, d'autre part, de réfléchir à inclure le Service de Suite dans cette nouvelle entité ce qui, au regard d'une logique de parcours, est apparu cohérent puisque la contribution du Service de Suite ne commence pas à la sortie du jeune mais lorsque le projet de sortie est construit et vérifié. A ces trois professionnels, les réunions du pôle social se sont enrichies de la présence d'une psychologue, l'ensemble étant placé sous la responsabilité de l'Adjoint de Direction de l'Unité de Givors 2.

Enfin, il s'agissait de travailler à rendre pertinent et cohérent ce nouvel outil de La Cristallerie. La construction du pôle a donc demandé du temps, des réunions à raison d'une heure, une fois par semaine pour aboutir à un ensemble qui devait apporter une plus-value à l'ensemble de l'institution.

Ce travail, validé lors d'une réunion de cadres, a permis de définir la répartition des ASS sur les différentes Unités, de définir leurs prérogatives (Via trajectoire, admissions, suivi des différents attendus des dossiers des jeunes, liens ...), la présence et le rôle de l'éducateur du Service de Suite dans la construction des projets.

Le Pôle social se définit également comme un centre documentaire pour l'après DiTEP en se mettant en contact avec les différentes institutions, acteurs sociaux qui pourraient intervenir dans la suite du parcours des jeunes après La Cristallerie et en informer les équipes du DiTEP.

Enfin et pour finir, les professionnels sont aussi à l'origine de nouveaux projets tel que le « Café des Anciens » dont le but est de réunir des jeunes adultes sortis des listes de l'établissement avec comme idée qu'ils puissent se retrouver, mais aussi s'apporter mutuellement des réponses face aux difficultés qu'ils ont pu rencontrer et ainsi être une ressource mutualisée. Le « Groupe majorité », autre projet, a comme principe de réunir les jeunes qui sont devenus récemment majeurs ou ceux qui vont l'être prochainement et de travailler sur leurs représentations de la majorité, de leurs questions, de leurs craintes, de leurs attentes sur ce cap fortement chargé dans la vie d'un jeune.

On le comprendra, la construction et la mise en place d'un Pôle social n'a pas pour objectif de complexifier « le mille-feuille organisationnel » de l'établissement mais bien de s'inscrire comme un outil supplémentaire à disposition tant des jeunes que des professionnels mais également au service du parcours du jeune dans un souci de lien et de cohérence institutionnelle.

LES MODES DE MANAGEMENT

UN MANAGEMENT ANCRE AU PLUS PRES DES PROFESSIONNELS

Prendre résolument appui sur la pensée et l'action partagée relève d'une posture des cadres de direction au quotidien au sein du DITEP. En ce sens, ces derniers tentent, en prenant appui sur l'association, le directeur de secteur et les cadres fonctionnels de soutenir et maintenir au sein du DITEP :

- Une culture de la coopération ;
- Une culture de la co-construction ;
- Une culture de la confiance et de l'équité.

Pour ce faire, la diffusion et le partage d'une information transparente et maîtrisée, l'usage constant de la réflexion interdisciplinaire et partagée, la valorisation instituée de l'autonomie des personnes accompagnées et des professionnels, l'implication de tous dans la compréhension des enjeux des missions du DITEP et de son environnement, la mise en situation de participer à la construction et à l'évolution du projet en dispositif et des projets qui en découlent y contribuent.

Aucune organisation n'est en capacité de fournir un mode opératoire qui soit capable de garantir aux professionnels une solution à l'ensemble des situations auxquelles ils vont être confrontés dans le réel. C'est la prise en compte de ses écarts, entre l'organisation et la réalité de la situation, qui constitue un rendez-vous clef pour l'établissement dans la réalisation de ses missions et bien entendu pour les professionnels. C'est donc dans la confrontation à ces écarts que peut se renforcer la confiance entre professionnels en contribuant ensemble à la résolution de ce qui résisterait à l'organisation. La coopération ne se décrète pas, elle se construit dans la mise à l'épreuve du réel. Mais à l'inverse c'est aussi dans ces situations que peuvent se jouer des formes d'isolement. Les efforts fournis par les uns et les autres peuvent rester sans effets et être vécus comme des échecs. Alors peuvent apparaître chez les professionnels des postures défensives, un désengagement voire un épuisement. C'est en s'appuyant sur ces constats que nous développons une organisation réflexive pouvant soutenir la capacité de l'équipe dans l'élaboration et la construction de réponses en situation.

Soutenir cette dynamique encore plus au sein du DITEP, où la violence et la fréquence des passages à l'acte des jeunes accompagnés vécues par les professionnels, de manière directes ou indirectes, impactent ceux-ci et les liens d'équipe, c'est soutenir la part de créativité des professionnels, par laquelle ils s'approprient les missions qui leur sont confiées, en les subjectivant, sans être réduit à une fonction exécutive.

En résumé, nous œuvrons dans une forme de management empreint de bienveillance et dénué de complaisance, afin de permettre à chaque professionnel de tendre vers une posture similaire à l'endroit des personnes accompagnées.

Prise en compte de la famille et l'environnement : un travail de co-construction essentiel

Le travail avec les familles est un des piliers indispensables au processus d'accompagnement et de soin. Dans une grande majorité des situations, les familles s'adressent au DITEP lorsque les difficultés sont déjà installées et qu'elles n'ont plus d'autres solutions pour leur enfant.

Sans elles, le soin pour leur enfant ne saurait être engagé. Nous avons besoin de leur accord et de leur confiance. Tout au long de l'accompagnement, **les parents sont des acteurs à part entière du soin.** Le DITEP s'appuie sur la connaissance qu'ils ont de leur enfant, sur leurs compétences parentales, sur leurs attentes.

Pour accepter son orientation souvent contrainte en DITEP, l'enfant, l'adolescent, a quant à lui besoin de percevoir le lien entre ses parents et l'institution ; lien qui le rassure et contribue aussi à construire la confiance.

LES DIFFERENTS TEMPS DE L'ADMISSION ET LEURS CONTENUS, MISE EN ŒUVRE DE LA COLLABORATION AVEC LES JEUNES ET LES FAMILLES.

Lorsqu'un jeune est orienté vers le DITEP et après contacts et échanges avec les représentants légaux du jeune, le processus d'admission s'enclenche et débute par **un premier entretien** en présence du Directeur de l'établissement, de l'Adjoint de Direction concerné et du Médecin Psychiatre.

Les objectifs de la rencontre sont :

- Une première prise de contact avec le jeune et sa famille
- Comprendre les motifs de la demande d'inscription sur La Cristallerie. Comment et pourquoi ce jeune et cette famille sont présents lors de cette rencontre.
- Recueillir des premières informations administratives, du cadre de vie et du parcours scolaire.
- Présenter le dispositif DITEP.
- Repérer une erreur d'orientation, une contre-indication à une orientation DITEP.

A l'issue de cet entretien :

- La famille doit nous retourner, le cas échéant, son accord écrit de demande d'inscription.
- Les personnes présentes orientent vers une des 3 unités et commencent à penser les modalités d'accueil du jeune (ambulatoire, classe externalisée, en interne).

Puis si la famille a donné son accord, un **Entretien Numéro 2, en deux temps, est proposé à la famille et au jeune en présence de l'Infirmière et du Médecin Généraliste de l'établissement.**

Il s'agit alors de recueillir des informations médicales et des éventuels traitements suivis par le jeune, l'ouverture d'un dossier médical.

Puis dans le deuxième temps, en présence de l'Assistante Sociale de l'unité concernée, du futur psychologue référent et du psychiatre, la rencontre a pour objectifs de recueillir des informations complémentaires pour favoriser une admission dans les meilleures conditions possibles.

Le jeune sait désormais qu'il rentrera sur l'établissement, il s'agit donc de faire un recueil des informations sociales, psychiatrique, psychologique, rééducatives, éducatives, et pédagogiques.

Cela permet également d'évaluer les enjeux psychoaffectifs, éducatifs, sociaux et pédagogiques entourant cette situation.

A l'issue de cet entretien, les différents interlocuteurs engagent :

- La mise en lien avec les partenaires extérieurs : école / Protection de l'enfance/ Partenaires du médicosocial.
- Le recueil des différents documents médico administratifs.
- La rédaction d'un compte rendu permettant de tracer ces informations.
- La présentation du jeune à l'équipe de direction pour valider les modalités d'orientation et le type de d'accompagnement (unité, suivi ambulatoire/classe externalisée / interne) et fixe la date de présentation à l'équipe.

A l'occasion de la présentation, lors de la réunion d'équipe, est amorcée la construction d'un projet d'accueil qui comportera :

- Les modalités d'arrivée du jeune : entrée progressive ou non/ visite de l'établissement, présentation de l'éducateur référent, présentation de l'équipe et du fonctionnement de son unité, présentation des jeunes de son unité.
- Son emploi du temps.
- Les principaux objectifs et enjeux de l'arrivée sur le DITEP ainsi que les modalités de prise en charge du jeune sur le plan éducatif, thérapeutique et pédagogique ; prise en charges rééducatives, aménagements scolaires, etc. ...).

Débutent alors le processus d'intégration au sein de l'établissement passant par une période de rencontre et d'évaluation :

Sur le plan du pôle thérapeutique, la participation durant un cycle de séances définies au groupe photo-langage a pour objectifs d'évaluer les capacités de verbalisation, de symbolisation du jeune, d'observer ses modalités relationnelles au sein du groupe de ses pairs et avec les adultes.

Au cours de cette période, le jeune rencontre le psychologue référent, le pédopsychiatre individuellement et avec sa famille à l'occasion de quelques consultations afin de réaliser une première évaluation des modalités relationnelles au sein de la famille, de contractualiser avec la famille les modalités de soin du jeune au sein du DITEP. Est alors aussi réalisée une première évaluation du fonctionnement psychologique du jeune accueilli en appui, le cas échéant, sur un certain nombre d'outils : des entretiens individuels, des groupes à médiation, des bilans psychométriques, orthophoniques, psychomoteurs ; le tout étant coordonné par le médecin et l'équipe thérapeutique.

Sur le plan du pôle social, une ou plusieurs rencontres seront proposées avec la famille ou les référents de l'autorité parentale dans l'objectif de travailler le lien avec la famille et l'ensemble des partenaires extérieurs impliqués dans l'accompagnement du jeune.

LA CONTRACTUALISATION ET SES CONDITIONS, CONTRAT DE SEJOUR.

Une fois le principe de l'accueil d'un jeune validé, la signature du contrat de séjour est une autre occasion de recueillir des premières demandes et attentes et, in fine, de déterminer conjointement la première modalité d'accompagnement.

Ces attentes devront alors pouvoir se décliner dans le projet personnalisé d'accompagnement (PPA).

Le contrat de séjour et le projet personnalisé d'accompagnement (PPA) sont deux modalités d'engagement différenciées et articulées.

Le contrat de séjour mentionne l'existence du PPA, les objectifs et les prestations adaptées. Il ne reprend pas intégralement le PPA (analyse préalable de la situation, modalités de mise en œuvre...).

Le PPA constitue une démarche répondant à plusieurs principes :

- **Une démarche dynamique de co-construction du PPA issue d'un dialogue régulier.**
- **La recherche de la participation la plus forte du jeune et de sa famille.**
- **Une dynamique souple et adaptée au rythme de la personne.**
- **Implication de l'ensemble des professionnels concernés par l'accompagnement.**

Par ailleurs, le terme « projet personnalisé » témoigne explicitement de la prise en compte des attentes de la personne (et/ou de son représentant légal) et englobe la question de l'individualisation. Il permet également d'inclure différents volets plus spécifiques dont il organise l'articulation (volet éducatif, pédagogique, de soins...).

Les projets co-construits comme outils d'accompagnement personnalisés et participatifs.

Le PPA et sa déclinaison dans les différents espaces coordonnés de l'accompagnement institutionnel thérapeutique, éducatif, pédagogique et social

Tout au long de la démarche, le travail des professionnels consiste à aider le jeune à affiner sa compréhension de sa situation, exprimer ses attentes et construire avec lui le cadre d'un accueil et d'un accompagnement personnalisés, à créer un cadre facilitant l'expression différenciée de ses attentes, de celles de ses proches et de son représentant légal.

Il s'agit d'être attentif aux premiers contacts, de construire une alliance dynamique entre le jeune et les professionnels, de réunir les conditions pour l'expression des attentes. Puis s'engage la phase d'analyse de la situation pour aboutir à une analyse partagée permettant la co-construction d'un projet ouvert, évolutif. Vient ensuite la préparation du choix des objectifs et modalités d'actions.

Pour ce faire, des temps d'échange et des contacts personnalisés sont proposés tout au long de l'accompagnement et en amont du chaque PPA afin de faire émerger des propositions, encourager les essais afin de rendre le jeune acteur de son projet.

Le projet est co-évalué par le jeune, son représentant légal, les professionnels et les partenaires concernés. A sa demande, un jeune majeur (signataire de PPA) peut associer ses proches. Les parties prenantes échangent sur la réalisation des objectifs, repèrent les effets, produisent une analyse et réinterrogent les hypothèses. Les résultats de la co-évaluation permettent de définir de nouveaux objectifs, d'adapter l'accompagnement.

La rédaction du projet personnalisé

Rédiger l'ensemble du projet permet de disposer d'un document commun qui facilite son suivi et son évaluation. Ce support écrit doit :

- Permettre de suivre la progression du projet en gardant trace des différentes phases de co-construction ;
- Faire apparaître de manière claire la contribution des différentes parties prenantes, en particulier les attentes et contributions du jeune. En cas de refus de sa part et de ses représentants légaux, ce choix est respecté et inscrit dans le PPA.

La place des familles, un principe au-delà des seuls outils de la loi 2002-2

La prise en compte des familles et leur place dans la vie de l'établissement sont des points constants de réflexion au sein de La Cristallerie. Depuis plusieurs années, ces points font ainsi l'objet de formations collectives régulières pour aider les professionnels à mieux comprendre certains fonctionnements familiaux et à mieux accompagner les familles, chacune dans ses singularités.

Ce travail se décline tout d'abord au travers d'échanges (téléphoniques, sms, mails...) réguliers entre les professionnels, notamment les éducateurs référents, et les parents mais aussi sous formes de rencontres informelles, comme le café des familles, des portes ouvertes...

Il se décline aussi par des rendez-vous plus formalisés qui rythment l'année : au moins un pour finaliser l'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement et le signer ensemble et enfin trois pour la remise des bilans trimestriels.

Les parents sont aussi sollicités pour participer au Conseil de la Vie Sociale (3 réunions par an) avec une participation qui reste néanmoins limitée (1 à 3 familles présentes en moyenne ces dernières années).

Lors de la journée de rentrée, les familles sont invitées à partager un buffet le midi avec leurs enfants et les professionnels ce qui permet des temps d'échanges plus informels très précieux dans le lien qui peut s'établir avec certains parents.

Nous essayons au maximum de promouvoir l'expression des jeunes et des familles en mettant en place de multiples occasions de rencontres.

Enfin, la préparation à la rédaction de ce projet a été l'occasion de solliciter les familles, en dehors de l'accompagnement des jeunes, afin de leur permettre de s'exprimer quant à leur vision du travail institutionnel.

Ce sondage³ s'est fait par téléphone afin de récolter un maximum de réponses. Sur un total de 79 familles contactées, 44 ont répondu, ce qui représente un taux de réponse de 55%, tout à fait satisfaisant en l'absence de relance.

Ce « phoning » s'est basé sur une étude afin d'intégrer pleinement les attentes des familles dans le recueil d'informations sur les dispositifs mis à son service.

Afin de sonder les familles, deux questions ont été posées : *Qu'attendez-vous du DITEP La Cristallerie ? / Que pensez-vous pouvoir apporter au DITEP La Cristallerie ?*

De cette étude se dégage plusieurs axes concernant les attentes des familles. Une première est ciblée sur les besoins de leur enfant, la seconde est davantage orientée sur le travail en collaboration.

³ Retour des questionnaires joint en Annexe

Le soin : déployé dans sa dimension institutionnelle comme fondement de l'accompagnement

En préambule, il convient de préciser que l'accompagnement du DITEP tend à déployer et à soutenir un **processus de soin** qui aura notamment comme visées :

- **Une dynamique Inclusive** sociale, scolaire, culturelle, l'insertion professionnelle...
- **L'autonomie**
- **L'auto-détermination** définie comme le pouvoir d'agir, c'est-à-dire la possibilité pour le jeune, en appui sur ses habiletés et capacités mais aussi sur ses parents, de décider, autant que faire se peut et en fonction de son âge, de manière autonome et libre, des choix de vie le concernant sans que d'autres ne les décident à sa place

Il convient également de souligner que **le soin, dans sa dimension institutionnelle, s'inscrit dans toutes les modalités du DITEP : accueil de jour, accueil de nuit, ambulatoire**. Les éléments qui suivent définissent un socle commun de référence, permettant à chaque professionnel de s'adosser à ce socle mais aussi de le faire vivre dans sa pratique quotidienne, dans et hors les murs, de manière interdisciplinaire et, autant que possible, interinstitutionnelle.

LE CADRE INSTITUTIONNEL INDISPENSABLE AU CADRE DE SOIN.

Pour être soignante, une structure médico-sociale s'appuie sur un **cadre institutionnel** destiné à recevoir, accueillir et déployer sa tâche primaire c'est à dire sa mission, sa raison d'être.

Le cadre institutionnel, qui s'applique à tous, peut être défini comme une *"enveloppe protectrice invisible"*, avec un ensemble de constantes, de repères, de règles, de valeurs, avec une organisation établie qui permettent, pour un DITEP, d'accompagner les jeunes qui lui sont orientés par la MDPH suite à une notification.

Ce cadre institutionnel est référé à La Loi, aux textes réglementaires des DITEP et aux valeurs associatives. Quelle que soit la modalité - accueil de jour, accueil de nuit, ambulatoire - il permet de penser le soin en DITEP, sa fonction soignante, dans une double dimension :

- Le **prendre soin** qui est un état d'esprit, un climat, une ambiance. Il concerne tous les professionnels à la place qui est la leur. Ce prendre soin repose sur l'attention, l'attitude, le positionnement de chaque salarié de l'établissement dans son lien avec chacun des jeunes. Quelle que soit sa fonction (un éducateur spécialisé, un éducateur technique, un éducateur sportif, un assistant social, un enseignant, un secrétaire, un agent d'entretien...), chacun est attendu à une place d'adulte dans une interaction adaptée et bienveillante avec les enfants et adolescents.
Les temps de récréation, de repas, de transition dans les couloirs, de trajet dans un véhicule, sont autant de possibilités du prendre soin.
- Le **soigner, le soin spécifique spécialisé**, qui se déploie dans différents espaces sur des temps individuels ou collectifs : le soins-séance (avec un médecin, un psychologue, un orthophoniste, un psychomotricien, un art-thérapeute, un infirmier), le soin groupal, les réunions...

QUELLE APPROCHE DU SOIN DANS NOS DITEP ?

La fonction soignante du DITEP, dans sa dimension institutionnelle, se décline à différents niveaux notamment dans le **travail avec les familles** (abordé précédemment), **l'interdisciplinarité** et **l'enveloppe partenariale** (objets de chapitres à venir) mais aussi dans d'autres aspects :

- **Le soin déployé dans sa dimension primaire**

Le soin en DITEP se déploie d'abord dans sa dimension primaire : il ne s'agit pas d'un geste technique. En accueil de jour et de nuit, il passe par le vivre avec, le faire avec et, en suivi ambulatoire, par des moments partagés. La fonction soignante est portée par tous, ce n'est pas une affaire de spécialistes. La place de chacun est importante et le rôle de chaque professionnel fait partie du soin, grâce au travail d'élaboration psychique permis par les temps de réunion et d'échanges informels qui s'inscrivent toujours dans l'après-coup.

- **L'accueil : première dimension du soin**

Le prendre soin passe aussi par le fait d'accueillir les jeunes tels qu'ils sont, même si cela n'est pas toujours évident, avec leurs difficultés relationnelles, avec le fait que la rencontre -problématique pour eux- est dysfonctionnelle.... Nous nous devons également d'accueillir leurs familles telles qu'elles arrivent, se présentent à nous, avec leurs propres modalités de lien, de fonctionnement.

- **L'écoute clinique au centre de la rencontre**

Que ce soit dans une modalité d'accueil de jour, d'accueil de nuit ou d'accompagnement en ambulatoire, chaque professionnel, à la place qui est la sienne, va aller à la rencontre du jeune, va éprouver le lien avec lui parfois de manière très déconcertante, déstabilisante, conflictuelle, discontinuée....

La mise au travail collective, interdisciplinaire de ce qui se déploie dans ce lien, de ce que la rencontre fait vivre au professionnel va permettre une approche clinique c'est-à-dire une écoute de ce qui se joue dans la relation pour tenir, pour la rendre possible, supportable et tenter de mettre au travail les questions restées en suspens. Le regard et l'écoute des cliniciens de l'équipe, dans un cadre défini notamment celui des réunions cliniques, vont contribuer à donner cette dimension clinique au travail quotidien des professionnels en première ligne dans la relation.

Autrement formulé, le lien, la relation s'éprouvent au départ avec toute la déstabilisation qu'ils peuvent provoquer. L'élaboration collective permet ensuite de tenter d'en penser quelque chose.

- **Tenir l'accompagnement sur la durée, dans une forme de continuité/discontinuité**

Les jeunes accompagnés évoluent dans un fonctionnement psychique paradoxal avec un besoin constant d'étayage et une impossibilité à pouvoir le supporter. Ils vont donc déployer, malgré eux, des mouvements de destruction du lien y compris envers les professionnels qu'ils investissent le plus.

Au regard de la manifestation de leurs difficultés, l'accompagnement des jeunes est donc parfois difficile à tenir au quotidien. Cela va nécessiter un véritable travail de fond sur comment rendre possible cet accompagnement sur la durée.

L'enjeu va notamment consister à montrer à chaque jeune que les professionnels, malgré les attaques du lien, malgré les absences aux rendez-vous en ambulatoire seront toujours là demain, après-demain... Pour que cela soit tenable, les situations doivent se porter à plusieurs. Chaque professionnel du DITEP, et même d'une autre institution, va occuper une place singulière auprès du jeune avec ses propres vécus et éprouvés dans son lien avec lui. Les professionnels n'ont pas tous accès à la même partie des jeunes.

- **Le travail institutionnel comme une des pierres angulaires du soin**

La scène institutionnelle, dans ou hors les murs, est un prétexte à la rencontre. Le travail d'accompagnement par le DITEP doit permettre aux symptômes du jeune de se déployer pour en penser quelque chose.

C'est précisément l'enjeu du travail institutionnel de permettre une reconnaissance de la violence, du mouvement agressif du jeune dont les ondes de choc se perçoivent jusqu'au cœur de l'institution... pour en penser quelque chose dans un 2^{ème} temps. En appui sur un cadre institutionnel contenant, l'équipe va réfléchir avec le jeune, sa famille pour essayer de comprendre ce qui peut se cacher derrière ces symptômes, ces manifestations violentes.

Le portage institutionnel, notamment dans sa dimension clinique, est la garantie de maintenir le lien et le travail avec le jeune.

L'accompagnement quotidien des jeunes est un travail difficile, éprouvant qui génère bien légitimement chez les professionnels de l'ambivalence, des positions défensives, des mouvements de rejet : le soin est nécessairement porté collectivement et institutionnellement. Il va nécessiter un portage interdisciplinaire, des temps d'échanges, des espaces d'élaboration clinique.

- **Les formations, les espaces d'analyse de la pratique contribuent aussi au soin institutionnel**

Les formations sont essentielles pour développer une dimension soignante. Elles donnent de l'extériorité. Elles permettent d'enrichir la réflexion sur nos pratiques, les spécificités des jeunes accompagnés, le travail avec les familles... Elles sont d'autant plus précieuses lorsqu'elles se déploient de manière collective, dans une pluridisciplinarité en permettant ainsi d'élaborer des références communes, partagées dans le travail au sein d'une même équipe.

Les espaces d'analyse de la pratique, avec des intervenants extérieurs, contribuent aussi à élaborer ce qui se joue dans le lien entre les jeunes, leurs familles et les professionnels.

Inscription territoriale du DITEP

LES RESSOURCES ET LES BESOINS DU TERRITOIRE, RESEAU ET PARTENARIAT.

Comme tout ESMS et comme déjà évoqué précédemment, le DITEP ne peut imaginer son action sans s'appuyer sur un réseau partenarial fort et œuvrant vers des objectifs convergents. C'est pour cela que, chaque fois que cela nous semble pertinent (ou nécessaire), nous tentons de nous rapprocher de toute structure ou organisation en conventionnant autant que possible.

Ces entités, quel que soit le champ dans lequel elles œuvrent (scolaire, sanitaire, social, médical, sport, culture, insertion, emploi...) nous renforcent et renforcent notre action, nous permettant ainsi de proposer aux jeunes et aux familles autant d'opportunités d'inscription dans le droit commun.

Le DITEP propose des modalités d'accueil et d'accompagnement diverses et qui, en fonction des besoins, peuvent dans le temps s'articuler les unes aux autres. Il peut aussi en co-construire de nouvelles avec ses partenaires.

Les modalités d'accompagnement proposées par le DITEP (développées un peu plus loin) s'articulent avec le tissu partenarial proposant des formes d'accompagnement diversifiées et singulières pour chacun des jeunes que nous accompagnons.

Nous œuvrons donc pour une forme de co-construction partenariale devant permettre à l'adolescent d'être accompagné au plus près de ses besoins et attentes. Pour cela nous nous appuyons sur cette phrase de l'AIRE (Association des ITEP et de leur Réseau) :

« Permettre à la personne accompagnée d'être sur l'extérieur autant que possible et à l'intérieur autant que nécessaire ».

LE PARTENARIAT NECESSAIRE À L'ACCOMPAGNEMENT, INTER-INSTITUTIONNALITE ET INTERDISCIPLINARITE.

Il est indispensable, pour nous, de connaître et se faire connaître des autres institutions. Une institution, à vocation soignante, doit veiller à l'articulation avec les autres structures. En effet, elles sont des partenaires au sein du parcours des jeunes. En fonction de l'évolution des besoins du jeune, parfois elles orientent les jeunes vers les DITEP ou bien assurent l'accompagnement conjointement ou encore peuvent prendre le relais.

Aussi un soin tout particulier est apporté dans la façon dont nous rencontrons les nouvelles équipes. Une qualité d'écoute est là encore à soutenir car chaque structure a son point de vue sur les situations, avec ses habitudes et ses manières d'aborder et de répondre aux besoins.

Les temps d'échange, d'élaboration avec les partenaires extérieurs se révèlent donc une fois encore particulièrement indispensables pour un portage à plusieurs, redonner du sens et permettre, dans les moments de passage, un travail de séparation plutôt que des ruptures dans le souci d'une continuité de parcours.

L'enveloppe partenariale est garante du cadre de soin. Que ce soit dans une visée inclusive ou autour de situations complexes, il est souvent nécessaire d'être plusieurs institutions pour accompagner un jeune. Chacun va prendre sa part dans ce portage collectif.

En plus des différentes dimensions du soin évoquées précédemment, le lien avec les autres institutions, pour être soignant, va nécessiter de se parler, d'échanger, de penser ensemble les accompagnements de chacun et ce notamment dans les situations les plus complexes. Ce travail inter-institutions permet de soutenir, de façon ajustée, le projet du jeune.

La possibilité de rencontres entre professionnels d'institutions différentes avec le jeune et sa famille va offrir les conditions d'une écoute différente et complémentaire ; chaque institution étant porteuse d'une dimension de l'accompagnement. Cela permet aussi au jeune et à sa famille d'éprouver ce qui se joue dans le lien entre professionnels à leur sujet.

Il est assez fréquent qu'une institution soit vécue comme bonne et l'autre mauvaise par un jeune et sa famille, ou encore qu'apparaissent de vraies tensions entre les professionnels du DITEP et ceux d'une autre structure (aide sociale à l'enfance, soin...). Penser ensemble ce qui peut se jouer dans les liens inter-institutions a des effets de contenance et contribue à tenir l'accompagnement du jeune dans un portage à plusieurs.

Pour être soignant, le travail partenarial suppose donc une organisation qui permette aux professionnels concernés de participer à différentes réunions en étant disponibles physiquement et psychologiquement. Ces réunions, lieux de conflictualité, de coopération, d'élaboration sont essentielles à la bonne mise en œuvre des projets des jeunes.

UNE VOLONTE DE PARTICIPER A L'ANIMATION DU TERRITOIRE ET A L'AMELIORATION DE LA QUALITE DU BASSIN DE VIE (POLE RESSOURCE, CLSM, TRAVAIL INTER DITEP AVEC SANITAIRE, EN, DPJJ...)

Une institution, comme le DITEP la Cristallerie, doit veiller à l'articulation avec les autres structures. En effet, elles sont des partenaires au sein du parcours des jeunes.

Aussi, il est important de favoriser **les rencontres et les échanges interinstitutionnels** afin de centrer nos échanges sur les besoins des personnes accompagnées, tout en prenant en compte les enjeux propres à chaque structure. Il en va de la fluidité des parcours. L'enveloppe partenariale est garante du cadre de l'accompagnement.

Nous souhaitons **faire du DITEP la Cristallerie un établissement ressource sur notre territoire** repéré par l'ensemble de nos partenaires actuels et futurs.

Le DITEP la Cristallerie a intégré cette nécessité d'ouverture sur l'extérieur et s'est inscrit dans une démarche de promotion de l'établissement, à l'égard d'un environnement parfois fragilisé.

C'est pourquoi, nous avons répondu au printemps 2022 à une sollicitation du Maire de Givors pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS⁴ de la Ville de Givors (comme représentant d'une structure à vocation sociale implantée sur la commune). En effet, cela permet au Directeur du DITEP de faire la promotion du travail effectué en direction d'une partie de la jeunesse du territoire. Par ailleurs, être membre du CA du CCAS nous permet également de créer des connections avec toute une partie du tissu associatif local en vue de futures actions partenariales.

Dans le même esprit, l'équipe de la Cristallerie (le directeur de secteur, le directeur, ponctuellement un adjoint de direction, un médecin pédopsychiatre, une psychologue et une assistante de service social) participe à un groupe de réflexion interinstitutionnel autour de situations complexes. Le principe est de construire un travail d'élaboration et d'échanges autour de situations difficiles et de penser ensemble l'accompagnement possible de celles-ci. Participent à ces réunions des professionnels de différents DITEP du département, le médecin pédopsychiatre responsable du pavillon pour adolescents Flavigny au Vinatier à Bron, l'adjoint au chef de service à la direction de la prévention et de la protection de l'enfance, une directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et un IEN-ASH (Inspecteurs de l'Education Nationale chargés de l'Adaptation Scolaire et de la scolarisation des élèves Handicapés).

Nous nous réunissons cinq à six fois par an.

AXE D'AMELIORATION :

Formaliser les conventions partenariales avec des objectifs apparents par des bilans une fois par an, impliquer les responsables d'institutions dans cette démarche.
Mettre en place des portes ouvertes

⁴ Centre Communal d'Action Sociale

FINALITES DE NOTRE ACTION

La visée inclusive : un principe bien au-delà de la seule question scolaire

MISSIONS DES DITEP AU REGARD DES LOGIQUES ET DE LA DYNAMIQUE INCLUSIVE :

Les ITEP, accueillant des enfants qui présentent des difficultés psychologiques, se traduisant notamment par des troubles du comportement, doivent évoluer pour favoriser des parcours inclusifs dans l'école ordinaire et créer une offre de services plus diversifiée : accueil de jour, nuit, ambulatoire, séquentiel...

L'article 91 de la **loi de modernisation** de notre système de **santé** en date du 26 janvier 2016 prévoit la possibilité pour les instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP) et les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) d'un territoire de fonctionner en dispositif intégré.

L'objectif du fonctionnement en dispositif est d'adapter les modalités d'accueil et de scolarisation aux besoins évolutifs des jeunes, et de fluidifier les relations entre intervenants pour éviter les ruptures de parcours.⁵

RENDRE ACTIVE LA NOTION DE DROIT COMMUN, GARANTE DU PARCOURS DE VIE :

Le DITEP favorise le maintien dans des dispositifs ordinaires ou adaptés et tend à permettre aux jeunes accompagnés d'expérimenter le quotidien et les relations humaines, dans une perspective de maintien ou de retour dans les dispositifs habituels d'éducation, de scolarisation, de formation professionnelle et de socialisation.

Pour ce faire, le DITEP propose des activités et des médiations très diverses favorisant l'insertion et l'inclusion au sens large. Nos équipes ont également recours à des dispositifs accessibles à tout un chacun en complément des accompagnements habituels dont voici quelques exemples non exhaustifs :

Sur le plan Thérapeutique : CMP, CATTP, Planning familial, CSAPA, recours aux libéraux...

Sur le plan éducatif : stages en entreprise, centres sociaux, clubs sportifs, structures en lien avec l'accès à la culture, chambres des métiers, missions locales, pôle emploi, formation 1^{er} secours, BSR polygone, transports, SNU...

Sur le plan pédagogique : ERASMUS, collèges et lycées, éducation nationale, EMAS, Inscription aux examens (CFG, ASS1 et AASR 2), CIO, SEPR, MFR, EREA, Compagnons du devoir, CFA...

Sur le plan social : accès aux droits et au logement, Pass région, aides financières....

⁵ Source : <https://ecole-inclusive.web.ac-grenoble.fr/article/ditep>

UNE VOLONTE D'ACCOMPAGNER LES JEUNES CONCERNES AU PLUS PRES DE LEUR MILIEU DE VIE ORDINAIRE ET DANS L'ELABORATION DE LEUR PROJET DE VIE : L'EMPLOI DU TEMPS, LE PPA.

Etant situé à Givors dans le Rhône (en zone périurbaine de la métropole Lyonnaise) et la ville de Givors étant à la croisée des départements du Rhône de la Loire et du nord Isère, notre établissement bénéficie d'un rayon d'action assez singulier.

Dans la mesure du possible nous recherchons des solutions et des propositions d'expérimentation en proximité des lieux d'habitation des jeunes et des familles.

Comment le PPA est-il pensé, élaboré, échangé avec les jeunes et sa famille ?

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (P.P.A.) est l'outil qui détermine les actions à entreprendre en direction du jeune. Il est élaboré par l'équipe pluridisciplinaire après avoir rassemblé l'ensemble des observations et résultats de la période précédente et avoir émis des hypothèses sur les objectifs à déterminer avec le jeune et sa famille. Le PPA n'est pas la somme des projets individuels proposés par les différents intervenants mais il est la synthèse d'une élaboration collective avec le jeune, ses parents et l'équipe interdisciplinaire.

L'adjoint de direction est garant du PPA et s'assure que les axes de travail sont mis en œuvre par les différents acteurs concourant au projet du jeune. Dans cette dynamique, le référent coordonne ce travail et doit s'assurer que le projet reste en cohérence avec les possibilités et les aspirations du jeune et de sa famille.

PREPARATION DE LA SORTIE DU DISPOSITIF

Dans la circulaire du 14 mai 2007 il est écrit : « *Il est indispensable qu'un véritable projet de sortie soit élaboré avec l'adolescent et sa famille, afin de fixer au-delà des objectifs d'insertion scolaire ou professionnelle les modalités de l'accompagnement à mettre en place si nécessaire et son évolution. Ceci est la condition pour que le suivi à la sortie prenne sa place et trouve l'efficacité qui doit être la sienne* ». C'est dans cet esprit, qu'à La Cristallerie, la personne en charge du service de suite est associée aux réunions de synthèse, aux bilans de stage, aux différentes réunions, dès la dernière année d'accompagnement du jeune. Le projet de sortie est travaillé avec le jeune et sa famille, condition indispensable pour qu'il soit effectif.

Le Service de Suite du DITEP La « Cristallerie » :

La mission du service de suite est de soutenir le jeune (et sa famille) dans la mise en place, ou la poursuite, du projet établi à la sortie du DITEP, ou de leur donner les « outils » pour en construire un en fonction de « la problématique » du jeune.

Le service de suite se situe comme interface entre le DITEP et le monde extérieur qui accueille et intervient dans le projet de vie du jeune sortant. L'objectif ultime est que le jeune puisse, par l'information et l'accompagnement vers des structures ou services de droit commun qui lui correspondent, être autonome et savoir qui contacter au moment où il en a besoin. La Cristallerie est un passage dans son parcours et il faut l'orienter vers d'autres lieux ressources et de références.

L'action du service de suite commence dans le DITEP par un travail d'équipe sur la connaissance des situations des jeunes et l'élaboration du projet avec, dans la « dernière ligne droite » avant la sortie, un travail de proximité entre le référent DITEP du jeune, le jeune, la famille et/ou les services sociaux qui l'accompagnent et le service de suite pour la mise en place de ce projet.

Le service de suite dans ces interactions est souvent « ressource » sur les possibilités d'actions, de formations, de mesures, d'établissements pouvant être pensés comme orientation ; ceci appuyé par le pôle sociale du DITEP.

Afin de faciliter « le lien » avec le jeune mais également la mise en place du soutien du service de suite quand il est sollicité, l'Educateur, qui a la charge du Service de Suite, participe également à des moments de vie de l'établissement par la surveillance de temps de restauration scolaire. Les jeunes l'identifient ainsi, le côtoient et déjà une relation se construit.

Lorsque la sortie est effective, le service pose clairement la possibilité de son soutien auprès du jeune et de sa famille et intervient s'il est sollicité.

Les soutiens possibles peuvent être très divers et s'adaptent à chaque situation. Cela demande ainsi un travail de partenariat conséquent et la mise à jour de connaissances dans divers domaines.

Les principaux partenaires sont les missions locales, la chambre des métiers, la CCI, les CFA et les lycées professionnels fréquentés par nos jeunes, les ESAT, les ESATI, les entreprises adaptées, CAP Emploi, les SAVS, les MDR, certains services MDPH, les services s'occupant de jeunes Majeurs, des services de soins psychologiques, certains services de PJJ, des entreprises d'insertion...

Les soutiens apportés sont très individualisés, ils varient de quelques contacts dans l'année à un accompagnement « soutenu » sur quelques mois jusqu'à la mise en place d'un projet plus concret avec un suivi adapté qui peut redevenir soutenu quand la situation le nécessite. Ces soutiens peuvent couvrir les trois années qui suivent la sortie ou être sollicités à un moment donné de cette période. Si nécessaire, le service de suite bénéficie, dans ce travail de soutien, de l'étayage de l'équipe thérapeutique et de celui de l'équipe éducative et enseignante qui a accompagné le jeune durant son accueil à la Cristallerie.

AXES D'AMÉLIORATION :

Développer le travail de partenariat pour accompagner la sortie du jeune.

Développer le lien avec les partenaires concernés pour les jeunes en situation de décrochage.

DES DYNAMIQUES INCLUSIVES PERSONNALISÉES

Le pouvoir d'agir et la visée inclusive sont au centre des accompagnements. Au regard des difficultés rencontrées par les jeunes accueillis en DITEP mais aussi de leur histoire et, parfois, de leur vécu avec le milieu scolaire, nous restons très attentifs à ce que la dynamique inclusive prenne en compte la singularité de chaque situation afin d'être vigilants à ne pas reproduire des situations de violence, de maltraitance pour le jeune, sa famille et plus largement son environnement notamment scolaire.

Le principe d'action énoncé par les administrateurs *"Un maintien de modalités d'accueil de jour capables de répondre à l'intensité des besoins des jeunes les plus en difficultés tout en favorisant dès que possible l'accès au droit commun sur le plan scolaire, du soin, de la formation, des loisirs"* prend ici toute sa valeur.

LE MANQUE DE LIEU DE REPIT

Certaines situations nécessitent des relais, des espaces de respiration, en premier lieu pour le jeune lui-même mais aussi pour son environnement (famille, DITEP, milieu scolaire...).

Depuis la fermeture de l'UAR (Unité d'Accompagnement Renforcé), nous sommes confrontés à un manque de solution de relais. Nous avons commencé un travail au sein de notre association mais aussi en concertation avec l'ensemble des DITEP du Rhône pour évaluer les besoins de relais et tenter d'élaborer ensemble des réponses qui pourraient être envisagées.

Ce constat fera l'objet d'une fiche action au niveau de l'association et du secteur DITEP (cf. annexes)

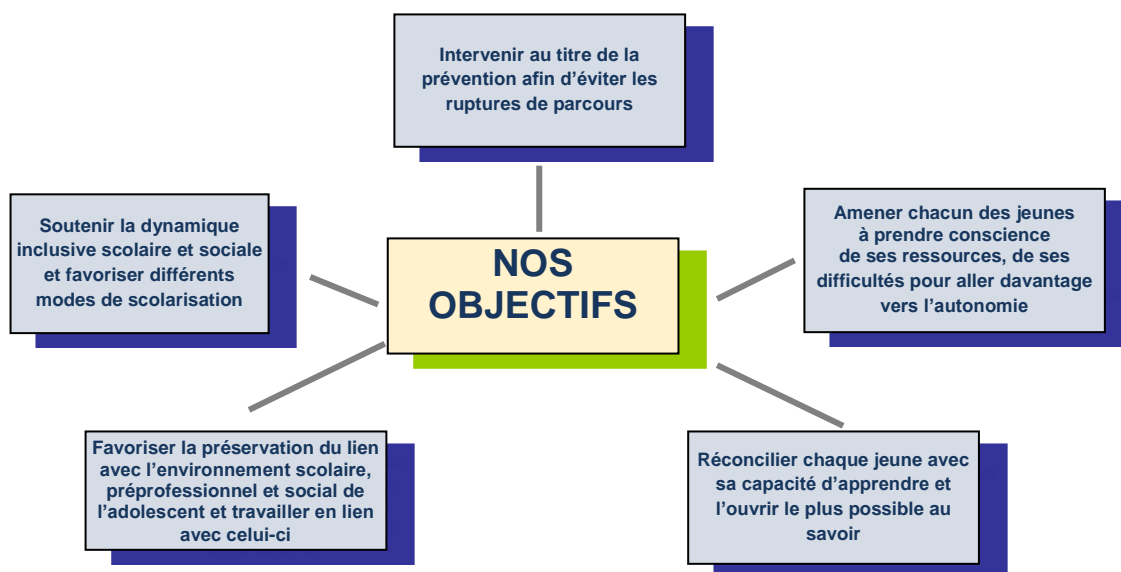
Le parcours de jeunes : dans une logique d'auto-détermination, de territoire de vie, de non rupture et de non-discrimination des accueils

Les jeunes accueillis à La Cristallerie ont des parcours généralement marqués par des perturbations relationnelles précoces, des problématiques de séparation et de pathologie du lien et pour certains des vécus de maltraitance et/ou d'abus.

L'accompagnement de La Cristallerie va donc consister à proposer un cadre contenant, bienveillant et pérenne. En appui sur les potentialités de chaque jeune et en essayant de prendre en compte la diversité de ses besoins, les professionnels vont tenter d'inverser une dynamique d'échec souvent jusqu'alors prépondérante. Le principe de non-exclusion est un des fondements de l'accompagnement proposé. La Cristallerie répond favorablement à toute demande d'admission d'un jeune ayant une notification de la MDMPH.

Les 3 dimensions de l'offre de soin prennent appui sur le projet de soin et sur l'interdisciplinarité tels que présentés ci-dessus.

Les objectifs qui sous-tendent toutes les dimensions de l'accompagnement du DITEP sont les suivants :



LA DIMENSION THERAPEUTIQUE

Si la dimension du prendre soin concerne l'ensemble des professionnels du DITEP, la dimension thérapeutique quant à elle est portée et mise en œuvre par des équipes dédiées et placées chacune sous le regard d'un médecin pédopsychiatre.

Sans être fermée à d'autres types d'approches, la référence principale est l'approche psychodynamique, en lien avec la problématique des jeunes accompagnés.

L'organisation de la dimension thérapeutique repose sur un partage des éléments d'observation voire de diagnostic que sont l'anamnèse médicale, sociale et familiale dans l'environnement de l'enfant et les bilans médicaux et paramédicaux, les éléments d'observation cliniques effectués par les professionnels du DITEP et/ou en libéral.

Basés sur le jeu et la parole, les objectifs de la composante thérapeutique sont les suivants :

- Accueillir chaque adolescent dans sa singularité, repérer ce qui se répète et fait symptôme ;
- Proposer des espaces de soins spécifiques, d'apaisement, adaptés en individuel ou en groupe ;
- Faire émerger une parole que chacun reconnaît sienne afin de remobiliser sa pensée, ses désirs ;
- Soutenir la famille.

Il convient de noter les difficultés de recrutement de certaines catégories de professionnels, dont la vacance de certains postes commence à dater. Le conventionnement en libéral reste un recours mais témoigne de certaines limites dans l'accompagnement des jeunes les plus fragilisés.

LA DIMENSION SOCIO-EDUCATIVE

« Dans le cadre institutionnel qui situe les limites du possible et de l'interdit, l'intervention des éducateurs au quotidien va chercher à ouvrir, à chaque enfant ou adolescent considéré dans sa singularité, un espace relationnel qui le sollicite. L'intervention éducative a pour objectif d'inviter chaque jeune à travailler sa subjectivité, ses représentations personnelles, son rapport au monde, aux autres, à lui-même, sa manière d'aborder les savoirs, les connaissances grâce à une mise en situation d'expériences nouvelles pour lui. Les propositions éducatives recherchent à la fois l'instauration d'une dynamique collective et un travail "au cas par cas" ». ⁶ Cet extrait de la circulaire de 2007 relative aux ITEP caractérise encore aujourd'hui la dimension éducative de notre DITEP en y ajoutant que les propositions éducatives contribuent à accompagner et dynamiser les parcours inclusifs de chaque jeune. Pour ce faire, l'accompagnement éducatif nourri par l'évaluation croisée des observations de tous les professionnels du DITEP, des partenaires permet d'appréhender au mieux le parcours de chaque adolescent.

L'expérimentation, le faire-ensemble voire le vivre ensemble ainsi que les rituels structurent le lien éducatif, répondant ainsi aux besoins de réassurance et de contenance des jeunes accompagnés et à un cheminement conjoint. Toutes les médiations proposées visent à sensibiliser l'enfant/l'adolescent à l'autre, à son environnement, au monde. Elles ont pour objectifs de permettre à l'enfant/l'adolescent de prendre confiance en lui et en les autres, d'intégrer les règles et la loi, d'encourager l'effort et la prise d'autonomie. Ces médiations individuelles ou groupales sont diverses : sports, productions artistiques, découvertes culturelles, scientifiques ou technologiques...

Chaque jeune bénéficie d'un emploi du temps individualisé, réactualisé autant que de besoins.

Savoir travailler **en interface permanente avec l'environnement du jeune et dans les différents lieux de vie** sont des composantes importantes de la dimension éducative et plus spécifiquement pour les professionnels de

⁶ Circulaire n°2007-194 du 14 mai 2007 relative aux instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques et à la prise en charge des enfants accueillis

l'ambulatoire. L'intervention éducative mobilise un travail partenarial important, pour solliciter et mobiliser le réseau dans l'accompagnement. Dans ce cadre, la dimension éducative est fortement sollicitée pour intervenir en facilitateur de lien autour des besoins du jeune et en personne ressource dans le réseau partenarial.

Cette dimension éducative ne saurait appréhender la globalité de la situation du jeune, sa famille et leur environnement sans l'intervention d'un service social. Celui-ci, par l'intervention des assistantes sociales, contribue à la prise en compte de la dimension familiale des jeunes accompagnés.

LA DIMENSION PEDAGOGIQUE

Dans une volonté inclusive, prenant appui sur le PPS et en fonction de l'intensité de leurs troubles, les jeunes accompagnés au sein du DITEP bénéficient de modalités de scolarisation différentes. D'une manière générale, nous accompagnons les parcours inclusifs de scolarisation des jeunes accueillis selon la modalité principale d'accompagnement de celui-ci.

La scolarisation complète en classe de référence y compris au sein des dispositifs adaptés de l'Education Nationale (SEGPA, ULIS) d'un élève présentant des difficultés psychologiques, se déployant dans des troubles du comportement, demande un accompagnement spécifique de l'équipe éducative. Cet accompagnement, par des propositions de traduction des troubles de l'enfant, d'adaptation et par un soutien à l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire, permet de faire le point très régulièrement sur la situation scolaire de l'élève et des aménagements peuvent être effectués en cours d'année pour s'adapter aux besoins.

L'enfant, l'adolescent, le jeune adulte et sa famille sont des sujets de droits
qui participent aux décisions qui construisent leur parcours.

Toute action se fait avec l'accord des parents en réponses aux attentes et aux besoins des jeunes (recherche de consentement éclairé) en œuvrant pour un dialogue constant avec les jeunes et les familles même si parfois, compte tenu des situations, nous rencontrons des difficultés de repérer le bon interlocuteur dans les situations sociales et ou familiales complexes dans l'intérêt du jeune.

AXE D'AMELIORATION : définition et présentation du référent de parcours du jeune mais aussi celle du référent thérapeutique et pédagogique.

TROIS MODALITES D'ACCOMPAGNEMENTS MODULABLES EN INTERCONNEXION POUR SOUTENIR UN PARCOURS DE VIE CONTINU : HEBERGEMENT SEQUENTIEL, ACCUEIL DE JOUR, AMBULATOIRE.

Pour rappel, chacune de ces modalités s'articulent autour de la définition du soin institutionnel et des différents principes des DITEP de l'association :

- *Le pouvoir d'agir des jeunes accompagnés et de leurs familles.*
- *La continuité et la fluidité du parcours du jeune accompagné dans une dimension inclusive.*
- *Une réponse clinique par la conjugaison institutionnelle du thérapeutique, de l'éducatif et du pédagogique.*
- *Une inscription du jeune accompagné sur son territoire de vie.*
- *Le développement des coopérations et de la fonction ressource du DITEP sur son territoire d'intervention.*

Moduler entre elles en réponses aux besoins des jeunes accompagnés une ou plusieurs de ces modalités, c'est porter une attention particulière aux passages, aux articulations et aux liens d'équipe.

Les trois modalités d'accompagnement (Ambulatoire, Accueil de jour et Accueil de Nuit) sont détaillées dans les annexes de ce document. En voici une synthèse :

LA MODALITE AMBULATOIRE

L'ambulatoire, ou SESSAD, est une des modalités d'accompagnement et de soins du DITEP qui peut être proposée à l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte et sa famille, soit dès l'admission soit en cours d'accompagnement, dans le cadre de son Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).

Cette modalité suppose que la scolarité ou la formation du jeune s'effectue en milieu ordinaire voire que les autres modalités proposées par le DITEP ne correspondent pas ou plus à ses besoins. Elle peut répondre aussi aux besoins des jeunes en situation de déscolarisation et/ou en cours d'emploi.

En tout cas, cette modalité soutient le maintien du jeune accompagné dans son environnement ordinaire et, plus largement, son processus inclusif dans les autres espaces de droit commun qu'ils fréquentent.

Par l'action des professionnels de l'ambulatoire qui interviennent sur les lieux de vie du jeune, cette modalité contribue à faciliter l'adaptation de l'environnement fragilisé voire menacé du jeune accompagné.

LA MODALITE ACCUEIL DE JOUR

L'Accueil de Jour (AJ) est une des modalités d'accompagnement et de soins du DITEP qui peut être proposée à l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte et sa famille, soit dès l'admission, soit en cours d'accompagnement dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Cette modalité suppose que le processus inclusif du jeune est fragilisé du fait de l'intensité de ses troubles, perturbant grandement l'accès aux apprentissages et sa socialisation.

L'Accueil de Jour est la seule modalité qui dispose de moyens pédagogiques adaptés. Il contribue ainsi à prévenir les ruptures de parcours scolaire et /ou professionnel et à proposer dans un espace-temps repéré, identifié et contenant, une sécurité interne aux enfants/adolescents et jeunes adultes, par un étayage renforcé.

« A l'extérieur autant que possible, à l'intérieur autant que nécessaire ». (AiRe)

LA MODALITE ACCUEIL DE NUIT

L'Accueil de Nuit (AN) est une des modalités d'accompagnement et de soins du DITEP qui peut être proposée à l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte et sa famille quelle(s) que soit(ent) sa/ses autre(s) modalité(s) d'accompagnement par ailleurs au sein du DITEP soit dès l'admission, soit en cours d'accompagnement dans le cadre de son Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Cette modalité qui s'organise sous la forme d'un hébergement séquentiel vise à accueillir des jeunes en petit groupe (entre 6 et 8 selon les DITEP). Dans un souci de différenciation des temps et des lieux, deux préoccupations qui soutiennent la démarche soignante, l'Accueil de Nuit est installé à l'extérieur des murs de l'Accueil de jour.

En s'appuyant sur la dimension d'un vécu partagé du quotidien avec les professionnels qui les accompagnent, l'Accueil de Nuit permet à chaque jeune de concourir à son mieux-être psychique pour :

- Trouver/retrouver un équilibre affectif et relationnel ;
- Trouver/retrouver des relations intrafamiliales plus apaisées en proposant un lieu de respiration tant au jeune lui-même qu'à sa famille ;
- Favoriser des expériences de séparation permettant au jeune de gagner en autonomie et en confiance en ses propres capacités ;
- Soutenir sa famille en étayant la relation parents/jeune.

L'Accueil de Nuit doit se penser comme un espace familial, de sécurité.

C'est l'une des modalités qui se combine le plus fréquemment avec celle de l'Accueil de Jour et de l'Ambulatoire.

C'est en s'appuyant sur ces différentes modalités d'accompagnement que le jeune et sa famille vont pouvoir, in fine, déterminer leur propre choix pour l'avenir.

Ce parcours, dont la durée peut varier, prend naissance dès la première sollicitation (avant même l'admission) et se déploie au fil du temps jusqu'à la sortie du dispositif (voire même après).

La promotion de la bientraitance : un cadre institutionnel bienveillant, contenant et pérenne

LA BIENTRAITANCE : UN ENJEU INSTITUTIONNEL QUOTIDIEN

"La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle ne se réduit ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation. Elle ne peut se construire au sein d'une structure donnée qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs"⁷.

La **bientraitance** est donc une manière d'être, un état d'esprit. Cet état nécessite des équipes solides avec une *"culture partagée d'écoute, d'ouverture et de respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité"*. La raison d'être de nos professionnels est le "prendre soin" qui suppose l'attention et l'ajustement à chaque personne et à chaque situation singulière. Ainsi, il faut avant tout que les professionnels soient accompagnés, soutenus, respectés dans leurs compétences et leur capacité à la bienveillance qui d'emblée doit être reconnue.

Au quotidien, la bientraitance se décline en premier lieu dans le respect du droit des jeunes accompagnés et de leurs familles mais aussi en leur garantissant une liberté de choix éclairée. **Une nouvelle fois, le pouvoir de décider, autant que faire se peut, des choix le concernant est au centre de l'accompagnement du jeune en lien avec ses parents.**

Du côté du professionnel, le travail avec des jeunes en situation de vulnérabilité exige une éthique incontournable. Il est nécessaire de comprendre le sens de nos actes, de réfléchir à ce qui se joue dans la relation à l'autre, de s'imposer cette distance à chaque rencontre. Les différents espaces institutionnels réflexifs permettent *"un aller-retour permanent entre penser et agir"*.

La bientraitance passe aussi par un cadre institutionnel contenant, stable, avec des règles claires, connues et sécurisantes pour tous et un refus sans concession de toute forme de violence.

La contenance institutionnelle se tisse au quotidien et est constituée de différentes enveloppes (association, équipe de direction, équipe de cadres, équipes pluridisciplinaires). Elle nécessite d'apporter un soin tout particulier aux réponses aux diverses transgressions ou passages à l'acte mais aussi aux questions d'organisation, de communication, au respect du contenu des différents espaces de réunions, à l'exemplarité de chacun...

Pour être bien traitante, l'institution se doit par ailleurs d'enrichir en permanence chaque professionnel dans sa perception et sa compréhension des difficultés voire des troubles parfois importants présentés par les jeunes accompagnés. Cela constitue une des conditions sine qua none pour permettre des accompagnements bienveillants, adaptés aux singularités de chaque enfant ou adolescents. Les formations individuelles ou collectives sont un des leviers pour y parvenir.

⁷ ANESM - Agence Nationale de l'Évaluation et de la Qualité des Établissements et Service Sociaux et Médico-sociaux – Recommandations de bonnes pratiques professionnelles - *La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre*. Juin 2008 site www.has-santé.fr

Un cadre institutionnel contenant passe aussi par l'anticipation dans la gestion de certaines situations. L'association a donc élaboré un protocole post-agression et travaille actuellement sur les processus d'élaboration, de traitement et de remontée des événements indésirables. Ces outils contribuent à fixer des repères pensés collectivement, garants de réponses adaptées et bien traitantes pour chacun.

La Cristallerie s'appuie notamment sur une « cellule de vigilance » véritable instance de traitement d'évènements indésirables repérés au sein de l'institution. Une réunion d'élaboration autour de situations complexes des jeunes existe également au sein de l'établissement. Depuis quelques années, deux « protocoles post agression » sont en place : le premier permet de traiter les situations de violence dont les professionnels peuvent être les victimes, le second permet de traiter et d'accompagner les faits de violences entre les jeunes.

En complément de ces éléments, nous programmons, chaque année des formations collectives en lien avec les évolutions des publics pour permettre à chaque salarié (quelle que soit sa fonction) d'appréhender au mieux la clinique des jeunes accueillis au sein du DITEP.

Enfin, nous avons récemment constitué un groupe de travail pluridisciplinaire ayant pour mission d'assurer une veille documentaire en lien avec les problématiques rencontrées. Ce groupe doit se charger de compiler, synthétiser et diffuser tout document, ouvrage ou article qui lui semble pertinent.

PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE C'EST FAVORISER L'EXPRESSION DES JEUNES ACCUEILLIS ET DE LEUR FAMILLE.

La promotion de la bienveillance passe nécessairement par la mise en place et l'animation d'espaces favorisant l'expression des différents acteurs de l'institution. Ces espaces d'échanges, de réflexions et de débats doivent envoyer le signal qu'aucun sujet n'est tabou et ne saurait être abordé.

Le CVS (Conseil de la Vie Sociale) est l'un d'entre eux. Véritable opportunité d'expérimentation démocratique, mais également de transparence institutionnelle, le CVS se réunit au moins trois fois dans l'année. Il est composé de représentants des jeunes élus par leurs pairs. Il est également ouvert à tous les parents qui souhaitent s'y inscrire (il y a là une marge de progression importante pour impliquer les familles car elles sont encore trop souvent sous représentées).

L'écriture de ce projet a également été l'occasion de favoriser l'expression des jeunes et de leurs familles.

Au quotidien, nous nous attachons répondre à chaque sollicitation des familles et des jeunes et faisons en sorte de maintenir un lien constant avec les parents : cela se déploie via les différents rendez formels mais également via les rencontres informelles, le carnet de liaison par exemple.

Plus récemment, le journal « Le Lycézien » est devenu un outil d'expression des jeunes (porté par l'unité d'enseignement du lycée Casanova) tout en travaillant sur les notions de limites à la liberté d'expression.

PREVENIR LES CONDUITES A RISQUES C'EST AUSSI CO-CONSTRUIRE AVEC LES JEUNES LE CADRE SOCIAL DE VIE.

Comme le journal « Le Lycézien » peut le faire, au fil de l'année, nous saisissons chaque opportunité pour mettre au travail le futur citoyen qu'est chaque adolescent accompagné :

Au regard des différents évènements de l'année déposés par la clinique des jeunes, nous tentons d'œuvrer en prévention des conduites à risques.

Pour cela nous nous entourons et nous appuyons sur des spécialistes des questions qui sont au travail (comme la sexualité, les addictions, la prévention des suicides) afin de mettre en place des actions en direction des jeunes mais également des professionnels du DITEP.

Sur bon nombres de sujets, nos Assistantes de Service Social et/ou nos Infirmières ou encore le médecin sollicitent l'équipe d'encadrement lorsqu'ils estiment qu'un sujet traverse l'institution et qu'il mérite qu'on le traite.

Enfin, en cas de passage à l'acte grave de la part d'un jeune, l'établissement s'appuie son expérience et son expertise afin de tendre vers un traitement juste de la situation.

LA CRISTALLERIE : TOUTES VOILES DEHORS POUR FRANCHIR D'AUTRES CAPS

La prise en compte de la transition écologique

La prise en compte de la transition écologique d'un point de vue environnemental, sociétal et social est un enjeu majeur d'évolution de nos DITEP notamment :

- Dans le travail quotidien auprès des jeunes et de leurs familles
- Dans l'intégration des enjeux du développement durable dans les pratiques professionnelles
- Dans les aspects budgétaires et financiers

Un des enjeux des années à venir sera probablement de répondre à la question suivante : comment accompagner au mieux les familles sur ces questions et participe-t-on à une coéducation responsable des jeunes dans un contexte financier parfois (pour ne pas dire souvent) tendu à la limite de la précarité ?

Le développement d'une conscience citoyenne écoresponsable est au cœur du travail auprès de chaque jeune accompagné. Ainsi, la sensibilisation aux enjeux écologiques, dans une dimension globale ou individuelle, se décline déjà, ou se déclinera, au travers de :

- Médiations éducatives et pédagogiques autour d'une gestion écoresponsable des déchets, de la compréhension des évolutions climatiques et de leurs conséquences prévisibles, des effets du consumérisme...C'est pour cela qu'il est demandé aux équipes de faire la promotion de ces éléments dans les propositions faites aux jeunes accompagnés. Sans entrer dans un dogmatisme exacerbé, nous attachons beaucoup d'importance au sens des médiations proposées notamment lors des semaines d'activités avec peu ou pas d'activité onéreuse de consommation pur. Nous optons plutôt pour une logique de projet alliant l'utile à l'agréable (chantiers...).
- La concrétisation de la prise en compte de l'écologie dans le fonctionnement du DITEP, par exemple au self avec le tri des déchets, la lutte contre le gaspillage, la priorité donnée aux circuits courts.
- L'exemplarité écologique de chaque professionnel dans son fonctionnement, ses actes quotidiens.

Il est à souligner que la précarité du contexte financier de certaines familles est déjà, et sera encore, largement amplifiée par l'augmentation des coûts notamment énergétiques, alimentaires... Les DITEP ont à accompagner les familles sur ces questions et à participer à l'éducation des jeunes. Les assistantes de services sociales sont sollicitées sur ces sujets de plus en plus lourds dans le quotidien de parents et de jeunes. Le DITEP œuvre aussi pour sensibiliser les jeunes sur la vigilance et la responsabilité de chacun dans sa consommation d'énergie.

L'INTEGRATION DES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Les enjeux écologiques s'intègrent dans différents aspects des pratiques professionnelles avec en perspective :

- Le développement des modes de transports écologiques (véhicules électriques, privilégier l'utilisation des transports en commun, achats de vélo électriques).
- L'optimisation des consommations d'eau, d'énergie et de nos achats en lien avec la direction des affaires financières du siège de l'association.
- La priorisation, pour des prestations externes, d'entreprises d'insertion de personnes en situation de handicap.
- La priorisation, pour les denrées alimentaires, de circuits courts et de produits de saison.
- La dématérialisation de tous les documents pour tendre à "zéro papier".
- Un périmètre d'intervention des DITEP, autant que faire se peut, sur les territoires à proximité.

Il s'agit aussi de veiller à :

- La qualité de vie au travail. Une démarche est engagée de manière transversale au sein de l'association pour définir et mettre en œuvre notre politique QVT dans chaque structure.
- L'évaluation et la prise en compte des risques psychosociaux.

LES ASPECTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

Les questions environnementales ont un impact direct sur les budgets et la gestion avec en perspective :

- L'isolation de tous les bâtiments (notamment ceux soumis au décret tertiaire)
- L'évolution du parc des véhicules
- L'augmentation du coût des matières premières à prendre en compte dans la construction des budgets d'exploitation.

Démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement des jeunes et de leurs familles

Comme indiqué dans la partie 3.3 "*Cadrage de la démarche*", un comité de pilotage au niveau de chaque DITEP s'est créé pour accompagner le travail d'élaboration et d'écriture des projets de dispositifs.

Cette instance va perdurer une fois les projets finalisés. Elle se transformera en *groupe de suivi de la démarche d'amélioration continue de la qualité*. Elle restera constituée de professionnels du DITEP représentant les différentes catégories de métiers.

Ce groupe de suivi, animé par le directeur du DITEP, prendra appui sur la réflexion engagée, de manière transversale à l'association, sur la démarche d'amélioration continue de la qualité.

Evaluation du projet et du dispositif

Comme indiqué dans la partie 3.3 "*Cadrage de la démarche*", un comité de pilotage au niveau du secteur DITEP s'est créé pour accompagner le travail d'élaboration et d'écriture des projets de dispositifs.

Cette instance va perdurer une fois les projets finalisés. Elle se transformera en *groupe de suivi, mise en œuvre et évaluation du dispositif*. Elle restera constituée d'administrateurs et de professionnels de chaque DITEP, représentant les différentes catégories de métiers.

Ce groupe de suivi sera animé par le directeur du secteur DITEP.

L'EVOLUTION DU DISPOSITIF A 5 ANS : FICHES ACTION

Les fiches actions du secteur DITEP

Les fiches actions du secteur DITEP ont fait l'objet d'un travail des cadres de direction des 3 DITEP sur la base du recueil des échanges entre professionnels des 3 DITEP lors de 9 journées d'ateliers sur les thèmes du PPA, la notion de parcours et la démarche inclusive.

Elles s'inscrivent autour de **3 axes stratégiques** :

AXE 1 : le parcours des jeunes accompagnés et leurs familles

AXE 2 : la visée inclusive du DITEP

AXE 3 : l'inscription du DITEP sur son territoire

5 fiches-actions situés en annexe de ce projet, ont été priorisées à partir de ces 3 axes.

FICHE-ACTION AXE 1 : Favoriser une fluidité de parcours et prévenir les ruptures d'accompagnement.

FICHES-ACTION AXE 2 : Poursuivre et développer l'inscription des jeunes dans la cité et favoriser la professionnalisation et/ou l'inscription dans une vie active.

FICHES-ACTION AXE 3 : Développer et valoriser les actions de prévention et la fonction ressource des DITEP et interroger la modalité d'hébergement séquentiel au regard des besoins des jeunes dans une logique de secteur DITEP et plus largement du territoire.

Les fiches actions du DITEP La Cristallerie

Elles s'articulent autour des axes stratégiques suivants :

AXE 1 : Favoriser la participation et l'expression des jeunes et leurs familles

AXE 2 : Dynamiser les parcours inclusifs (la visée inclusive du DITEP)

AXE 3 : Inscription du DITEP dans son territoire

FICHES ACTIONS SECTEUR DITEP

FICHE ACTION AXE 1 LE PARCOURS DES ACCOMPAGNES ET LEURS FAMILLES

Axe stratégique 1	Le parcours des jeunes
Fiche action n° 1.1	Favoriser une fluidité de parcours – Prévenir les ruptures d’accompagnement.
Contexte	Les structures médico-sociales accompagnent et facilitent une logique de parcours en réduisant le plus possible les lourdeurs institutionnelles. Elles veillent à prévenir et éviter les ruptures d’accompagnement.
Finalité(s)	Accompagner de la manière la plus fluide possible le parcours de chaque jeune. Eviter les ruptures d’accompagnement.
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	DITEP de l’association.
Pilote de la fiche action	Direction / COPil de secteur - <i>groupe de suivi et d’évaluation de la mise en œuvre des projets de dispositifs</i>
Equipe impliquée	Equipe du DITEP. Structures médico-sociales. Tous les partenaires contribuant à la mise en œuvre du projet de jeune notamment lors de sa sortie.
Modalités de réalisation de l’action	Travailler sur toutes les étapes de l’accompagnement dans une logique de fluidité de parcours. Mettre en place une organisation pour prévenir et éviter les ruptures d’accompagnement.
Sous-action 1	Améliorer l’accueil et le penser comme la pierre angulaire du projet d’accompagnement (simplifier le processus d’accueil et l’harmoniser pour les 3 DITEP de l’association)
Sous-action 2	Faciliter le changement de modalité d’accueil (passage de relai avec présentation. Création d’espaces de réflexion pour ne pas travailler dans l’urgence).
Sous-action 3	Anticiper et accompagner la sortie du DITEP en lien avec les partenaires.
Sous-action 4	Penser et développer des modalités de maintien du lien pour éviter les ruptures d’accompagnement. Veiller à un portage interdisciplinaire des situations les plus à risque de rupture.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : groupe de travail pluridisciplinaire sur chaque DITEP et inter-DITEP. COPIIL de suivi des projets (au niveau du secteur DITEP) Moyens matériels nécessaires : - Moyens financiers nécessaires : - Partenariats envisagés : ensemble des structures médico-sociales du territoire.
Indicateurs de suivi	Mise en place d’un travail sur un processus d’accueil commun aux 3 DITEP. Mise en place d’un travail d’élaboration pour une trame commune de PPA entre les 3 DITEP. Nombre de jeunes en situation de rupture de parcours d’accompagnement

Indicateurs de résultat	Finalisation d'un processus d'accueil commun aux 3 DITEP. Finalisation d'une trame commune de PPA. Diminution du nombre de jeunes en situation de rupture de parcours d'accompagnement
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023, 2024, 2025, 2026

FICHE ACTION AXE 2 LA VISEE INCLUSIVE DU DITEP

FICHE ACTION 1

Fiche action n° 2.1	Poursuivre et développer l'inscription des jeunes dans la cité.
Axe stratégique correspondant	La visée inclusive du DITEP.
Contexte	Les DITEP soutiennent une démarche la plus inclusive possible pour chaque jeune accompagné. Ils favorisent, autant que possible, leur inscription dans les dispositifs de droit commun en adaptant autant que nécessaire leurs modalités d'accompagnement.
Finalité(s)	Favoriser l'inscription de chaque jeune dans la cité dans tous les dispositifs de droit commun (scolarité, soin, loisirs...).
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	Toutes les structures du territoire.
Pilote de la fiche action	Direction / COPil de secteur - <i>groupe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets de dispositifs</i>
Equipe impliquée	Equipe du DITEP
Modalités de réalisation de l'action	Inscription des jeunes dans les dispositifs de droit commun de leur territoire autant que leur situation le leur permet.
Sous-action 1	Renforcer le parcours scolaire et de formation en développant la coopération avec les établissements scolaires et les organismes de formation.
Sous-action 2	Développer les partenariats avec les structures culturelles et sportives du territoire.
Sous-action 3	Développer la participation des jeunes du DITEP dans les instances citoyennes du territoire (conseil de quartier, vie associative du quartier, participation à la kermesse du quartier...)
Sous-action 4	Développer des partenariats soignants dans l'environnement des jeunes afin qu'ils deviennent acteurs de leur parcours.
Sous-action 5	Organiser et développer des interventions auprès des jeunes dans le DITEP (addicto', planning familial, organismes de formation...).
Sous-action 6	Développer la pair-aidance à travers des témoignages d'anciens jeunes.

Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : groupe de travail pluridisciplinaire sur chaque DITEP. COFIL de suivi des projets (au niveau du secteur DITEP) Moyens matériels nécessaires : Moyens financiers nécessaires : Partenariats envisagés : structures scolaires, de soin, culturelles, sportives du territoire
Indicateurs de suivi	Réunions autour de la mise en place de partenariat avec les structures de droit commun. Nombre d'inscriptions pour les jeunes dans des dispositifs de droits communs.
Indicateurs de résultat	Développement et diversité du partenariat pour l'accueil des jeunes du DITEP. Nombre de jeunes concerné par une inscription dans des dispositifs de droit commun.
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023, 2024, 2025, 2026.

FICHE ACTION 2

Fiche action n° 2.2	Favoriser la professionnalisation et/ou l'inscription dans une vie active
Axe stratégique correspondant	La visée inclusive du DITEP.
Contexte	Les DITEP de Gerland et de La Cristallerie à Givors bénéficient d'ateliers préprofessionnels qui constituent une modalité d'accompagnement particulièrement intéressantes pour certains jeunes et un possible tremplin vers un apprentissage voire un accès direct à l'emploi.
Finalité(s)	Mettre en place un cursus de certification des compétences. Ouvrir l'accès aux ateliers aux jeunes des autres DITEP (pour un temps de découverte, de préparation un stage ou pour une perspective de préparation à un apprentissage) Développer les partenariats dans l'association et sur le territoire pour offrir une proposition d'accompagnement préprofessionnelle encore plus large (offre de stage/CFA/ateliers des DITEP).
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	Toutes les DITEP du territoire. Entreprises, CFA.
Pilote de la fiche action	Direction / COFIL de secteur - <i>groupe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets de dispositifs</i>
Equipe impliquée	Equipe du DITEP
Modalités de réalisation de l'action	Mise en place d'une certification. Large communication sur l'ouverture des ateliers aux jeunes des autres DITEP. Organisation de journées portes ouvertes.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : éducateurs techniques COFIL de suivi des projets (au niveau du secteur DITEP) Moyens matériels nécessaires : Moyens financiers nécessaires : Partenariats envisagés : DITEP du département et des départements limitrophes. Entreprises, CFA...

Indicateurs de suivi	Nombre de certification. Nombre de jeunes d'autres DITEP accueillis sur les ateliers. Nombres de mises en stage. Nombre d'orientation en apprentissage ou formation professionnelle.
Indicateurs de résultat	Mise en place de la certification. Ouverture effective des ateliers sur les autres DITEP.
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023, 2024, 2025.

FICHE ACTION AXE 3 L'INSCRIPTION DU DITEP SUR SON TERRITOIRE

FICHE ACTION 1

Fiche action 3.1	Interroger la modalité d'hébergement séquentiel au regard des besoins des jeunes dans une logique de secteur DITEP et plus largement du territoire.
Axe stratégique correspondant	L'inscription du DITEP sur son territoire
Contexte	Chacun des 3 DITEP de l'association bénéficie d'une structure d'hébergement séquentiel. Chacune d'entre elles doit être interrogée au regard des besoins des jeunes dans une logique de secteur DITEP et plus largement de territoire.
Finalité(s)	Evaluer et développer la structure d'hébergement séquentiel en fonction des besoins des jeunes et du territoire.
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	DITEP du Rhône voire des départements limitrophes.
Pilote de la fiche action	Direction/COPil de secteur - <i>groupe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets de dispositifs</i>
Equipe impliquée	Equipe du DITEP
Modalités de réalisation de l'action	Evaluer les besoins d'hébergement séquentiel pour les jeunes accompagnés du DITEP mais aussi plus largement du territoire.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : équipe d'hébergement séquentiel du DITEP. COPIL de suivi des projets (au niveau du secteur DITEP) Moyens matériels nécessaires : Moyens financiers nécessaires : Partenariats envisagés : avec les autres DITEP du territoire.
Indicateurs de suivi	Réalisation de l'évaluation des besoins auprès des jeunes et des familles. Réalisation de l'évaluation des besoins auprès des partenaires.
Indicateurs de résultat	Prise en compte des demandes, des besoins des jeunes et des familles dans une approche de territoire.

Fiche action n° 3.2	Développer et valoriser les actions de prévention et la fonction ressource des DITEP.
Axe stratégique correspondant	L'inscription du DITEP sur son territoire
Contexte	Le DITEP développe des actions de prévention. Il déploie aussi une fonction ressource sur son territoire pour soutenir l'environnement de chaque personne accompagnée dans une plus grande prise en compte de ses singularités. Il contribue ainsi à favoriser une société plus inclusive.
Finalité(s)	Développer des actions de prévention et une fonction ressource sur le territoire.
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	Etablissements scolaires, clubs de sport, lieux de stage, employeurs, structures médico-sociales du territoire.
Pilote de la fiche action	Direction/COPil de secteur - <i>groupe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets de dispositifs</i>
Equipe impliquée	Equipe du DITEP
Modalités de réalisation de l'action	Définir les modalités des actions de prévention et de sollicitation de la fonction ressource des DITEP. Préciser et diffuser leurs modalités de sollicitation par les différents partenaires.
Sous-action 1	Identifier et évaluer les besoins au travers de dispositifs spécifiques (PCPE, EMAS, SESSAD) et en lien avec les partenaires du territoire.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : groupe de travail pluridisciplinaire sur chaque DITEP. COPIL de suivi des projets (au niveau du secteur DITEP) Moyens matériels nécessaires : Moyens financiers nécessaires : Partenariats envisagés : avec tous les partenaires institutionnels du territoire (éducation nationale, structures médico-sociales, protection de l'enfance, soin...).
Indicateurs de suivi	Actions de prévention réalisées. Actions d'appui ressource réalisées.
Indicateurs de résultat	Positionnement et identification du DITEP comme un acteur de la prévention sur le territoire et comme une ressource dans son champ de compétence.
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023-2024-2025
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2024-2025

FICHE ACTION 2

FICHES ACTION DU DITEP

Fiche action DITEP n° 1	Actualiser l'ensemble des outils de la loi 2002-2 du 02 Janvier 2002, tant sur le fond que sur la forme, dans une logique de fonctionnement en DITEP
Axe stratégique correspondant	Favoriser la participation et l'expression des jeunes et de leurs familles
Contexte	Les structures médico-sociales accompagnent et facilitent une logique d'information et d'expression répondant au plus près des attentes et besoins des jeunes accompagnés. Elles veillent à favoriser l'accès aux informations et accompagnent les responsables légaux dans leur compréhension tout en recherchant leur consentement éclairé. Elles s'appuient pour cela sur les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de la Haute Autorité de Santé.
Finalité(s)	Permettre aux jeunes et aux familles de s'approprier au mieux le fonctionnement de l'institution et les enjeux d'un accompagnement par le DITEP. Remettre dès le début du processus d'accueil et d'admission des documents facilitant l'expression des attentes et des besoins des bénéficiaires (contre signatures).
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	DITEP de Givors « La Cristallerie ».
Pilote de la fiche action	Direction / <i>groupe de travail institutionnel pluridisciplinaire</i>
Equipe impliquée	Equipe du DITEP. Fonction support de l'association.
Modalités de réalisation de l'action	Travailler sur la refonte des outils de la loi du 2 janvier 2002 Mettre en place des outils accessibles pour l'ensemble des personnes concernées.
Sous-action 1	Diffusion et appropriation des RBPP de l'HAS spécifiques à notre secteur.
Sous-action 2	Actualisation du Livret d'Accueil, du Règlement de fonctionnement dans un fonctionnement en DITEP. Diffuser la Charte des droits et des libertés de la personne accueillie qui seront remis dès le début du processus d'accueil.
Sous-action 3	Elaboration et Rédaction d'une nouvelle trame de Contrat de séjour.
Sous-action 4	Elaborer et rédiger une nouvelle trame de PPA (ainsi que les avenants).
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : groupe de travail pluridisciplinaire sur le DITEP (voire l'association). Groupe de travail d'évaluation des outils existants et d'élaboration des nouveaux outils. Moyens matériels nécessaires : - Moyens financiers nécessaires : - Partenariats envisagés : autres structures de l'association.
Indicateurs de suivi	Mise en place d'un travail pluridisciplinaire sur la question des outils de la Loi 2022-2. Mise en place d'un travail d'élaboration pour une trame commune de PPA entre les 3 DITEP. Suivi du déploiement des nouveaux outils.

Indicateurs de résultat	Finalisation de l'ensemble des outils. Finalisation d'une trame commune de PPA. Nombre de signatures de remise des documents.
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023, 2024.

Fiche action DITEP n° 2	Proposer des modalités d'accompagnement pour les enfants de moins de 12 ans notifiés DITEP sur le territoire de Givors
Axe stratégique correspondant	Inscription du DITEP sur son territoire
Contexte	Les structures médico-sociales doivent s'inscrire dans une logique de territoire afin que l'offre soit en adéquation avec les besoins repérés.
Finalité(s)	Répondre aux besoins d'accompagnement des enfants âgés de moins de 12 ans sur le territoire de Givors bénéficiant d'une notification DITEP et dont les parents ne trouvent pas de structure d'accompagnement.
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	DITEP de Givors « La Cristallerie ». Secteur DITEP.
Pilote de la fiche action	Direction / <i>groupe de travail institutionnel pluridisciplinaire.</i>
Equipe impliquée	Equipe du DITEP. Structures médico-sociales du territoire. DITEP enfants de l'association.
Modalités de réalisation de l'action	Travailler sur l'accompagnement des enfants de moins de 12 ans et des enjeux qui en découlent dans une logique territorialisée de fluidité de parcours. Mettre en place une organisation permettant de rendre efficient l'accompagnement de ce public.
Sous-action 1	Faire un état des lieux des besoins d'accompagnement d'enfants de moins de 12 ans sur le territoire de Givors.
Sous-action 2	Réfléchir à la pratique qu'implique l'accompagnement des plus jeunes (sensibilisation, formation...).
Sous-action 3	Ecrire, proposer et mettre en œuvre un projet spécifique à l'accompagnement des enfants de moins de 12 ans.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : groupe de travail pluridisciplinaire sur le DITEP et inter-DITEP. Moyens matériels nécessaires : - Moyens financiers nécessaires : - Partenariats envisagés : Education Nationale et l'ensemble des structures médico-sociales du territoire.
Indicateurs de suivi	Mise en place d'un travail sur l'accompagnement des enfants de moins de 12 ans. Mise en place d'un travail d'élaboration pour une trame commune de PPA entre les 3 DITEP. Nombre de jeunes de moins de 12 ans bénéficiant d'un accompagnement.

Indicateurs de résultat	Nombre de sollicitations par les familles des enfants concernés. Nombre de sollicitations par les partenaires du DITEP. File active des enfants de moins de 12 accompagnés par le DITEP chaque année.
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023, 2024

Fiche action DITEP n° 3	Rendre la modalité Ambulatoire efficiente en proposant des interventions pluridisciplinaires de type SESSAD
Axe stratégique correspondant	La visée inclusive du DITEP
Contexte	Les DITEP accompagnent les jeunes selon trois modalités : accueil de jour, accueil de nuit et Ambulatoire. Peuvent s'ajouter à cela des dispositifs ressources selon les besoins repérés. Historiquement, La Cristallerie ne disposait pas de SESSAD et s'est vue attribué cette modalité d'accompagnement en janvier 2021.
Finalité(s)	Accompagner de la manière la plus efficiente possible chaque jeune bénéficiant de la modalité ambulatoire. Faciliter les changements de modalités d'accompagnement. Eviter les ruptures d'accompagnement.
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	DITEP de Givors « La Cristallerie ».
Pilote de la fiche action	Direction / groupe transversal de l'institution.
Equipe impliquée	Equipe du DITEP. Structures médico-sociales du territoire proposant des accompagnements SESSAD. Autres DITEP de l'association disposant d'un SESSAD.
Modalités de réalisation de l'action	Travailler sur les attendus et les contenus de l'accompagnement ambulatoire. Mettre en place une organisation permettant de répondre à ces attentes.
Sous-action 1	Améliorer les interventions de type SESSAD en nous appuyant sur les autres DITEP de l'association (mais également sur les SESSAD du Territoire).
Sous-action 2	Faciliter le changement de modalité d'accueil et ainsi prévenir les ruptures de parcours.
Sous-action 3	Anticiper et accompagner la sortie du DITEP en s'appuyant sur la modalité ambulatoire.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : groupe de travail pluridisciplinaire du DITEP et inter-DITEP. Moyens matériels nécessaires : - Moyens financiers nécessaires : - Partenariats envisagés : ensemble des structures médico-sociales du territoire disposant d'un SESSAD. Autres SESSAD des PEP69/ML.
Indicateurs de suivi	Mise en place d'un travail sur le contenu d'un accompagnement ambulatoire. Mise en place d'un travail d'élaboration pour une philosophie commune SESSAD sur le secteur DITEP. Nombre de jeunes en modalité d'accompagnement ambulatoire.

Indicateurs de résultat	Comptabilisation des actes pluridisciplinaires dont bénéficient les jeunes accompagnés en SESSAD. Nombre de jeunes accompagnés dans la modalité ambulatoire. Diminution du nombre de jeunes en situation de rupture de parcours d'accompagnement.
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023, 2024, 2025, 2026

Fiche action DITEP n° 4	Faire des Ateliers préprofessionnels du DITEP un outil transversal repéré et incontournable sur les territoires couverts par La Cristallerie
Axe stratégique correspondant	La visée inclusive du DITEP
Contexte	Le DITEP La Cristallerie à Givors bénéficie d'ateliers préprofessionnels qui constituent une modalité d'accompagnement particulièrement intéressante pour certains jeunes et un possible tremplin vers un apprentissage voire un accès direct à l'emploi.
Finalité(s)	Mettre en place un cursus de certification des compétences (des jeunes et des professionnels). Ouvrir l'accès aux ateliers aux jeunes des autres DITEP (pour un temps de découverte, de préparation à un stage ou pour une perspective de préparation à un apprentissage). Développer les partenariats dans l'association et sur le territoire pour offrir une proposition d'accompagnement préprofessionnelle encore plus large (offre de stage/CFA/ateliers des DITEP).
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	DITEP de Givors « La Cristallerie ».
Pilote de la fiche action	Direction.
Equipe impliquée	Equipe du DITEP. Pôle Technique. Structures médico-sociales. Tous les partenaires contribuant à la mise en œuvre du projet de jeune notamment lors de sa sortie.
Modalités de réalisation de l'action	Travailler sur toutes les étapes de l'accompagnement dans une logique de fluidité de parcours. Mettre en place une organisation pour prévenir et éviter les ruptures d'accompagnement.
Sous-action 1	Favoriser le sentiment d'appartenance des éducateurs techniques en confirmant la création d'un pôle technique.
Sous-action 2	Promouvoir la valorisation des ateliers préprofessionnels.
Sous-action 3	Anticiper et accompagner la sortie du DITEP en lien avec les partenaires.
Sous-action 4	Professionaliser l'ensemble des acteurs concernés (jeunes et adultes).
Sous-action 5	Promouvoir les ateliers préprofessionnels du DITEP auprès des partenaires.

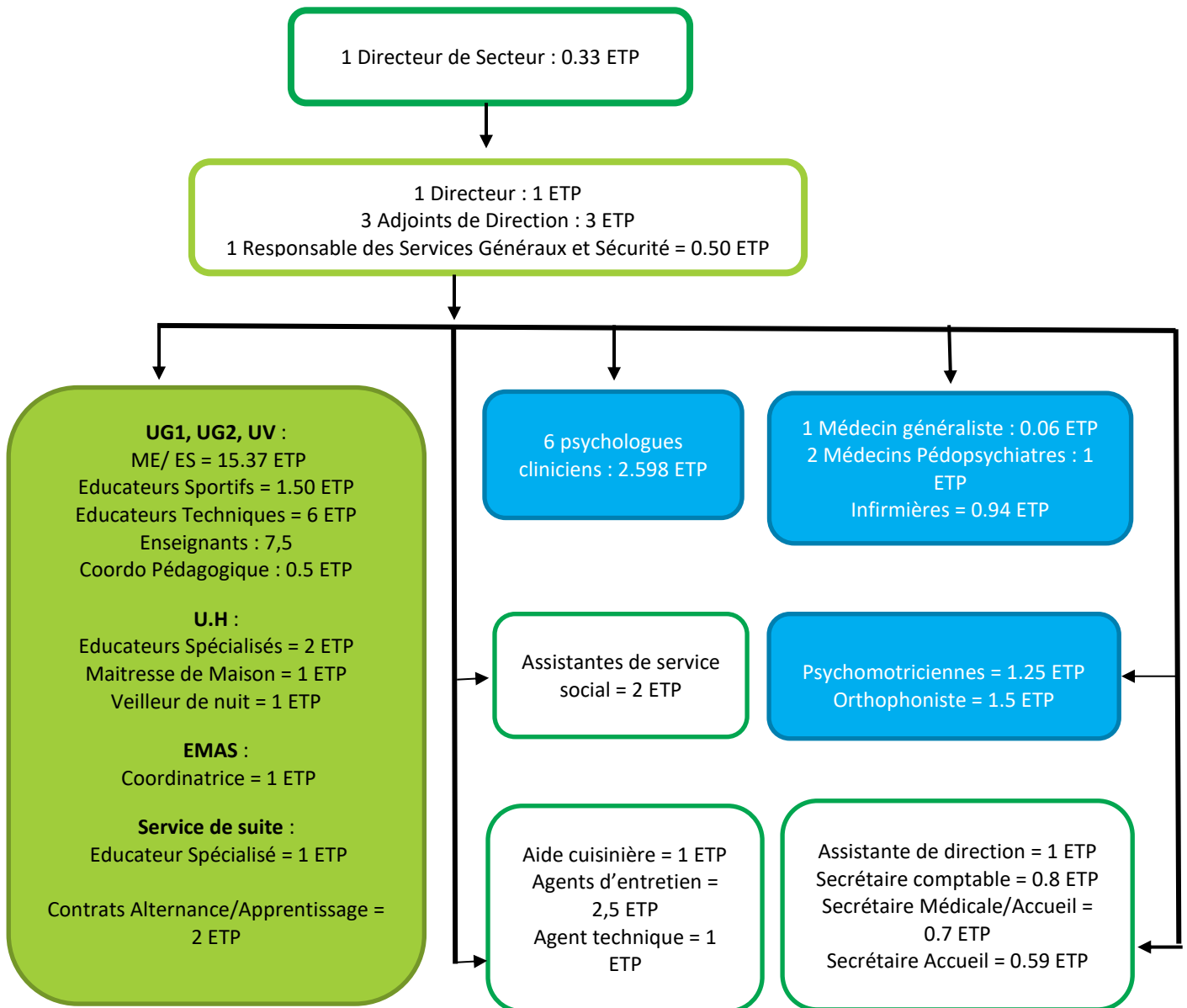
Moyens à mobiliser	<p>Moyens humains nécessaires : groupe de travail pluridisciplinaire sur chaque DITEP et inter-DITEP.</p> <p>Moyens matériels nécessaires : -</p> <p>Moyens financiers nécessaires : -</p> <p>Partenariats envisagés : ensemble des structures médico-sociales du territoire.</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre d'éducateurs d'atelier ayant validé leur diplôme d'éducateur technique spécialisé en 2027.</p> <p>Nombre, types, et rythme des formations mises en place.</p> <p>Nombre et contenu des rencontres avec les éducateurs techniques du DITEP de Gerland.</p> <p>Nombre d'éducateurs techniques ayant été « labélisés » par Zéro Barrier.</p>
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de nouvelles conventions signées.</p> <p>Nombre de conventions renouvelées.</p> <p>Nombre de personnes extérieures au DITEP ayant bénéficié de notre plateau technique.</p> <p>Nombre de jeunes du DITEP ayant bénéficié d'inclusion dans les dispositifs de droit commun sur le territoire.</p> <p>Nombre de jeunes insérés dans l'emploi ou en formation professionnelle.</p> <p>Nombre d'entreprises nouvelles qui accueillent des jeunes en stage et/ou en emploi.</p>
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023, 2024, 2025, 2026

Glossaire

ASS	Assistant de Service Social
CMP	Centre Médico Psychologique
CMPP	Centre Médico Psycho Pédagogique
COFIL	Comité de Pilotage
DEAT	Dispositif Expérimental d'Accueil Temporaire
DIPEC	Document Individuel de Prise en Charge
DITEP	Dispositif Institutionnel Thérapeutique et Pédagogique
E.N.	Education Nationale
EMAS	Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESMS	Etablissements et Services Médicaux Sociaux
ESS	Equipe de Suivi Scolaire
ET	Educateur Technique
ETP	Equivalent Temps Plein
FGPEP	Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public
I.R.	Institut de Rééducation
ITEP	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
OLPPR	Ceuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône
PAE	Pole d'Accompagnement Extérieur
PCPE	Pôle de Compétences et de Prestations Extérieures
PEP 69/ML	Pupilles de l'Enseignement Public 69 / Métropole de Lyon
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PPA	Projet Personnalisé d'Accompagnement
PRS	Projet Régional de Santé
SAMNA	Service d'Accompagnement des Mineurs Non Accompagnés
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile
TND	Troubles Neuro-Développementaux
UEE	Unité d'Enseignement Externalisée
ULIS	Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire
URPEP	Union Régional des Pupilles de l'Enseignement Public

ANNEXES

Organigramme de l'établissement



Planning des réunions hebdomadaires
- année 2022-2023

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Coordination Unité Givors 1 (8h à 8h45) Unité Givors 1 : 9h30 à 10h30 Réunion coordination ambulatoire (semaine impaire) Réunion coordination UEE (semaine paire)				Coordination Unité Givors 2 Coordination Unité de Vénissieux (8h à 8h45)
Harmonisation clinique pôle thérapeutique (11h à 12h30)			Givors 2 réunion coordination UEE Lycée Casanova (11h à 12h)	Réunion de direction (10h à 12h)
Régulation des situations complexes (13h15 à 14h15) - 3 lundis sur 4				
Réunion des cadres (13h15 à 15h15) - 1 lundi sur 4				
Réunion U.H. (14h30 à 16h)				
Unité Vénissieux : réunion coordination UEE F. MISTRAL (15h15 à 16h)				
Unité Vénissieux : Réunion coordination ambulatoire 16h15 à 17h)			Unité Givors 2 : 16h15 à 17h45 Réunion coordination ambulatoire	
Réunion réunion équipe (16h15 à 17h15) et préparatoire aux PPA (17h15 à 18h) Unité Givors 1 et Unité Givors 2	Réunion de direction - (16h30 à 18h)		Réunion préparatoire aux PPA (1h) et réunion équipe (45mns) Unité de Vénissieux (16h15 à 18h)	

A cela s'ajoutent:

- les **réunions d'analyse de la pratique** des équipes 1 fois par mois (voir calendrier), du médecin et psychologues (supervision 1 fois tous les 2 mois), des adjoints de direction (1 fois par mois) et du directeur (1 fois par mois)
- les **réunions direction/équipe administrative** (1 fois toutes les 6 semaines environ)
- les **réunions services généraux** (1 fois toutes les 6 semaines environ)
- les **réunions institutionnelles** (1 fois par trimestre)

Sens et contenu des réunions		
Réunions	Sens et contenu	Participants et animation
Réunion préparatoire aux PPA	Espace d'élaboration, en équipe pluridisciplinaire, d'une proposition de Projet Personnalisé d'Accompagnement qui sera ensuite discutée et validée avec le jeune et ses parents ou représentants légaux. Cette réunion préparatoire doit permettre d'élaborer un projet d'accompagnement global avec le déploiement cohérent et articulé des trois dimensions: thérapeutique, éducative et pédagogique.	Equipe pluridisciplinaire. Animée par l'adjoint de direction.
Réunion d'équipe	Espace d'élaboration et d'échanges autour de situations de jeunes de l'unité qui nécessitent une réflexion pluridisciplinaire.	Equipe pluridisciplinaire. Animée par l'adjoint de direction.
Réunion de coordination ambulatoire	Espace d'échanges autour des situations de l'unité suivies en ambulatoire. Toute élaboration susceptible de modifier le projet doit être rediscutée systématiquement en réunion d'équipe.	Représentants de l'équipe pluridisciplinaire Animée par l'adjoint de direction.
Réunion de coordination Unité d'Enseignement Externalisée	Espace d'échanges autour des situations de l'unité suivies sur l'UEE. Toute élaboration susceptible de modifier le projet doit être rediscutée systématiquement en réunion d'équipe.	Représentants de l'équipe pluridisciplinaire Animée par l'adjoint de direction.
Réunion de coordination	Espace d'organisation du déroulé de la semaine à venir sur l'unité, des futures périodes d'activité...	Educateurs et enseignants. Animée par l'adjoint de direction.
Réunion de régulation des situations complexes	Espace d'élaboration autour de situations qui posent (notamment de manière répétée) difficulté soit en lien avec les troubles d'un jeune, soit en lien avec des questions plus institutionnelles. Il ne s'agit pas de retravailler dans ce cadre le projet global du jeune mais d'élaborer une réponse plus institutionnelle face à la récurrence de difficultés et/ou préoccupations.	Animée par le directeur et le médecin psychiatre. La présence des autres professionnels est décidée en fonction de la situation abordée.
Réunion U.H.	Espace d'élaboration et d'échanges autour des situations des jeunes accueillis sur l'UH.	Equipe de l'UH avec 1 psychologue. Animée par l'adjoint de direction.
Réunion EMAS	Espace de présentation des situations et des saisines pour lesquelles l'EMAS est sollicitée.	Animée par l'adjoint de direction en présence du médecin et de la coordonnatrice de l'EMAS

Réunion d'harmonisation clinique pôle thérapeutique	Espace d'élaboration et d'échanges, entre thérapeutes et en présence des assistantes de service social, autour des différents accompagnements thérapeutiques envisagés et/ou engagés pour chaque jeune.	L'ensemble des thérapeutes, les assistantes de service social et la secrétaire médicale. Animée par le médecin psychiatre.
Groupes d'analyse de la pratique	Espace d'écoute clinique autour des situations des professionnels engagés dans la relation d'accompagnement des jeunes et de leurs familles.	Groupe constitué. Animé par un psychologue ou psychanalyste extérieur à l'établissement.
Réunion direction/équipe administrative	Espace d'échanges et de réflexion autour de questions et points de fonctionnement administratif.	Equipe administrative et ou les ASS Animée par le directeur.
Réunion services généraux avec leur responsable	Espace d'échanges et de réflexion autour des questions et points de fonctionnement liés à l'entretien des locaux.	Equipe administrative. Animée par le responsable des services généraux et de la sécurité.
Réunion des cadres	Espace de travail autour de questions institutionnelles (vie et évolution de l'établissement, points de fonctionnement, préoccupations diverses, organisation d'espaces de réflexion et de modalités de travail avec les salariés sur les évolutions de La Cristallerie...).	Ensemble des cadres, responsable des services généraux et assistante de direction. Animée par le directeur.
Réunion de direction	Espace d'échanges, de réflexion, de prises de décisions et d'anticipation sur le fonctionnement global de l'établissement et sur le quotidien.	Adjoint de direction. Selon les sujets, responsable des services généraux et de la sécurité et/ou coordonnateur pédagogique. Animée par le directeur.
Réunion institutionnelle	Espace d'informations diverses (évolution du cadre législatif, de l'association, de l'établissement, points d'organisation...) et de mise en commun des divers travaux en cours (démarche d'amélioration continue de la qualité, travaux en sous-groupes sur le passage en DITEP ou le redéploiement....).	Ensemble des professionnels. Animée par le directeur.

Questionnaires aux familles et aux jeunes

RECUEIL DES DONNEES DES JEUNES ACCUEILLIS

La modalité retenue a reposé sur une enquête auprès des jeunes, menée lors des temps de classe en mettant à contribution les professeurs des écoles et les éducateurs en charge de leur quotidien. Aussi certains adolescents ont eu la possibilité de s'entretenir en individuel avec un professionnel, d'autres à l'oral en groupe et enfin quelques-uns ont pu s'exprimer à l'écrit. Cette démarche a assuré la méthodologie de recueil la plus adaptée au regard des situations singulières des jeunes. Ainsi la réflexion personnelle a été sollicitée différemment selon la situation vécue et selon leur propre estime de soi.

L'enquête démontre que la plupart des jeunes sont conscients qu'ils ont plusieurs axes à améliorer : leur comportement face à eux-mêmes et face aux autres, leur vision et leur place dans le monde professionnel et le domaine scolaire.

Enfin au regard des réponses, nous avons pu également constater la place qu'occupait l'accès à l'emploi dans les vœux des adolescents. En effet, les ateliers préprofessionnels sont repérés comme un levier permettant l'accès à une formation voire à l'emploi direct.

SONDAGE FAMILLES

Ce sondage s'est fait par téléphone afin de récolter un maximum de réponses. Sur un total de 79 familles contactées, 44 ont répondu, ce qui représente un taux de réponse de 55%, tout à fait satisfaisant en l'absence de relance.

Ce « phoning » s'est basé sur une étude afin d'intégrer pleinement les attentes des familles dans le recueil d'informations sur les dispositifs mis à son service.

Afin de sonder les familles, deux questions ont été posées : *Qu'attendez-vous du DITEP La Cristallerie ? / Que pensez-vous pouvoir apporter au DITEP La Cristallerie ?*

De cette étude se dégage plusieurs axes concernant les attentes des familles. Une première ciblée sur les besoins de leur enfant, la seconde est davantage orientée sur le travail en collaboration.

Dans une volonté de représentativité la plus large et la plus impartiale possible des retours des familles, nous avons choisi de les présenter sous forme de schémas.

En complément des axes représentés ci-dessus, il apparaît primordial de noter les points d'amélioration et de satisfaction évoqués par les familles.

LE DITEP DOIT EVOLUER

- Sur la prise en compte de la disponibilité et des contraintes des familles afin d'adapter les moments d'échanges autour de la situation de leur enfant et instances du DITEP (CVS, PPA, Remise de bilans trimestriels...)
- Sur la transmission d'informations (bilans, information explicite...)
- Sur la continuité du parcours de l'enfant (stabilité des équipes)
- Sur la co-construction du PPA avec les parents.
- Sur la présentation des équipes et de leurs missions

LES MOTIFS DE SATISFACTION

Les motifs de satisfaction avancés par les familles sont relatifs à la qualité du suivi et de l'écoute, à la compétence du personnel, à la progression visible de l'enfant (qu'elle soit sur un plan scolaire, comportemental, social, professionnel).

Les familles parlent de « rencontres régulières avec des bons contacts », d'une bonne association aux séances. Elles notent également aussi la qualité des informations et des conseils donnés.

Le milieu ordinaire, et par conséquent la dynamique inclusive (qu'elle soit scolaire, sociale et /ou professionnelle), reste une priorité pour beaucoup de parents. En fonction de l'âge de leur enfant, le versant scolaire est largement mis en avant (pour les plus jeunes).

L'encadrement de l'enfant ou de l'adolescent a un effet rassurant et soulageant pour la famille. Le fait d'être soutenues et comprises dans leurs difficultés semble primordial pour bon nombre de familles interrogées.

Elles ont fait état de progrès constatés (comportement, motricité, orthophonie...) mais de l'écoute et de la réactivité de l'équipe lorsqu'elles la sollicitent. Elles reconnaissent obtenir une aide et des conseils de la part des professionnels.

Pour finir cette analyse suite à ce « phoning » des idées ont été amenées par les parents pour être davantage acteurs dans l'accompagnement de leur enfant.

DES IDEES AVANCEES PAR LES PARENTS

- Des rencontres entre parents seraient l'occasion d'échanger autour de l'enfant quant à leurs difficultés mais aussi de leur savoir et de leurs compétences.
- Invitation d'un ou plusieurs parents à des occasions spéciales pour présenter et partager un savoir-faire professionnel, d'une passion ou de tout autre élément singulier...

DIAGNOSTIC PARTENAIRES

	Nombre de partenaires interrogés	Réponses obtenues
<i>Etablissements médico-sociaux</i>	7	3
Partenaires de soins	8	2
<i>Partenaires en lien avec les activités des jeunes du DITEP</i>	5	5
Protection de l'enfance	10	0
<i>Partenaires autres</i>	5	2
TOTAL	35	12

CONTEXTE

Dans le cadre de la réécriture du projet d'établissement de la Cristallerie nous avons interrogé divers professionnels partenaires de la Cristallerie.

Ces partenaires interviennent auprès de notre public, représentatif du monde adolescent mais aussi du monde du handicap, de la pédopsychiatrie et de l'insertion professionnelle.

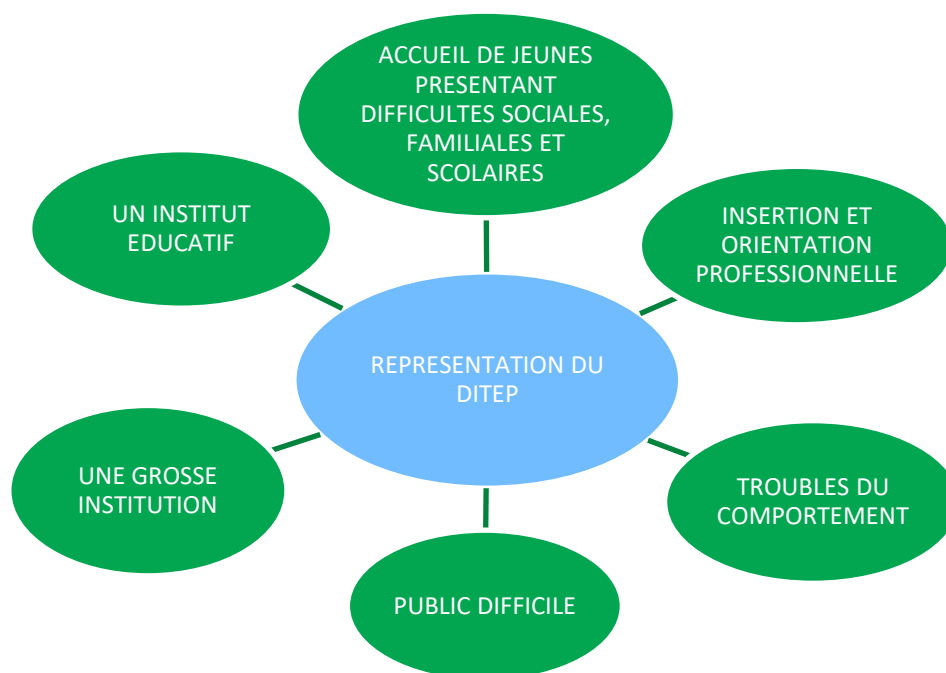
Nous avons aussi pu interroger des partenaires en lien avec les activités que réalisent les jeunes dans le cadre de leur accompagnement au DITEP (piscine, médiathèque, centre équestre, escalade, Zoothérapie...).

Au niveau de la méthodologie du questionnaire, chaque professionnel en interne a posé ses questions à des professionnels de son réseau.

Sur l'ensemble des professionnels interrogés nous n'avons obtenu que douze réponses.

Les partenaires de la protection de l'enfance ne nous ont pas répondu. Une assistante de service sociale du Département (ASE) a pu faire retour de son manque de temps pour répondre à ce questionnaire mais ne remettait pas en cause le travail de partenariat avec le DITEP la Cristallerie.

Du côté des partenaires au niveau thérapeutique nous n'avons obtenu qu'une seule réponse.



Les réponses obtenues au niveau des représentations étaient très parcellaires mais toujours en lien avec la réalité du DITEP.

Quelques exemples :

“ Vous accompagnez des jeunes qui ont des difficultés familiales et sociales, des jeunes qui ont des difficultés scolaires, un institut d’insertion et d’orientation professionnelle, un institut éducatif, public difficile, une grosse institution, des ateliers professionnels, structure qui accueille des jeunes avec trouble du comportement...”

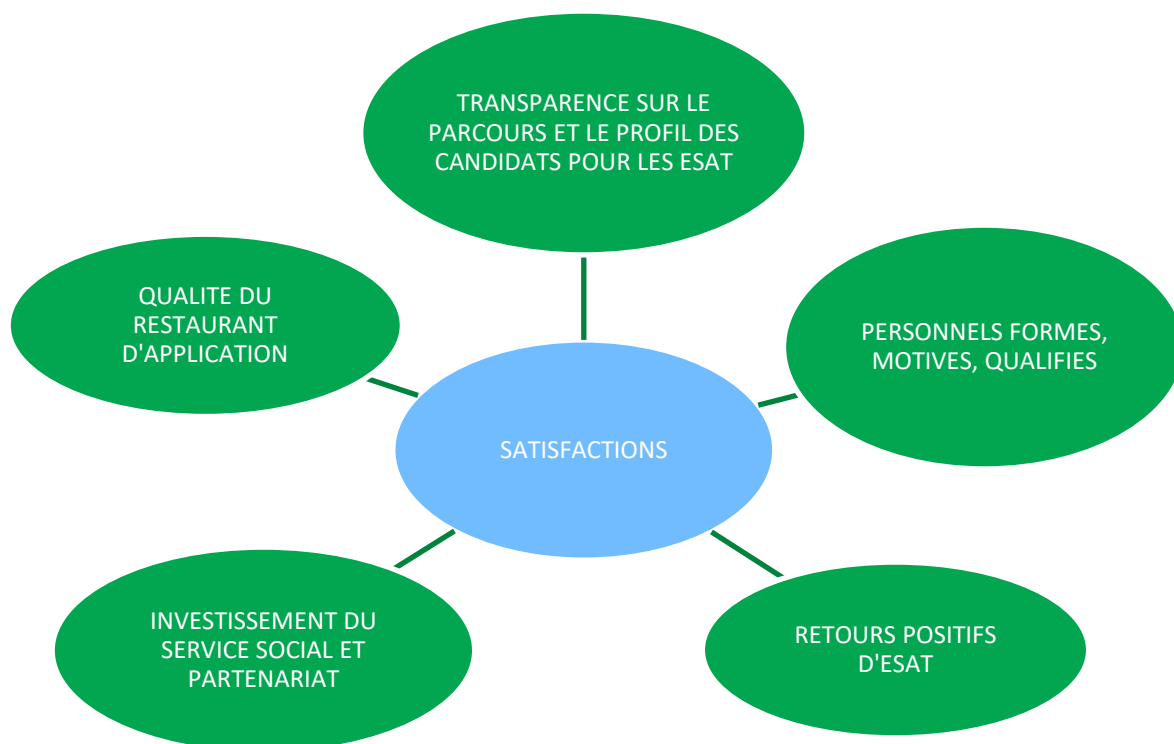
Concernant les structure interrogés autours des activités de jeunes nous pouvons analyser que le partenariat semble être instauré. Les liens de collaboration sont installés avec les équipes éducatives, reconnues comme compétentes, formées et motivées

SATISFACTIONS

Dans le cadre de ce questionnaire, nous avons pu répertorier un certain nombre de satisfactions dans le fonctionnement du DITEP et des professionnels.

Voici les mots et expressions employés dans leurs réponses :

Certains ont pu parler de « *personnels investis, une organisation du DITEP bien structurée, un retour positif des jeunes orientés et travaillant en ESAT, l’investissement du service social dans le partenariat, un bon restaurant d’application, Mobil ados permettait une bonne représentation du DITEP, une bonne transparence sur le parcours et le profil des candidats (service de suite)* ».



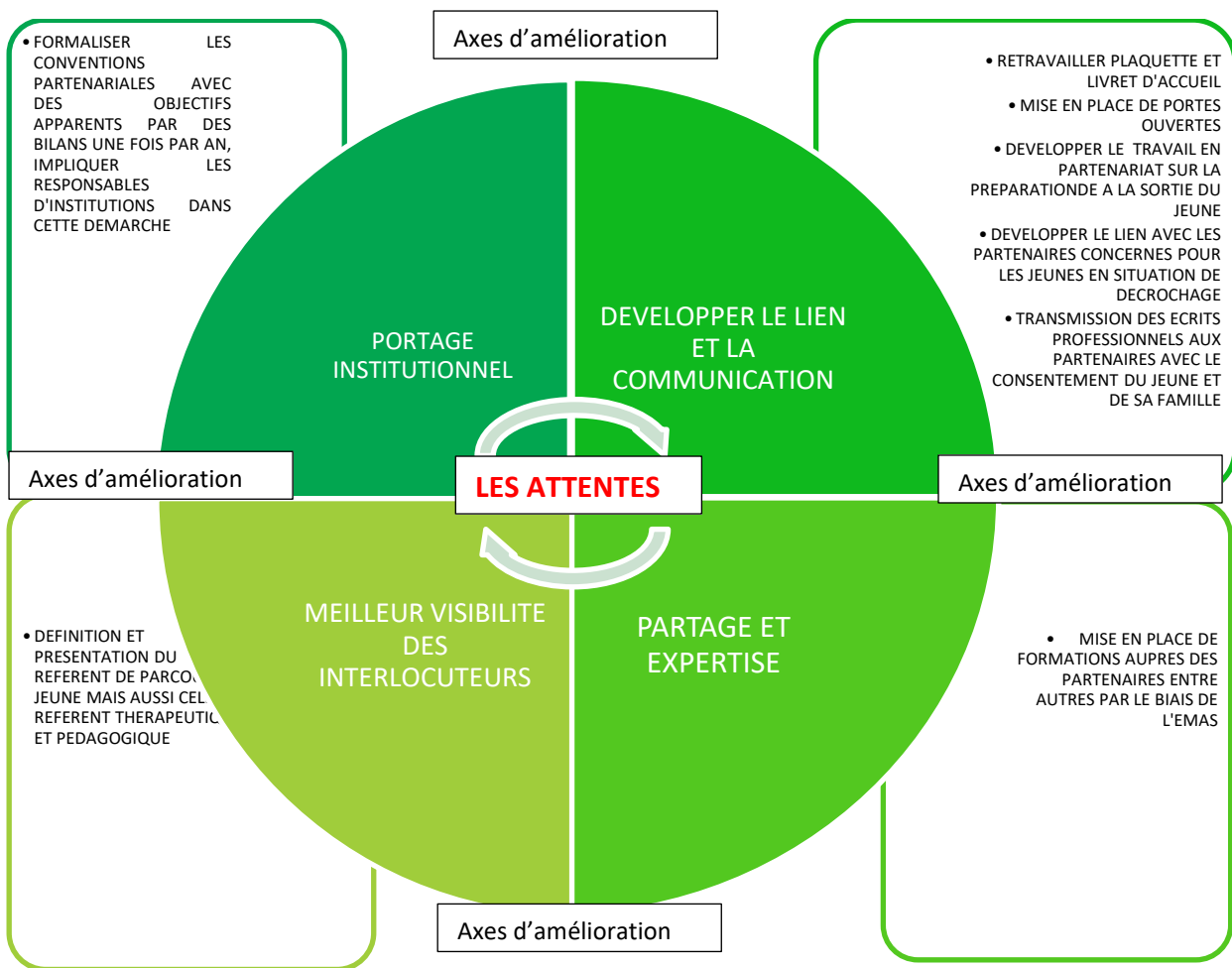
Attentes des partenaires :

Les retours montrent que nos partenaires souhaitent majoritairement que nous développions nos liens, notre partenariat et notre communication notamment par une meilleure visibilité des interlocuteurs pour chaque sujet.

Quelques partenaires souhaitent que nous leur apportions notre expertise sur les troubles du comportement et de l'adolescence.

Un de nos partenaires attend que nos liens soient davantage portés institutionnellement notamment par les cadres.

Une demande est également émise sur le développement de l'accueil des partenaires et sur la modernisation des locaux de l'institution.



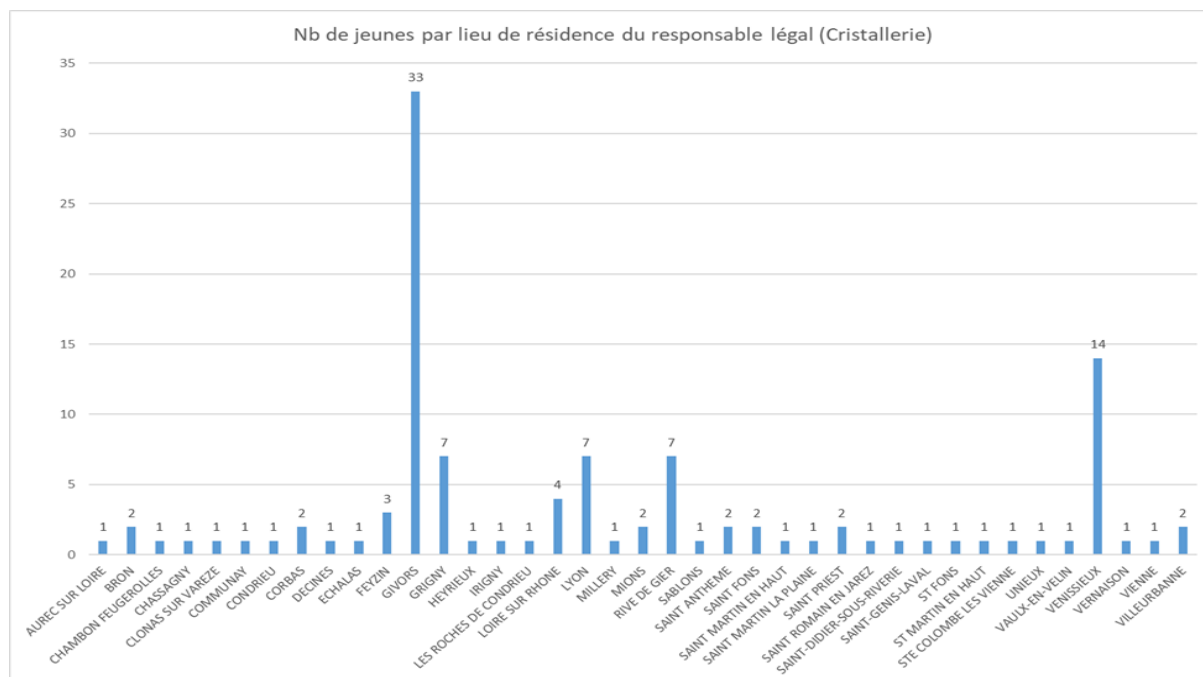
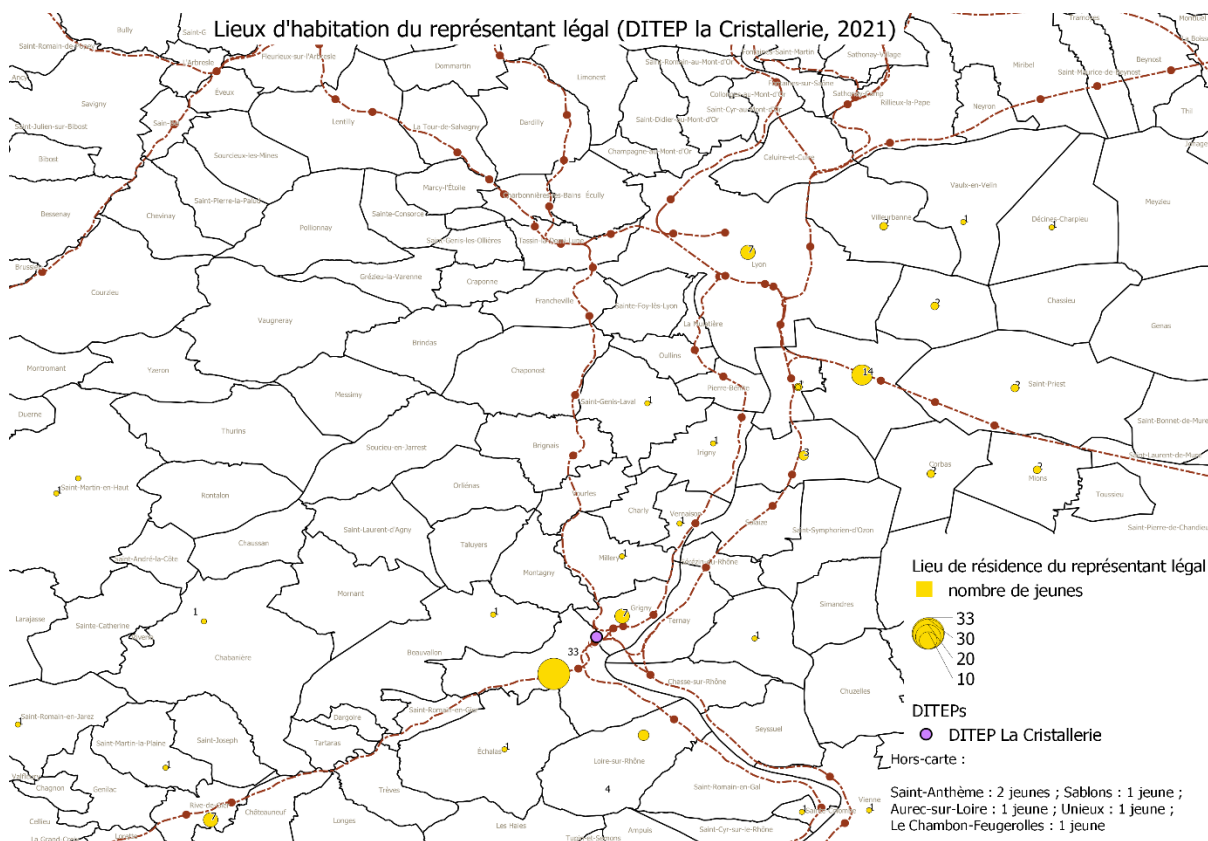
Axes d'amélioration

Pour répondre à ces attentes des propositions ont été émises ou sont déjà au travail, notamment sur la base des retours qui nous ont été faits :

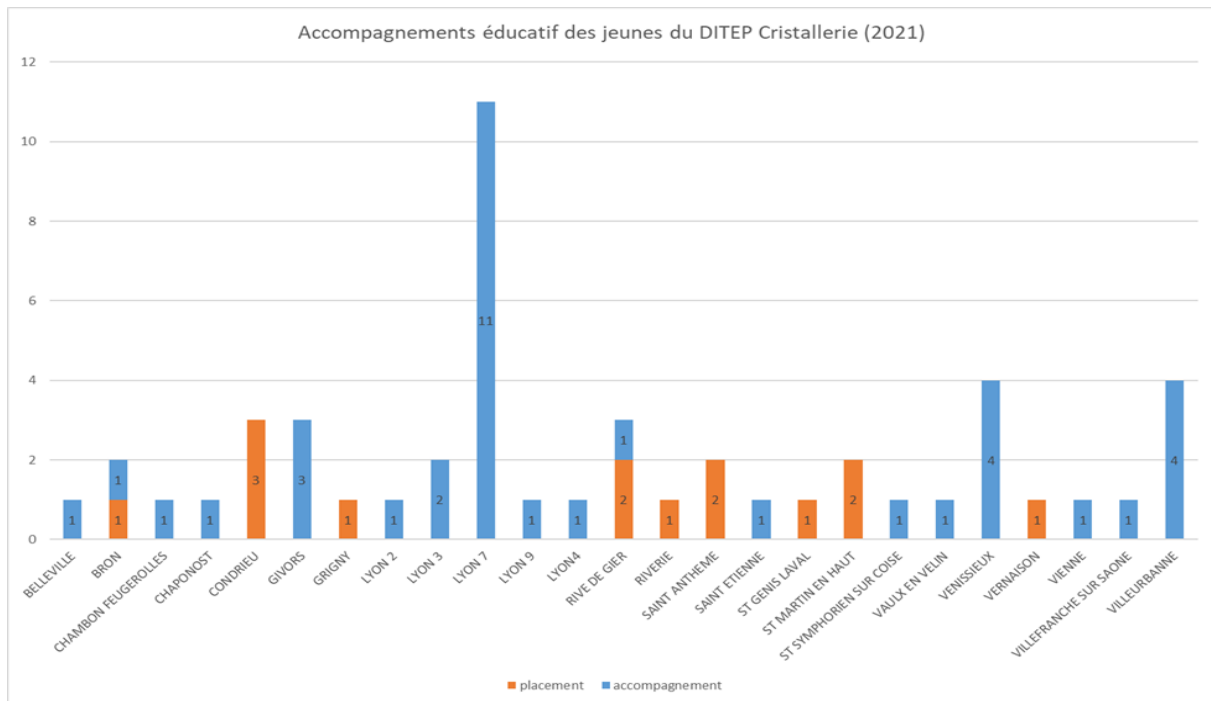
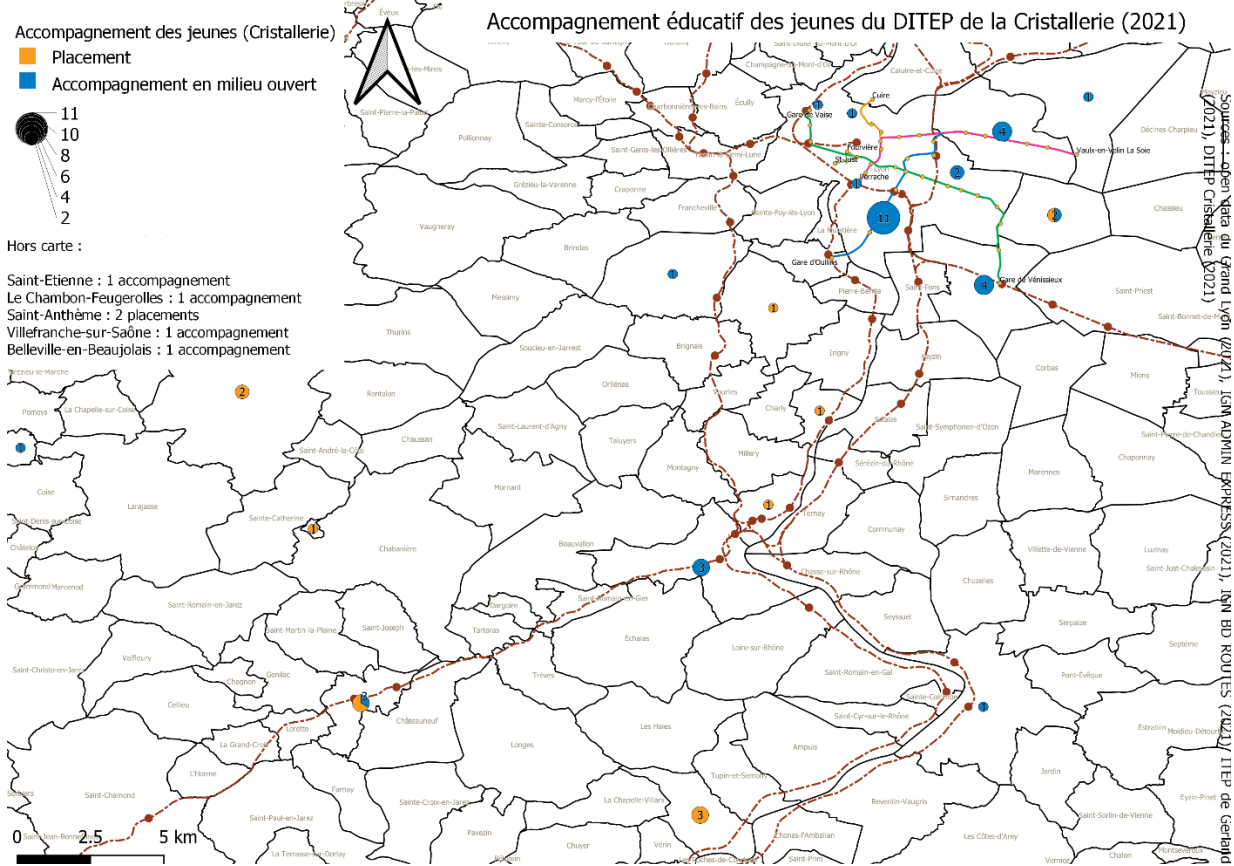
- mise en place de journées portes ouvertes pour les partenaires et les familles.
- Remise à jour de la plaquette de présentation de l'établissement.
- Définition et présentation du référent de parcours du jeune mais aussi celle d'un référent thérapeutique et pédagogique.
- Transmission des écrits professionnels aux partenaires avec le consentement du jeune et de sa famille.
- Développer le travail en partenariat sur la préparation à la sortie du jeune.
- Développer le lien avec les partenaires concernés pour les jeunes en situation de décrochage.
- Mise en place de formations auprès des partenaires par l'intermédiaire de l'EMAS notamment.
- Formaliser les conventions partenariales avec des objectifs apparents par des bilans une fois par an.
- Impliquer les responsables d'institutions dans cette démarche.

Cartographies

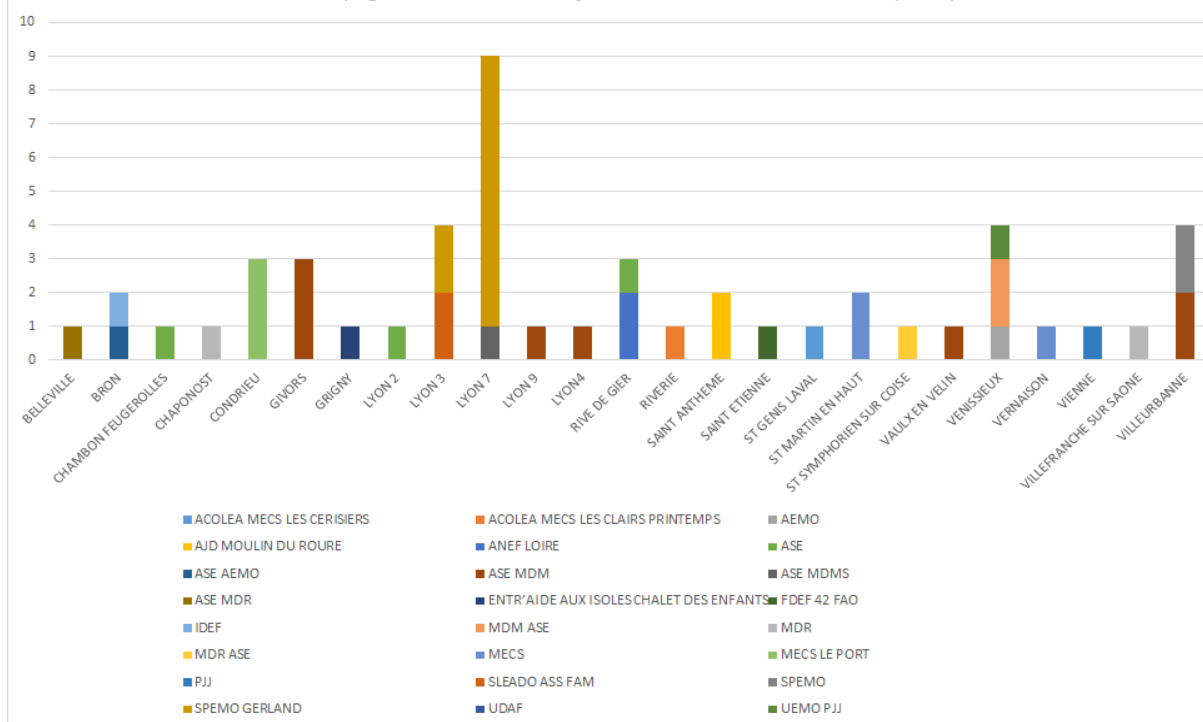
CARTE « LIEUX D'HABITATION DU REPRESENTANT LEGAL DES JEUNES DU DITEP LA CRISTALLERIE – 2021 »



CARTE « ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DU DITEP LA CRISTALLERIE – 2021 »

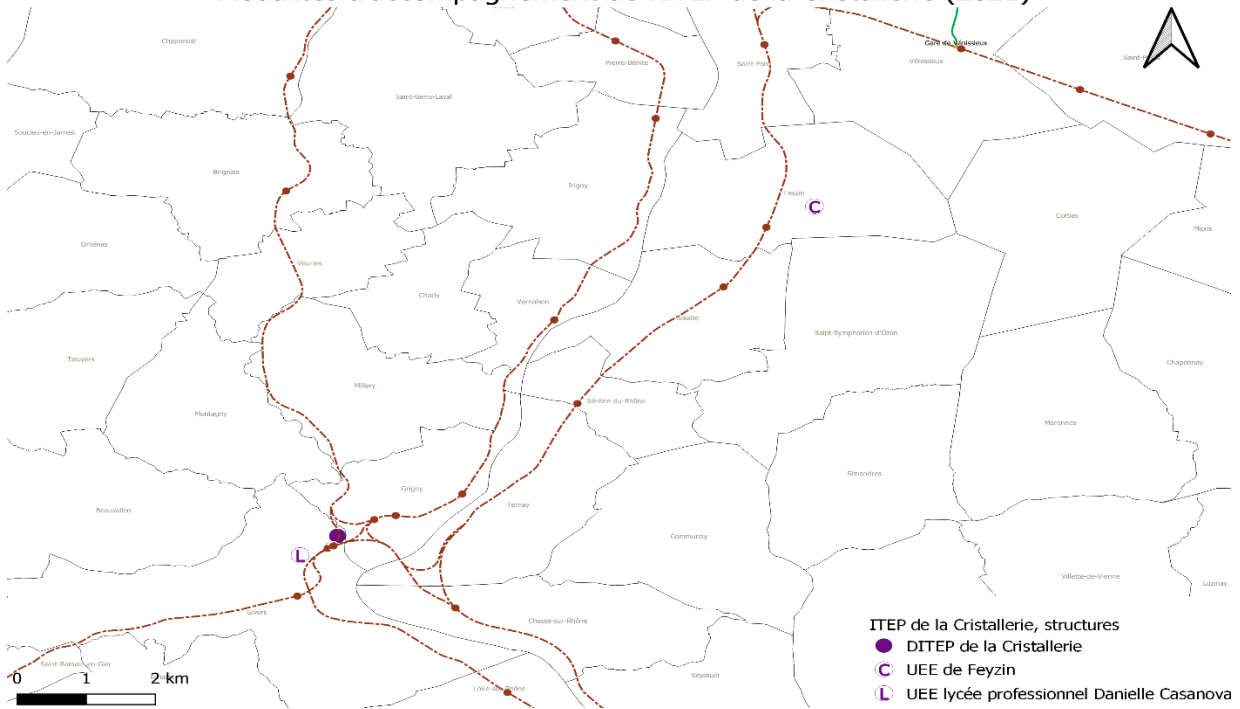


Accompagnement éducatif des jeunes du DITEP de la Cristallerie (2021)



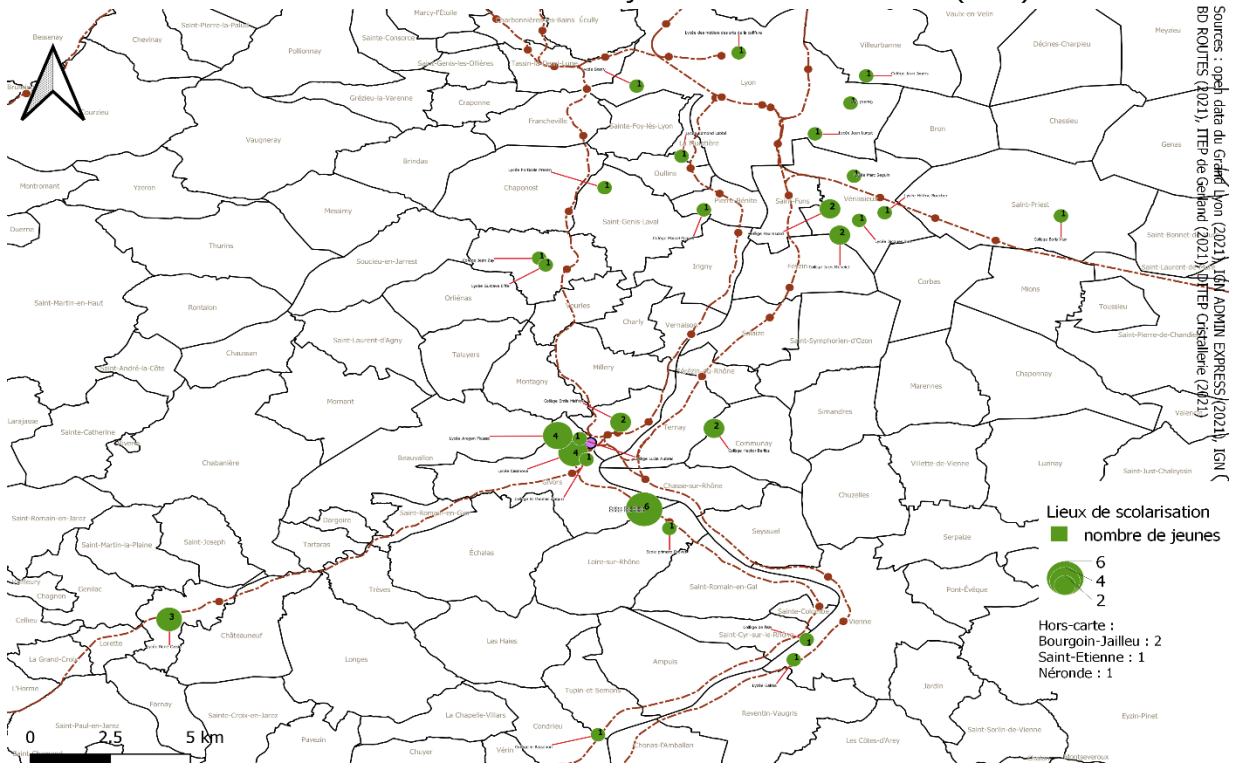
CARTE « MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DU DITEP LA CRISTALLERIE – 2021 »

Modalités d'accompagnement de l'ITEP de la Cristallerie (2021)



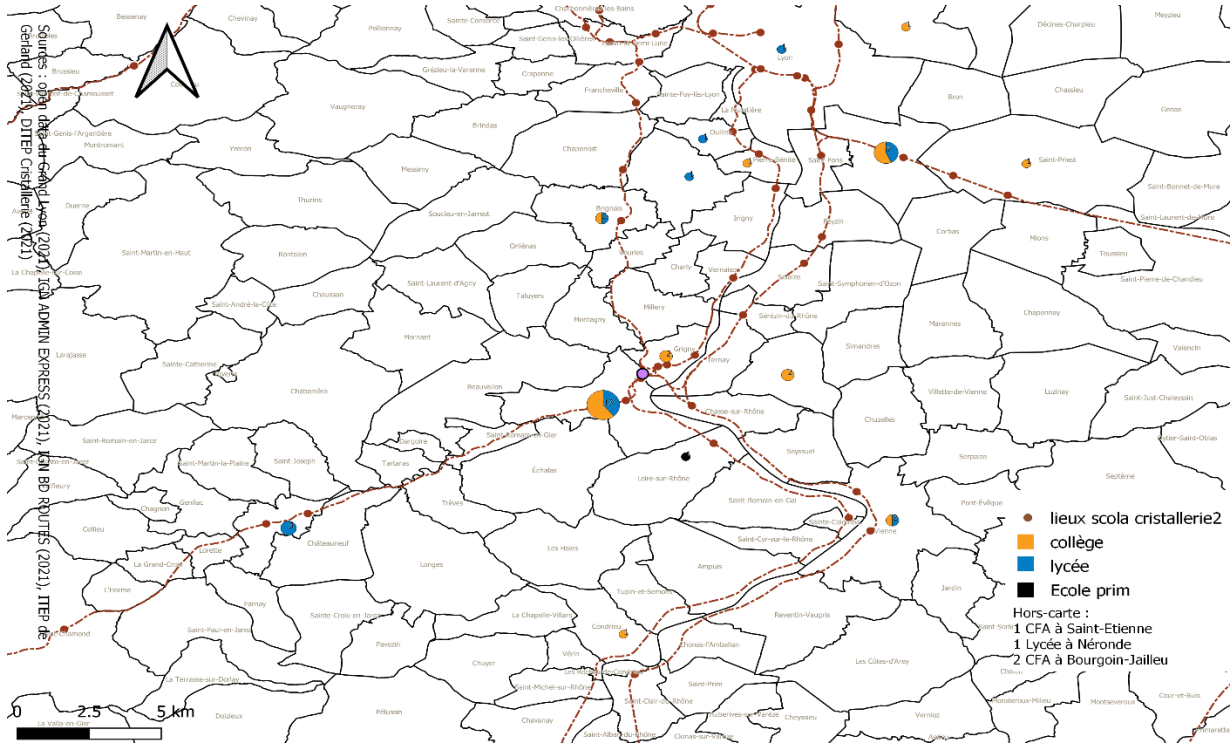
CARTES « MODALITES LIEUX DE SCOLARISATION DES JEUNES DU DITEP LA CRISTALLERIE – 2021 »

Lieux de scolarisation extérieure des jeunes du DITEP Cristallerie (2021)

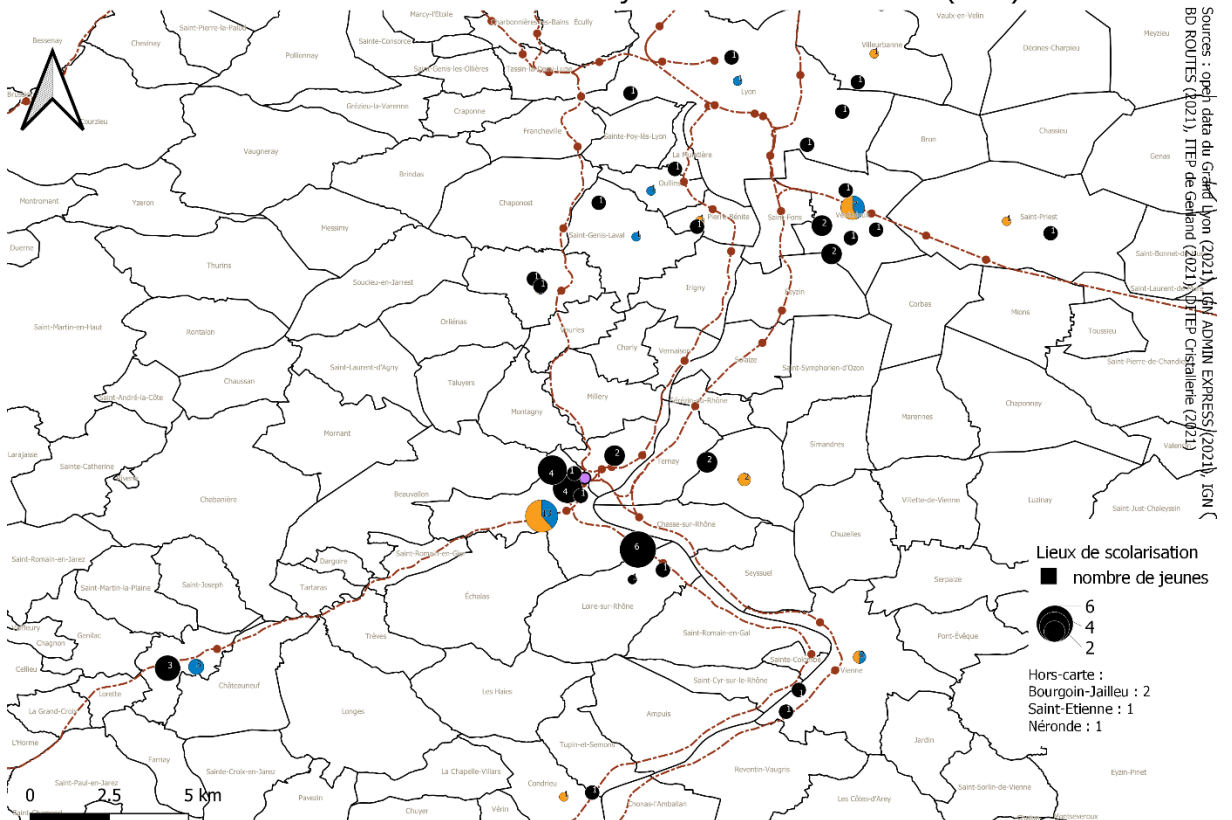


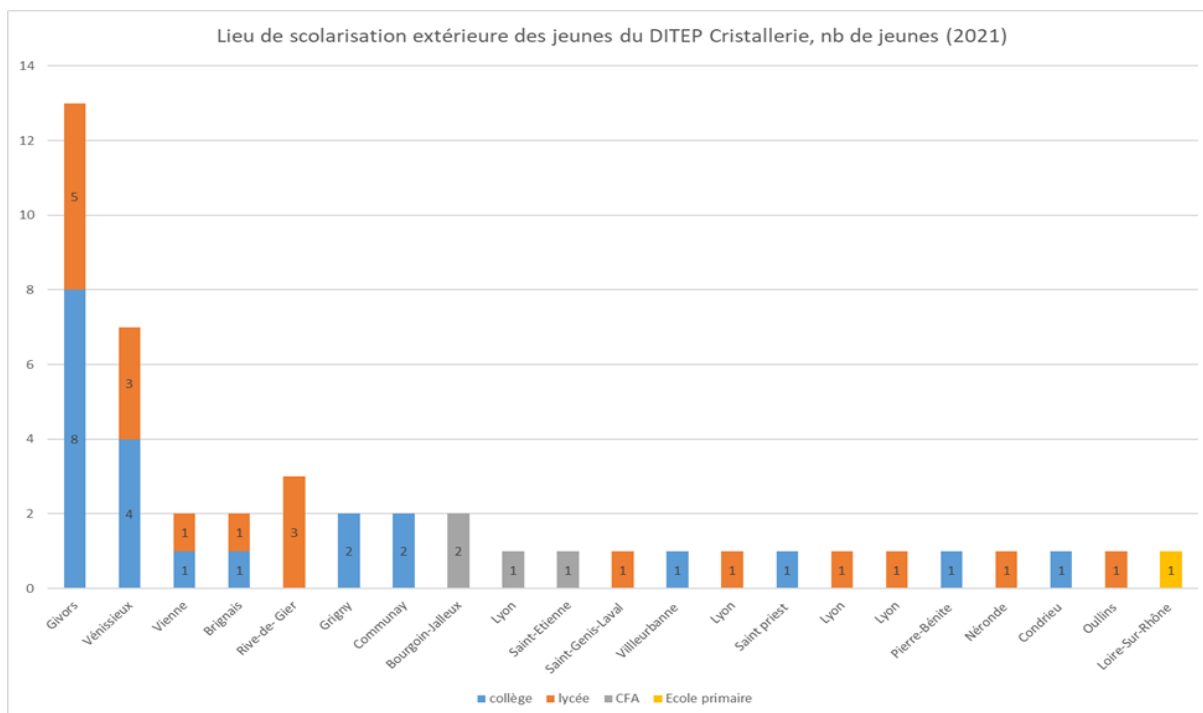
Sources : copil date du Grand Lyon (2021) / IGH ADMIN EXPRESS (2021) / IGN (BD ROUTES (2021), ITEP de Gerland (2021) / ITEP Cristallerie (2021))

Lieux de scolarisation extérieure des jeunes du DITEP Cristallière (2021)



Lieux de scolarisation extérieure des jeunes du DITEP Cristallière (2021)





FICHES DE SYNTHÈSE : DÉFINITIONS DES DIFFÉRENTES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ET DES NOTIONS DE PASSAGES ET DE PARCOURS EN DITEP

Pour rappel, chacune de ces modalités s'articulent autour de l'écrit sur la définition du soin institutionnel et des différents principes des DITEP de l'association :

- Le pouvoir d'agir des jeunes accompagnés et de leurs familles.
- La continuité et la fluidité du parcours du jeune accompagné dans une dimension inclusive.
- Une réponse clinique par la conjugaison institutionnelle du thérapeutique, de l'éducatif et du pédagogique.
- Une inscription du jeune accompagné sur son territoire de vie.
- Le développement des coopérations et de la fonction ressource du DITEP sur son territoire d'intervention.

Moduler entre elles en réponses aux besoins des jeunes accompagnés une ou plusieurs de ces modalités, c'est porter une attention particulière aux passages, aux articulations et aux liens d'équipe.

FICHE 1 : MODALITE D'ACCOMPAGNEMENT AMBULATOIRE DU DITEP

L'ambulatoire ou SESSAD est une des modalités d'accompagnement et de soins du DITEP qui peut être proposée à l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte et sa famille, soit dès l'admission soit en cours d'accompagnement, dans le cadre de son Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).

Cette modalité suppose que la scolarité ou la formation du jeune s'effectue en milieu ordinaire voire que les autres modalités proposées par le DITEP ne correspondent pas ou plus à ses besoins. Elle peut répondre aussi aux besoins des jeunes en situation de déscolarisation et/ou en cours d'emploi.

En tout cas, cette modalité soutient le maintien du jeune accompagné dans son environnement ordinaire et, plus largement, son processus inclusif dans les autres espaces de droit commun qu'ils fréquentent.

Par l'action des professionnels de l'ambulatoire qui interviennent sur les lieux de vie du jeune, cette modalité contribue à faciliter l'adaptation de l'environnement fragilisée voire menacée du jeune accompagné.

UNE MODALITE SPECIFIQUE REPOSANT SUR

- Un parcours de scolarisation et/ou de formation majoritairement inclusif en milieu ordinaire
De par sa disposition dans le paysage médico-social, la modalité ambulatoire du DITEP accompagne majoritairement des jeunes dont la scolarité, la formation s'effectuent dans un cadre de droit commun de scolarité/de formation. Même si cela est parfois moins vrai avec certains grands adolescents ou jeunes adultes qui peuvent être déscolarisés et dans ce cadre bénéficier d'un suivi ambulatoire, la dynamique inclusive peut être développer dans d'autres cadres (loisirs, emploi...). Il existerait cependant l'idée que dans le premier cas l'ambulatoire serait la meilleure solution possible, dans le second cas un « faute-de-mieux », un « ça-ou-rien » pour tenter de rompre un processus d'errance qui menacerait.
- Une intensité des manifestations comportementales compatible avec un parcours inclusif en milieu ordinaire
L'intensité des manifestations comportementales du jeune accompagné donne une indication de la/des modalités d'accompagnement proposé(s).
Faible, elle supposera un dispositif de soin plus léger, compatible avec le maintien du jeune dans la vie de son groupe en milieu ordinaire, avec des accompagnements individuels ou en groupe dans ce cadre ou à l'extérieur dans et hors temps scolaires.
Forte, elle supposera une proposition d'accueil en Accueil de Jour, le maintien du jeune dans la vie de son groupe en milieu ordinaire étant fortement fragilisé voir réinterrogé par les professionnels qui l'accompagnent dans ce cadre.
Il convient de rappeler ici combien la voix des parents est prépondérante pour le choix d'une modalité d'accompagnement et de soin. Il apparait que la tranche d'âge de l'enfant/adolescent/jeune adulte entre aussi dans l'équation dans le choix des orientations du PPA et/ou du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).
- Une alternance continuité/discontinuité de l'accompagnement plus importante
La modalité d'accompagnement ambulatoire repose sur le mode de la séance qu'elle soit individuelle ou en groupe qu'elle soit éducative, rééducative et/ou thérapeutique. Ces interventions s'alternent en un temps et des lieux selon un emploi du temps défini à partir des axes du PPA formalisés entre le jeune-sa famille et le DITEP.
Nous devons cependant rester vigilants sur l'usage du terme « continuité » lorsque nous voulons parler de continuité des soins ou du parcours par exemple. Il serait plus facile d'utiliser le couple d'opposés continuité/discontinuité. En effet, les soins sont nécessairement discontinus. C'est bien parce qu'il y a une

alternance de moments avec et de moments sans (soin, présence, l'autre...) que l'enfant va se construire. A bien y regarder, dans une journée, dans une semaine, dans une année, un enfant passera plus de temps sans nous qu'avec nous, à plus forte raison durant son « parcours » et encore plus si ce parcours est « de vie ». La question sera donc bien celle des liens qu'il conservera à l'intérieur de lui et de leur qualité après notre passage dans sa vie.

- Une spécificité des modalités d'intervention des professionnels sur le lieu de vie du jeune
La modalité ambulatoire repose sur l'intervention des professionnels dans leur ensemble sur les lieux de vie du jeune. Cela ne sous-tend pas que tous les accompagnements ont lieu sur le lieu de scolarité, de formation ou au domicile du jeune mais cela nécessite que les professionnels, éducateurs spécialisés en particulier, contribuent à la mise en lien entre le jeune, sa famille, les professionnels de l'ambulatoire et les partenaires en réponse aux besoins de celui-ci. Par leur action, les professionnels de l'ambulatoire contribuent à faciliter l'adaptation de l'environnement fragilisé voir menacé du jeune et sa famille. Ils concourent à la fonction ressource du DITEP.

FICHE 2 : MODALITE D'ACCOMPAGNEMENT ACCUEIL DE JOUR DU DITEP

L'Accueil de Jour (AJ) est une des modalités d'accompagnement et de soins du DITEP qui peut être proposée à l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte et sa famille, soit dès l'admission, soit en cours d'accompagnement dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Cette modalité suppose que le processus inclusif du jeune est fragilisé du fait de l'intensité de ses troubles, perturbant grandement l'accès aux apprentissages et sa socialisation.

L'Accueil de Jour est la seule modalité qui dispose de moyens pédagogiques adaptés. Il contribue ainsi à prévenir les ruptures de parcours scolaire et /ou professionnel et à proposer dans un espace-temps repéré, identifié et contenant, une sécurité interne aux enfants/adolescents et jeunes adultes, par un étayage renforcé.

A l'extérieur autant que possible, à l'intérieur autant que nécessaire. (AiRe)

UNE MODALITE SPECIFIQUE REPOSANT SUR

- Un espace propice à l'expression des manifestations comportementales des jeunes accompagnés dans et hors les murs

L'AJ est proposé aux enfants et/ou adolescents voire jeunes adultes qui ont besoin d'un étayage renforcé. Il est question de l'intensité des troubles ou peut être plus précisément de l'impact de ceux-ci dans leur parcours individuel inclusif.

L'AJ peut être considéré comme un « passage », les murs rendant possible le déploiement des troubles. Il s'adresse aux enfants et/ou adolescents voire jeunes adultes pour lesquels le processus inclusif est le moins évident, le plus mis à mal. Il concerne les jeunes les plus en difficulté dans leur accès aux apprentissages et à la socialisation. Plus qu'ailleurs, le recours au tiers, à une fonction tierce dans le lien au jeune, au groupe de jeunes est une nécessité.

C'est en tout cas un espace inscrit dans une temporalité qui permet aux enfants et/ou adolescents, jeunes adultes d'exprimer leurs troubles, leurs agirs sous le regard bienveillant et contenant des professionnels.

Le travail de socialisation commence voire recommence dans ce cadre. Les murs qu'ils soient ceux de l'AJ ou de l'UEE, le rythme, l'encadrement renforcé contribue à permettre à chaque jeune :

- De vivre l'expérience du groupe comme un préalable à une future inclusion ;
- D'expérimenter le droit à l'essai/erreur que ce soit dans leur processus d'apprentissage ou de relations à l'autre.

- Un espace pédagogique spécifique

L'AJ dispose de moyens pédagogiques adaptés permettant que se poursuive/se construise de manière modulable le processus de scolarisation/de formation de l'enfant et/ou adolescent voire jeune adulte.

Ce processus repose sur des modalités de scolarisations souples et modulables que sont :

- La scolarisation/la formation interne au sein d'une unité d'enseignement interne.
- La scolarisation/la formation à temps partagée.
- La scolarisation/la formation au sein d'une unité d'enseignement externalisée primaire, collège ou lycée.

La spécificité du processus de professionnalisation des adolescents/jeunes adultes au sein du secteur des DITEP de l'association est à souligner. La possibilité d'accéder à des ateliers techniques, d'apprentissage d'une posture professionnelle dans ce cadre et/ou en stage de manière complémentaire ou concomitante au processus de scolarisation permet à chaque jeune de se mobiliser autour d'un projet professionnel futur. Ce projet prend appui sur une reconnaissance par le biais de certification/labellisation de compétences en référence à la norme et aux diplômes de l'Education Nationale, des Ministères du Travail et/ou de l'Agriculture.

Dans tous les cas, la scolarité s'accompagne d'un étayage pédagogique et éducatif au quotidien, permettant au jeune de retrouver une sécurité suffisante pour aborder les apprentissages scolaire ou professionnels de manière plus tranquille, moins souffrante.

Il convient de noter là combien ce sont d'abord des situations d'exclusion de l'environnement ordinaire que nous devons accueillir avant de repenser/penser la poursuite du processus inclusif.

- Une place nécessaire à la ritualisation et à l'intégration de la loi

En réponse aux besoins et à la problématique des jeunes accompagnés :

- L'AJ favorise l'instauration d'un rythme, de rituels (rituels de passage, rituels du quotidien...) en référence au quotidien d'un groupe identifié ;
- L'AJ se structure et structure ses réponses aux passages à l'acte des jeunes accompagnés en référence à la Loi, portée institutionnellement et incarnée au quotidien par chaque professionnel de sa place. En ce sens, la graduation des réponses des professionnels selon la place qu'ils occupent, les sanctions-réparations voire le recours au droit commun sont autant de réponses apportées au passage à l'acte des jeunes au quotidien.

FICHE 3 : MODALITE D'ACCOMPAGNEMENT ACCUEIL DE NUIT DU DITEP

L'Accueil de Nuit (AN) est une des modalités d'accompagnement et de soins du DITEP qui peut être proposée à l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte et sa famille quel que soit sa/ses autre(s) modalité(s) d'accompagnement par ailleurs au sein du DITEP soit dès l'admission, soit en cours d'accompagnement dans le cadre de son Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Cette modalité qui s'organise sous la forme d'un hébergement séquentiel vise à accueillir des jeunes en petit groupe (entre 6 et 8 selon les DITEP). Dans un souci de différenciation des temps et des lieux, deux préoccupations qui soutiennent la démarche soignante, l'Accueil de Nuit est installé à l'extérieur des murs de l'Accueil de jour.

En s'appuyant sur la dimension d'un vécu partagé du quotidien avec les professionnels qui les accompagnent, l'Accueil de Nuit permet à chaque jeune de concourir à son mieux-être psychique pour :

- Trouver/retrouver un équilibre affectif et relationnel ;
- Trouver/retrouver des relations intrafamiliales plus apaisées en proposant un lieu de respiration tant au jeune lui-même qu'à sa famille ;
- Favoriser des expériences de séparation permettant au jeune de gagner en autonomie et en confiance en ses propres capacités ;
- Soutenir sa famille en étayant la relation parents/jeune.

L'Accueil de Nuit doit se penser comme un espace familial, de sécurité.

C'est l'une des modalités qui se combine le plus fréquemment avec celle de l'Accueil de Jour et de l'Ambulatoire.

UNE MODALITE SPECIFIQUE REPOSANT SUR

- Un espace familial, de socialisation et d'autonomisation reposant sur une gestion du quotidien partagée en petit groupe

C'est un lieu de vie accueillant et convivial destiné à recevoir les enfants/adolescents voire jeunes adultes en soirée et pour la nuit. Fondé sur une pratique d'expérimentation du quotidien, il permet d'apprendre voire de restaurer certains rituels de la vie ordinaire auquel le jeune accompagné est appelé à participer à hauteur de ses capacités et de son âge (préparation et prise du repas, toilettes, rituels du coucher). Cette organisation ritualisée favorise l'apprentissage de la temporalité et de la projection dans le temps. En ce sens, c'est un réel lieu d'expérience de la continuité du temps et du lien.

Il contribue aussi à permettre à l'enfant/adolescent de se construire un espace à soi.

Il se tient pour les jeunes qui y sont accueillis à distance de la pression scolaire et met au travail une expérience d'éloignement séquentiel, de séparation, du milieu familial quand il apparaît comme le lieu, lui aussi, des manifestations cliniques préoccupantes.

Il s'inscrit également dans une dynamique de mise au travail du processus inclusif en favorisant une inscription du jeune dans l'environnement et le lien social et en développant des liens de partenariat avec les acteurs du territoire (maison de jeunes ou de quartier, club sportif, médiathèque, activités culturelles...).

- Une modalité d'accompagnement en étayage à la fonction parentale et/ou à la Protection de l'Enfance

L'Accueil de Nuit contribue à soutenir les parents, l'environnement familial du jeune lorsque les manifestations comportementales s'expriment dans le cadre familial et/ou la famille d'accueil, le lieu de placement.

Pour ce qui concerne la famille et en appui à celle-ci, il permet une certaine distanciation, dans les relations parents/enfant à un rythme établi, de manière séquentielle contribuant ainsi à l'apaisement et à un réinvestissement des relations.

L'internat séquentiel favorise une séparation momentanée entre le jeune et sa famille. Il permet le maintien de sa place tout en offrant la possibilité aux parents voire à la fratrie de souffler, de prendre du recul, de se sortir d'une relation difficile tout en préservant la place du jeune. Il impose aux professionnels de penser les éprouvés de séparation de chacun, afin de promouvoir les adaptations et les organisations nécessaires, et de favoriser la mise en mots. Partir, revenir suppose une parole, un échange d'autant plus important que sur le devant de la scène apparaissent, durant ces moments de séparations, des manifestations tant chez le jeune lui-même que sa famille.

Il offre en tout cas la possibilité à l'enfant/adolescent d'expérimenter la séparation. L'expérience de séparation qui en découle concourt au processus d'autonomisation et d'individualisation de l'enfant.

L'Accueil de Nuit intervient donc en subsidiarité de la fonction parentale et non pas en substitution voire en suppléance comme c'est le cas des dispositifs de Protection de l'Enfance. Pour autant, il n'est pas antinomique d'accueillir des jeunes placés en MECS, famille d'accueil, ou avec une mesure sociale. La place de chacun et le lien entre tous permet d'accompagner l'enfant/l'adolescent dans une globalité en complémentarité.

- Une modalité d'accompagnement contractualisée avec le jeune, sa famille et les professionnels de l'Accueil de Nuit, en référence au PPA

L'Accueil de Nuit favorise une rythmicité contribuant à l'accompagnement du jeune et sa famille dans des moments de transitions concrets. Pour les jeunes que nous accompagnons, c'est là un lieu spécifique de l'apprentissage de la temporalité et de la projection dans le temps, un réel lieu de l'expérience du lien. En ce sens, dès le premier accueil du jeune, la contractualisation de la durée de l'hébergement (nombre de nuitée, durée de l'hébergement) doit être précisée en prenant appui sur des objectifs de travail définis dans le cadre du PPA.

- Une modalité d'accompagnement disposant d'une équipe dédiée

Une équipe dédiée (E.S, M.E, maîtresse de maison, veilleur de nuit) accompagne les enfants/adolescents en veillant à assurer un travail de coordination et d'articulation autour de chacun des jeunes accueillis avec leurs familles, les professionnels de l'A.J et/ou de l'ambulatorio afin de garantir et d'assurer une continuité dans la mise en œuvre du PPA du jeune.

Ces temps de liaisons lors des moments de passage du jeune d'un lieu à l'autre et de travail en commun dans les espaces de réunions dédiées (réunions de synthèse, réunion clinique) permettent ainsi de nommer ce qui fonctionne et dysfonctionne d'un espace à l'autre, contribuant à faire enveloppe en équipe autour des besoins de l'enfant/sa famille.

FICHE 4 : FLUDIFIER LES PARCOURS, MODULER L'ACCOMPAGNEMENT C'EST PORTER UNE ATTENTION PARTICULIERE AUX PASSAGES, AUX ARTICULATIONS ET AUX LIENS D'EQUIPE

La transformation de l'ITEP en DITEP apporte un degré supplémentaire de complexité à l'organisation.

- Pour un parcours commun

L'organisation du DITEP propose plusieurs modalités de soin et d'accompagnement qui imposent l'élaboration, la formation et l'entretien d'un réseau complexe d'articulations, liens ou interconnexions entre elles et des possibilités pour l'enfant/adolescent/le jeune adulte de passages d'une modalité à une autre, d'associations entre elles et d'un établissement à un autre, dans la construction de son parcours commun avec les professionnels et sa famille.

La nécessaire attention portée aux liens et articulations suppose qu'elle soit permise, pensée et construite dans l'organisation du travail. C'est l'espace des réunions professionnelles.

Cette complexité est encore accrue quand on ajoute que le DITEP est à considérer dans son territoire, soit un environnement qui apportera son lot d'interactions (partenariats, familles, ...) qui accroîtront la complexité du réseau des liens.

Si le soin s'appuie sur un cadre concret (lieux, horaires, personnels), il est aussi fait d'une matière plus abstraite, *la relation*. C'est elle qui sera mobilisée entre soignants et enfants/adolescents et leurs familles dès l'admission, c'est elle qui sera malaxée en une foule de variantes durant tout le parcours commun du jeune avec nous.

Nous avons indiqué précédemment l'existence d'un effet retour du soin aux enfants/adolescents vers les professionnels. Il atteste de la qualité relationnelle du soin mise en jeu dans les différentes modalités et de sa dimension psycho-affective. Il indique alors un aspect particulier du soin : le soin doit aussi *prendre soin des soignants*.

Les réunions de synthèse, les réunions de réflexion clinique et d'analyse des pratiques professionnelles sont des temps cruciaux pour permettre de réduire les tensions, de soulager du négatif qui va potentiellement s'accumuler dans la psyché de chacun et pour sauvegarder les liens entre professionnels et les liens des professionnels avec l'enfant, l'adolescent/le jeune adulte et sa famille voire les partenaires.

Nous comprenons dès lors qu'il nous faut prendre en compte cette dimension relationnelle quand il est question des liens, articulations entre modalités de soin et des passages de l'une à l'autre.

Ces espaces de travail apportent une large contribution à la réflexion sur les liens, articulations et passages.

Les professionnels veilleront à transformer les accidents du chemin (ils ne cesseront pas avec le début des soins !) en occasions nouvelles pour l'enfant, l'adolescent/le jeune adulte de construire ou développer ses capacités de relation, d'apprentissage, de curiosité pour le monde car il aura acquis, dans l'idéal, la conviction suffisamment solide qu'il en est capable ou qu'il peut et saura, en cas de défaillance, demander de l'aide.

Ce qui fait le « commun » dans ce parcours se sont aussi les expériences émotionnelles partagées : ainsi par exemple, une trop grande *solitude* chez l'enfant mobilisera le sentiment de solitude du professionnel, rappelant si nécessaire la qualité relationnelle du soin. Selon cette logique de réverbération (ou de *retour*) des affects un autre sentiment est mis en exergue, il s'agit de la *confiance*. Celle qui devra s'établir entre l'enfant et le/les professionnel(s), celle que le professionnel aura besoin de trouver et sur laquelle il aura besoin de compter auprès de ses collègues, de son équipe, de ses cadres.

- Le temps du parcours

Le temps est marqué par des rythmes

Le rythme de la semaine, celui des vacances scolaires avec parmi elles l'interruption plus longue des vacances d'été, valable pour les enfants/adolescents voire jeunes adultes comme pour les professionnels, pourrait bien jouer le même rôle. Leur permettre grâce à cette alternance présence /absence de faire exister le lien, de le mettre à l'épreuve de l'absence, de s'assurer de la qualité du lien.

Au fond, notre travail avec les enfants serait de leur permettre de **développer leur capacité à prendre soin d'eux-mêmes**.

A ces rythmes socialement établis, s'ajouteront des rythmes créés par et dans l'espace institutionnel de soin, permettant d'introduire et de valoriser la discontinuité là où les enfants/adolescents réclament une continuité sans faille, de faire exister le temps et ses limites, de *différer pour différencier*.

Ces différenciations dans le temps complèteront celles dans l'espace où dedans sera distingué de dehors, l'intérieur de l'extérieur, avec la mise en place d'une attention et d'une préoccupation particulière pour les moments d'articulation, de transition, de séparation, de passage d'un lieu à un autre, d'un projet à un autre. Les rituels, de passage, seront un outil précieux dans ces occasions.

Force est de constater que ces rituels se sont perdus et la période de pandémie n'est sans doute pas seule en cause. Tout se passerait comme si, dans la mesure où les passages restent à l'intérieur du DITEP, d'une modalité à l'autre, nous considérions que les enfants pouvaient se passer de notre/leur « cérémonie » solennelle et festive qui donnait tout son sens à la séparation entre nous.

N'aurions-nous pas intérêt à faire revivre ces moments symboliquement et émotionnellement précieux, moments de plaisir partagés, à l'intérieur du DITEP, qui signifieraient les paliers franchis peu à peu par les enfants, avec les enfants, leur parcours accidenté ?

Parcours, autonomie, autodétermination

Ce qui précède invite à considérer l'autonomie comme relative. Elle l'est en tout cas pour chacun d'entre nous qui ne saurions nous dégager des devoirs, obligations, traditions, limites, bornes, lois (B. Latour, 2000)⁸ qui ordonnent notre société et nous contraignent.

Cette autonomie souhaitée pour les enfants/adolescents voire jeunes adultes ne saurait être autrement que pour nous même, un idéal lointain ou même un leurre car, comme le soutient E. Morin, « *Toute vie humaine autonome est un tissu de dépendances incroyables.* » (1990, p. 261)⁹.

⁸ Latour B., 2000, *Factures/fractures : de la notion de réseau à celle d'attachement*, in André Micoud et Michel Peroni, *Ce qui nous relie*, éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues, pp. 189-208.

⁹ Morin E., 1990, *Science avec conscience*, Points/Fayard/Seuil.

D'ailleurs, n'est-ce pas ce qui occupe l'essentiel de notre temps de réflexion collectif en équipe, dénouer – ce sera toujours en partie seulement – l'entrelacs des interactions, interrelations multiples qui nous lie les uns aux autres, professionnels et enfants, pour accéder à des bribes de sens qui misent bout à bout, au fil du temps, viendront enrichir *le récit* que nous co-construirons ensemble.

Ce récit, co-construit, rendra à l'enfant ce qui lui appartient, son histoire, celle qui a précédé sa rencontre avec nous, celle de notre compagnonnage pendant quelques mois ou années, avec ses parents, et qu'il lui reviendra, après nous, d'enrichir avec d'autres.

Le parcours ne se suffirait pas à lui-même, il appellerait le récit pour le raconter.

L'autodétermination chez l'enfant/adolescent ou son « pouvoir d'agir » comme la désigne D. PIVETEAU dans son dernier rapport (2022)¹⁰ ne pourrait dès lors que suivre la voie de la modestie empruntée jusque-là. « Pouvoir d'agir » oui, mais/et dans la mesure de ses moyens que nous aurons contribué autant que possible à développer chez lui.

L'idée étant, qu'après avoir augmenté sa capacité d'autonomie (relative), qu'il ait pu aussi apprendre, auprès de nous, la méthode qui lui permettra de poursuivre le travail et ainsi d'ouvrir encore son regard sur le monde et son « pouvoir » de le conquérir. Paradoxalement nous donnerons à l'enfant/adolescents les outils pour qu'il cultive ses dépendances, qu'il soit en relation, y compris pouvoir demander de l'aide lorsque ça ne va pas. Au fond, acquérir de l'autonomie c'est aussi acquérir la capacité de pouvoir se faire aider.

¹⁰ Piveteau D., 2022, *Experts, acteurs, ensemble...pour une société qui change*, <https://www.cnape.fr/documents/rapport-experts-acteurs-ensemble-denis-piveteau-15-fevrier-2022/>